

Crédit
Agricole
Atlantique Vendée

Rapport de gestion
2022

Sommaire

1. Présentation de la Caisse régionale de crédit Agricole Vendée4

2. Informations économiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière	4
3. Rapport sur le gouvernement d’entreprise - exercice 2022	4
4. Examen de la situation Financière et du résultat 2022	4
4.1 La situation économique	4
4.1.1 Environnement Economique et financier global	4
4.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché	9
4.1.3 Activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au cours de l’exercice	10
4.1.4 Les faits marquants	12
4.2 Analyse des comptes consolidés	15
4.2.1 Organigramme du groupe Crédit Agricole	15
4.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée	17
4.2.4 Résultats consolidés	17
4.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres	19
4.2.6 Activité et résultat des filiales	22
4.3 Analyse des comptes individuels	22
4.3.1 Résultat financier sur base individuelle	22
4.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle	23
4.3.3 Hors Bilan sur base individuelle	26
4.4 Capital social et sa rémunération	27
4.4.1 Les parts sociales	27
4.4.2 Les certificats coopératifs d’associés	27
4.4.3 Les certificats coopératifs d’investissement	27
4.5 Autres filiales et participations	28
4.5.1 Filiales non consolidées	28
4.5.2 Participations	28
4.6 Tableau des cinq derniers exercices	28
4.7 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée	29
4.7.1 Événements postérieurs à la clôture	29
4.7.2 Les perspectives 2023	29
4.8 Informations diverses	29
4.8.1 Dispositif de contrôle interne de l’information comptable et financière	29
4.8.2 Informations sur les délais de paiement	31
4.8.3 Informations spécifique sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l’Assemblée générale du 31/03/2022	32
4.8.4 Informations relatives aux comptes inactifs	34
4.8.5 Charges fiscalement non déductibles	34
4.8.6 Rémunération des dirigeants	34
4.8.7 Liste des mandats des mandataires sociaux	34
4.8.8 Information sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique	34
4.8.9 Activité en matière de recherche et développement	35

4.8.10	Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes	35
4.8.11	Calendrier des publications des résultats.....	35
5.	Facteurs de risques et informations prudentielles	35
5.1	Informations prudentielles	35
5.2	Facteurs de risques	36
5.2.1	Facteurs de risques liés à l'émetteur et à son activité.....	36
5.2.2	Risques de crédit et de contrepartie.....	36
5.2.3	Risques financiers	39
5.2.4	Risques opérationnels et risques connexes.....	43
5.2.5	Risques liés à l'environnement dans lequel le groupe Crédit Agricole évolue.....	46
5.2.6	Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée	49
5.2.7	Risques liés à la structure du groupe Crédit Agricole	51
5.3	Gestion des risques	54
5.3.1	Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des Risques	54
5.3.2	Dispositif de stress tests.....	59
5.3.3	Procédures de contrôle interne et gestion des risques	59
5.3.4	Risques de crédit.....	65
	Premier scénario : Scénario « central »	76
	Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »	77
	Troisième scénario : Scénario « favorable »	77
	Quatrième scénario : Scénario adverse sévère décrit dans le stress budgétaire de juillet 2022	78
	Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux.....	79
5.3.5	Risques de marché	80
5.3.6	Gestion du bilan	84
5.3.7	Risques opérationnels.....	93
5.3.8	Risques de non-conformité.....	96
5.3.9	Risque juridique.....	99

1.Présentation de la Caisse régionale de crédit Agricole Vendée

2.Informations économiques, sociales et environnementales – Déclaration de Performance Extra-Financière

3.Rapport sur le gouvernement d'entreprise - exercice 2022

4.Examen de la situation Financière et du résultat 2022

4.1 La situation économique

4.1.1 Environnement Economique et financier global

RETROSPECTIVE 2022

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation. En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario *via* trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation. Comme lors de la crise Covid, une hiérarchie des vulnérabilités nationales s'est établie selon de multiples critères : degré d'éloignement de la zone de guerre, importance des échanges commerciaux avec les belligérants (dont la dépendance à l'égard des importations de céréales, de gaz et de pétrole et le « mix » énergétique), choc sur les termes de l'échange et capacité à atténuer la hausse des prix (notamment à l'aide de subventions publiques). Si les pays ont été diversement affectés par ce nouveau choc, aucun n'a échappé à l'accélération et à la diffusion de l'inflation, suscitant des resserrements monétaires plus massifs et plus précoces et conduisant à revoir à la baisse la croissance. Seule la Chine a fait figure d'exception notable en échappant à l'inflation.

Après une croissance forte (8,1%) en 2021 soutenue par les exportations dopées par les plans de relance occidentaux et une politique monétaire très accommodante, la **Chine** a en effet pâti d'un ralentissement affectant tous les pans de son économie : secteur immobilier, consommation privée, commerce extérieur. Les restrictions anti-Covid ont perturbé la production industrielle et la consommation mais l'atonie de la demande interne a permis de contenir l'inflation ; le ralentissement mondial et la hausse des prix des matières premières ont commencé à peser sur la croissance et la balance commerciale, ; les déséquilibres structurels (immobilier, endettement, démographie) ont accentué l'impact défavorable de la conjoncture sur l'activité. La croissance s'est ainsi établie à 3%, loin de la cible « autour de 5,5% » prévue en mars.

Bien qu'éloignés de l'épicentre du conflit et encore portés par l'élan d'une reprise post-Covid (croissance de 5,9% en 2021) largement due à une consommation « sur-stimulée », les **États-Unis** ont affiché une croissance en repli sensible (2,1% en 2022). Après avoir commencé l'année 2022 par deux trimestres consécutifs de contraction du PIB¹, la croissance s'est reprise grâce aux amortisseurs hérités de la pandémie : accumulation d'une épargne abondante (concentrée sur les hauts revenus) et marché du travail très tendu. Des créations d'emplois robustes, couplées à un taux de participation (62,3% en

¹ En variation trimestrielle annualisée, le PIB s'est contracté de 1,6% puis de 0,6%. Le recul du premier trimestre est imputable à une contribution fortement négative des exportations nettes ; celui du deuxième trimestre est essentiellement expliqué par le déstockage. D'autres variables nécessaires au diagnostic (dont revenu réel des ménages hors transferts et emploi salarié non agricole, etc.) ayant bien résisté, cette période n'a pas été officiellement qualifiée de récession par le NBER.

décembre) encore inférieur d'un point de pourcentage, à son niveau pré-crise, se sont traduites par une baisse du taux de chômage (3,5%) et des hausses de salaires vigoureuses (6,2% sur un an en novembre), compensant partiellement une inflation forte. Stimulée par l'offre puis rapidement par la demande, l'inflation sur 12 mois est passée de 7,5% en janvier 2022 à 6,5% en décembre après avoir atteint un pic en juin à 9,1%. Quant à l'inflation sous-jacente, elle n'a que faiblement diminué (5,7% en décembre contre 6% en janvier et un pic à 6,6% en septembre).

A l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3%) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la **zone euro** a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange², de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5% au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3% au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (-0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5%) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement, progressé de 4% et 4,3%³. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les « séquelles » de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

En effet, en dépit d'un ralentissement des créations d'emplois et d'une hausse du taux de participation (à 74,9% au troisième trimestre), la « rétention d'emplois », élément essentiel de la stratégie déployée lors du Covid, a permis la poursuite de la baisse du taux de chômage (à 6,5% en novembre 2022 contre 7,1% un an auparavant). Si le soutien public (1,3% de PIB en 2022 dont plus de la moitié en faveur des ménages) et la progression des salaires nominaux n'ont pas permis de préserver le revenu disponible réel (en recul de 0,4% sur les trois premiers trimestre de l'année), la perte de pouvoir d'achat ne s'est pas traduite par une baisse de la consommation : l'excès d'épargne accumulé avec la crise (d'environ 1000 milliards d'euros mi-2022) a contribué à la résistance de la demande intérieure, qu'aurait dû handicaper une inflation très vive. Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1% en glissement annuel) et son pic (10,6% en octobre) avant de se replier (9,2% en décembre) : la décélération de l'inflation dans le secteur de l'énergie (25,5% contre 34,9% en novembre) a amorti l'accélération des prix des autres composantes (services, biens industriels non énergétiques, produits alimentaires). Si le redressement de l'inflation sous-jacente a d'abord été causé par les contraintes d'offre (goulets d'étranglement et pénuries d'intrants), l'importance des facteurs de demande s'est progressivement accrue à la faveur de la levée des restrictions liées à la pandémie, notamment dans les services. Les sources d'inflation en amont se sont en outre lentement diffusées. L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3% en janvier à 5,2% en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs.

Aux **États-Unis**, le brusque revirement « *hawkish* » du FOMC fin 2021 s'est singulièrement renforcé au cours du premier trimestre de 2022. Des hausses du taux des *Fed Funds* ont été entreprises à partir de mars. Totalisant 425 points de base sur l'année, elles ont porté la fourchette cible à 4,25%-4,50% en fin d'année. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) a commencé en juin (plafonds de remboursement mensuels de 30 milliards de dollars en *Treasuries* et de 17,5 milliards de dollars en

² Le renchérissement des importations d'énergie sur les neuf premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021 équivaut à 4,3 points de PIB. Avant la redistribution de la charge entre acteurs (essentiellement via le soutien de l'État aux ménages et aux entreprises et le transfert de la hausse des coûts des producteurs aux consommateurs), ce surcoût affecte les agents selon leur consommation relative d'énergie : 29% aux ménages, 68% aux entreprises et 3% aux administrations.

³ Les performances nationales se sont révélées très hétérogènes puisque la croissance allemande a atteint 1,8% (2,6% en 2021), que la France et l'Italie ont crû aux rythmes de, respectivement, 2,6% (6,8% en 2021) et 3,9% (6,7% en 2021) alors que l'Espagne progressait encore de 5,5% (5,5% en 2021).

Mortgage-Backed Securities, soit un total de 47,5 milliards de dollars, niveau qui a ensuite été doublé pour atteindre un plafond mensuel de 95 milliards de dollars).

Enfin, en décembre, le procès-verbal du FOMC est venu éclairer les intentions des responsables de la *Fed* : ambition réaffirmée de faire baisser l'inflation vers la cible de 2%, ralentissement du rythme des hausses de taux ne signalant ni une moindre détermination à atteindre l'objectif de stabilité des prix ni un jugement selon lequel l'inflation serait déjà sur une trajectoire descendante persistante, maintien d'une politique restrictive « pendant une période prolongée » (jusqu'à ce que, précisément, l'inflation se rapproche de la cible), précisant qu'il serait inapproprié de commencer à baisser le taux des *Fed Funds* en 2023.

En **zone euro**, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet. Sur l'ensemble de l'année, les hausses ont atteint 250 points de base, portant les taux de dépôt et de refinancement à, respectivement, 2% et 2,50%. Le volet « non conventionnel » a également été durci : fin des achats nets en mars au titre du PEPP (*Pandemic Emergency Purchase Programme*) et en juillet au titre de l'APP (*Asset Purchase Programme*), durcissement des conditions de liquidité avec la fin des opérations TLTRO-3 en juin.

Sur les **marchés financiers**, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt, et des marchés actions en repli.

Les taux américains à deux ans ont progressé de 380 points de base (pb) à 4,50% alors que les taux à dix ans ont augmenté de 240 pb (3,90%). Les taux souverains allemands à deux ans (2,70% fin décembre) et dix ans (2,55%) se sont, respectivement, redressés de 330 et 275 pb. Les taux souverains (qu'il s'agisse des taux à deux ou dix ans) sont donc revenus à des niveaux inconnus depuis le sommet atteint en 2007, à l'aube de la crise financière de 2008 qui allait les faire s'engager sur la voie du grand repli, repli assorti d'une tendance à l'aplatissement de la courbe se terminant par une inversion légère en Allemagne, franche aux États-Unis. En effet, fin 2021, les courbes de taux d'intérêt (écart entre les taux souverains à 2 et 10 ans) étaient encore ascendantes et offraient une pente de, respectivement, environ 80 et 50 pb aux États-Unis et en Allemagne. Selon la vigueur et la maturité des resserrements monétaires, les courbes se sont progressivement aplaties pour s'inverser aux États-Unis (juillet) puis en Allemagne (novembre). Les écarts de rémunérations entre les échéances longue et courte étaient négatifs fin décembre 2022 (d'environ 60 pb aux États-Unis et 15 pb en Allemagne). Par ailleurs, les primes de risque ont progressé d'environ 20 pb en France et en Espagne pour s'établir, respectivement à 55 et 97 pb au-dessus du Bund, tandis que le spread italien a augmenté de près de 80 pb à 213 pb.

Alors que le marché actions américain (S&P500) a perdu 20% au cours de l'année, l'Eurostoxx 50 et le CAC40 ont respectivement reculé de 12% et 10%. Enfin, l'aversion au risque et un resserrement monétaire américain puissant et précoce ont profité au dollar. L'euro a ainsi continuellement baissé contre dollar jusqu'en septembre, enregistrant une dépréciation sur 9 mois de 14%. A la faveur d'une croissance économique plus résistante qu'anticipé et de resserrement de la BCE, l'euro s'est ensuite repris limitant sa dépréciation contre dollar à -6% sur 2022 %.

PERSPECTIVES 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russo-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'apprentent à « flirter » avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

Aux **Etats-Unis**, les piliers qui ont permis à une croissance soutenue (surtout de la consommation) de se maintenir au-delà des attentes s'affaissent progressivement : marché du travail tendu mais ralentissement des créations nettes d'emplois, croissance élevée des salaires nominaux mais perte de pouvoir d'achat impliquant des ponctions sur l'épargne accumulée durant la pandémie et des emprunts via les cartes de crédit, enquêtes auprès des entreprises orientées à la baisse, ralentissement de l'investissement non résidentiel et résidentiel. Il est vain de compter sur une action contra-cyclique des politiques budgétaire et/ou monétaire : les élections de mi-mandat de 2022 ont produit un pouvoir divisé, peu propice à une quelconque relance budgétaire et la Fed a clairement indiqué qu'elle se concentrerait sur l'inflation, au prix d'endurer une récession à court terme.

Or, bien que son pic ait été franchi, l'inflation totale est élevée ; l'inflation sous-jacente semble résister et ne devrait décélérer que lentement. Le ralentissement de la croissance et un meilleur fonctionnement des chaînes d'approvisionnement devraient permettre un repli plus net de la hausse des prix fin 2023 : l'inflation totale se rapprocherait alors de 3% et l'inflation sous-jacente passerait sous 3%. Si l'inflation devait refluer plus rapidement que prévu, un atterrissage en douceur ne pourrait être exclu. Mais notre scénario central penche en faveur d'une légère récession en milieu d'année conduisant à un ralentissement marqué de la croissance en 2023 (à 0,6%).

En **Chine**, l'inflexion concernant la politique zéro-Covid a rapidement réjoui les observateurs. La nécessité de « vivre avec le virus » devrait néanmoins continuer de peser sur la croissance dont le rebond prévu dépendra essentiellement de la demande interne. Cette dernière sera elle-même conditionnée par trois facteurs : l'ampleur du soutien accordé par les autorités au secteur immobilier (un soutien contraint car l'État chinois ne veut pas se positionner comme prêteur en dernier ressort d'un secteur qu'il considère comme responsable de son surendettement), la capacité de l'État à créer un choc de confiance suffisant pour libérer une partie de l'épargne de précaution et stimuler la consommation, l'attitude du pouvoir à l'égard du secteur privé, pénalisé ces deux dernières années par la stratégie zéro-Covid et le resserrement réglementaire. Compte tenu d'une contribution du commerce extérieur légèrement négative, au mieux nulle, et d'un investissement encore freiné par la restructuration du secteur de l'immobilier, la croissance devrait accélérer autour de 5%, en raison notamment d'effets de base favorables dans les secteurs des services.

En **zone euro**, à l'essoufflement naturel de la croissance post-pandémique s'ajoute le choc plus durable qu'est la guerre en Ukraine. La lisibilité de la situation conjoncturelle est complexifiée par la succession de chocs, à savoir la crise COVID et la guerre en Ukraine. Qu'hérite-t-on de la pandémie ? Un marché du travail encore solide, un excès d'épargne substantiel mais largement entamé pour les ménages les plus modestes, une inflation que l'on espérait temporaire. Alors que le débat sur la nature précise de l'inflation et les responsabilités respectives de l'offre et de la demande n'est pas tranché, force est de constater que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement diminuent, que la modération de l'inflation mondiale se diffuse mais que les effets de second tour sont visibles : la contagion de la hausse des prix de l'énergie, aux prix à la consommation, via les coûts de production est patente avant même que ne soit incriminée une quelconque boucle prix-salaires. Qu'implique la guerre en Ukraine ? Un renchérissement durable du prix des importations d'énergie. Les effets de la dégradation des termes de l'échange, de l'inflation et de la perte de compétitivité sur les volumes d'exportation et les parts de marché vont se déployer progressivement.

Notre scénario pour la zone euro table certes sur un repli de l'inflation (définition *HICP*) moyenne (prévue à 7,5%) mais elle resterait élevée (4,5% fin 2023) et pèserait sur la demande interne. Alors que les exportations nettes soustrairaient de la croissance (contribution négative de 0,7 point de pourcentage), la demande intérieure et les stocks apporteraient encore des contributions légèrement positives (de respectivement 0,6 et 0,2 point de pourcentage). Notre scénario retient ainsi, globalement, une décélération marquée de la croissance en 2023 (à 0,1% après 3,4% en 2022) mais aussi, au-delà, un rythme d'expansion durablement plus faible. Ce scénario repose toujours sur des hypothèses fortes concernant l'approvisionnement en gaz, ainsi que son prix. Si la perspective de coupures de courant pendant l'hiver semble s'éloigner avec un climat favorable et le redémarrage des centrales nucléaires,

les difficultés d'approvisionnement en gaz naturel à un coût « non punitif » ont vocation à durer tant que dure la guerre en Ukraine voire au-delà.

En **France**, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2%, un investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3%. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5%) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition INSEE : 5,2% en moyenne, 3,7% en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15%, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

Aux **Etats-Unis**, après des hausses de taux agressives en 2022 totalisant 425 points de base portant la fourchette cible à 4,25%-4,50%, la *Fed* a signalé son intention de ralentir le rythme des hausses tout en précisant que le resserrement n'était pas parvenu à son terme. Notre scénario monétaire table sur un ralentissement du rythme des hausses de taux (25 points de base lors de chacune des réunions du FOMC de février, mars et mai) portant la fourchette cible du taux des *Fed funds* à un pic de 5%-5,25%, en ligne avec le *Dot Plot* de décembre. Forte de son expérience, la *Fed* devrait rester prudente et ne pas s'engager dans un assouplissement trop précoce : ses taux resteraient sur ce plateau durant le reste de l'année 2023. Le retour durable de l'inflation vers l'objectif de 2% étant un préalable à l'assouplissement, ce dernier n'interviendrait pas avant 2024. Par ailleurs, après avoir atteint son rythme maximum en septembre, le dégonflement du bilan de la *Fed* va se poursuivre comme annoncé en mai. Le resserrement quantitatif (*Quantitative Tightening* ou QT) devrait prendre fin lorsque sera entrepris l'assouplissement par des baisses de taux directeurs, afin que les deux outils monétaires ne fonctionnent pas à l'encontre l'un de l'autre. La fin du QT n'interviendrait donc pas en 2023.

En **zone euro**, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3% en 2023, 3,4% en 2024, 2,3% en 2025) et de croissance à la baisse (0,5% en 2023, 1,9 % en 2024 et 2025). En ligne avec une inflation plus soutenue, la BCE a relevé ses taux de 50 points de base pour porter le taux de dépôt à 2%, et a accompagné ce mouvement d'un discours très volontariste : les taux d'intérêt devront encore augmenter significativement à un rythme régulier pour atteindre des niveaux suffisamment restrictifs et garantir un retour rapide de l'inflation vers l'objectif de 2% à moyen terme. Dans notre scénario, la BCE continuerait de relever ses taux directeurs jusqu'à porter, en juin 2023, les taux de refinancement et de dépôt à, respectivement, 4,25% et 3,75%, niveaux sur lesquels ils resteraient assez durablement puisqu'un assouplissement monétaire n'interviendrait pas avant mi-2024. Ce scénario est agressif mais un changement de cap par rapport aux annonces de la BCE nécessiterait une amélioration significative des perspectives d'inflation, une détérioration radicale de la croissance ou des tensions extrêmes sur les marchés financiers : aucun de ces facteurs ne semble se profiler.

En décembre, la BCE a également dévoilé quelques éléments de son QT, annonçant une stratégie prudente et progressive de réduction de son bilan de 15 milliards d'euros entre mars et juin via le

dégonflement des titres détenus dans le cadre du PSPP (*Public Sector Purchase Programme*). Les détails sur les développements ultérieurs du QT seront fournis en février. Notre scénario retient une diminution de 20 milliards d'euros par mois à partir du troisième trimestre, concentrée sur les titres publics (PSPP). Enfin, le resserrement par les taux et les quantités s'accompagne d'un changement des modalités des *TLTROs* (*Targeted longer-term refinancing operations*) incitant les banques à rembourser ces crédits par anticipation : compte tenu de l'importance du crédit bancaire en zone euro, ce canal pourrait se révéler le plus puissant en matière de durcissement monétaire.

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement voire une probable récession. Ce scénario maintient l'inversion des courbes de taux d'intérêt (2 ans-10ans) : franche aux États-Unis, modérée en Allemagne.

Le taux souverain américain (*US Treasuries*) à dix ans culminerait autour de 4,15% au cours du premier semestre 2023 et la pente deux ans-dix ans atteindrait son inversion maximale (105 points de base) au premier trimestre 2023. Notre scénario retient un taux américain à 10 ans excédant très légèrement 4% fin 2023. En zone euro, les anticipations de politique restrictive de la BCE devraient peser sur les perspectives de croissance et soutenir la demande pour les titres longs sans risque : les emprunts d'État, peu prisés par les investisseurs individuels et le secteur privé au cours de la dernière décennie en raison de rendements faibles, retrouveraient les faveurs de ces investisseurs. La politique de la BCE n'entraînerait donc qu'une hausse limitée des taux d'intérêt à long terme. Par ailleurs, le remboursement des TLTROs pourrait à court terme atténuer la pénurie de titres et susciter des pressions modestes à l'élargissement des spreads périphériques. Notre scénario retient un taux du Bund (taux allemand 10 ans) à 2,60% fin 2023 et des primes de risque française et italienne proches de, respectivement, 60 et 220 points de base par rapport au Bund.

Après avoir été soutenu par l'aversion au risque, une croissance sur-stimulée et un resserrement monétaire précoce et puissant aux États-Unis, le dollar voit les facteurs propices à son appréciation soutenue se dissiper progressivement. La devise américaine devrait céder un peu de terrain en 2023. Notre scénario table sur un cours EUR/USD à 1,10 fin 2023.

4.1.2 Environnement local et positionnement de la Caisse régionale sur son marché

Partenaire bancaire assureur et acteur immobilier incontournable de la Loire Atlantique et la Vendée, la Caisse régionale bénéficie de la croissance économique et démographique de son territoire sur tous les marchés. Ces deux départements très dynamiques contribuent aux bons résultats des Pays de la Loire, 4^e région de France en termes de PIB par habitant.

Le marché des particuliers est depuis 2014 porté par une démographie favorable avec plus de 21 000 habitants supplémentaires par an pour l'ensemble de la Loire-Atlantique et la Vendée. Cette augmentation de la population est particulièrement marquée en Vendée. Au total les deux départements accueillent 2 137 876 habitants.

Ce territoire dynamique affiche un nombre d'emploi salarié marchand en progression de 3.3% en Loire-Atlantique et 2.7% en Vendée sur un an (T3 2022 vs T3 2021). Les taux de chômage sont respectivement de 5.8% en Loire Atlantique et 5.4% en Vendée. Ces taux parmi les plus bas de France sont nettement inférieurs au taux de chômage national de 7.3%⁴.

La part de marché de la Caisse régionale Atlantique Vendée sur le marché des particuliers a encore progressé. Elle atteint à fin novembre 2022 :

- 26,99% sur les encours collecte globale (en progression de 25 bps sur un an),
- 29,72% sur les encours de crédit (en progression de 54 bps sur un an).

Le marché des entreprises, très actif en Loire-Atlantique et Vendée, est constitué d'activités économiques variées comme l'industrie, l'agroalimentaire, le transport, l'artisanat, le tourisme, ou bien

⁴ Source INSEE, taux de chômage au 3^em trimestre 2022.

encore le numérique. Traditionnellement marqué par un nombre de créations d'entreprises important chaque année, l'évolution est stable en 2022 pour la Loire Atlantique avec 20963 créations (-0.7%) mais reste en progression pour la Vendée avec 7871 nouvelles entreprises (+4% vs 2022). Au global sur les deux départements, le nombre de créations d'entreprise s'établit à 28 834 soit + 0.56% comparativement à 2022. A noter que les chiffres 2021 ont été corrigés par l'INSEE avec 21 105 pour la Loire-Atlantique et 7869 pour la Vendée en 2021. Dans un contexte économique chahuté les défaillances d'entreprises sont en hausse en 2022 avec un taux de +51.7% en moyenne sur les deux départements (+47.9% en Loire-Atlantique et +61.2% en Vendée), mais en deçà du niveau d'avant crise Covid. Malgré la hausse des prix des matières premières et l'impact sur le modèle économique des entreprises, celles-ci maintiennent néanmoins leurs projets d'investissement.

En 2022, le nombre de clients professionnels qui nous font confiance s'accroît de près de 4%, à l'instar des encours de prêts qui progressent de 12.71%.

Attaché à ses valeurs mutualistes et à son modèle coopératif, la Caisse régionale est animée par un esprit de conquête et d'innovation au service du développement et de la transformation de son territoire. Soucieuse de ses clients et de ses sociétaires, son modèle de banque universelle qui conjugue l'humain et le digital, engage la responsabilité des femmes et des hommes de l'entreprise, collaborateurs et élus. Ce modèle s'est avéré particulièrement pertinent dans un contexte de crise sanitaire et ses répercussions économiques, et plus récemment l'évolution de l'environnement ou la grippe aviaire, en conjuguant proximité, réactivité, et accompagnement humain.

Fort de ses valeurs de proximité et d'utilité au territoire, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est présent pour accompagner ses clients en Loire-Atlantique et Vendée avec :

- 2 288 collaborateurs,
- 867 administrateurs,
- 384 791 sociétaires
- 171 agences (hors agences habitat, banque privée, entreprises, agences en ligne et conseil en ligne)

L'année 2022 a été celle du lancement du Campus by CA pour le Crédit Agricole Atlantique Vendée. Il regroupe ainsi sur son site de Nantes l'ensemble de ses expertises et celles du Groupe Crédit Agricole au service de ses clients, de ses partenaires et de son territoire. Ce Campus a trois ambitions fortes : être utile à ses clients en leur proposant un conseil d'experts en proximité, accompagner les transitions, et développer les synergies entre les acteurs du territoire. En 2023, le Campus by CA se déclinera sur La Roche-sur-Yon.

4.1.3 Activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au cours de l'exercice

La Caisse régionale a continué d'accélérer dans un contexte économique impacté par la forte hausse de l'inflation et la fin de la période de taux bas, tout en réalisant des performances commerciales de haut niveau sur les différents marchés en 2022 :

- **Avec plus de 48 000 nouveaux clients**, une baisse de l'attrition et une augmentation du nombre de comptes actifs (+4,2%), la Caisse régionale conforte son attractivité par une approche relationnelle innovante ;
- **Avec plus de 28 000 projets de financement**, la Caisse régionale affirme son utilité au territoire en accompagnant tous les acteurs dans un contexte très défavorable à l'intermédiation bancaire et sous contrainte du taux d'usure. Tous les marchés contribuent à cette dynamique avec des marqueurs historiques : un total de 5 milliards d'euros de crédits distribués, un gain de part de marché de 0,43% sur le marché des particuliers, et une croissance de +7,4% des encours sur le marché des professionnels et des entreprises ;
- **Avec un encours de collecte bilan porté à 20,4 milliards d'euros**, la Caisse régionale est toujours soucieuse de l'intérêt de ses clients et, dans un contexte de remontée des taux, l'épargne réglementée est en hausse de +12,3% ;
- **Avec une croissance de +3,7% du nombre de contrats d'assurance et de 3% de l'équipement en services bancaires**, la Caisse régionale conforte la relation globale qu'elle entretient avec ses clients. Elle répond à l'ensemble de leurs besoins avec, par exemple, le succès de sa nouvelle offre « Ma Banque au Quotidien » ou celui du nouveau service gratuit « Alerte découvert » visant à limiter les frais éventuels (-32% d'incidents bancaires facturés).

Enfin, la Caisse régionale est fière d'accompagner l'innovation sur son territoire au travers de trois dispositifs : l'agence Innovation (20 startups financées), le fonds Atlantique Vendée Innovation (investissement en capital dans 16 startups) et enfin le Village By CA (28 startups accompagnées).

Encours de crédits :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Evolution en montant	Evolution en %
Habitat	15 271	14 023	1 248	8,9%
Equipement	5 757	5 358	399	7,4%
Consommation	757	727	30	4,1%
Trésorerie et autres	1 467	1 351	116	8,6%
Encours en principal	23 252	21 460	1 792	8,4%

L'encours de crédit (au périmètre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et des 4 Sociétés Techniques de Titrisations) atteint 23,3 milliards d'euros, en progression de 8,4 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation est principalement liée à l'augmentation de 1 248 millions d'euros sur les crédits habitat et à la hausse de 399 millions d'euros sur les crédits d'équipement.

Les crédits réalisés :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Evolution en montant	Evolution en %
Habitat	3 147	3 091	56	1,8%
Equipement	1 552	1 430	123	8,6%
Consommation	286	309	-22	-7,3%
Prêts garantis par l'Etat	37	29	8	ns
Réalisation crédits	5 023	4 858	165	3,4%

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a réalisé sur l'année 2022 un total de 5 023 millions d'euros de crédits (hors PGE). Les crédits réalisés à habitat et à l'équipement connaissent un niveau de production historique.

Encours de collecte :

(en millions d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Evolution en montant	Evolution en %
Collecte monétaire	7 948	7 928	20	0,3%
Collecte épargne	12 523	11 718	804	6,9%
Collecte Hors-bilan	8 513	8 496	17	0,2%
Total collecte	28 984	28 142	842	3,0%

L'encours total de collecte a progressé de 3% pour atteindre près de 29 milliards d'euros. L'encours de la collecte épargne connaît une hausse de 6,9%. L'encours de collecte assurance-vie et valeurs mobilières se stabilise malgré un effet marché (valorisation) défavorable.

La collecte épargne correspond aux Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A. Les placements, opérés par les clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur ces supports sont partiellement centralisés à Crédit Agricole S.A. (cf. Annexes états financiers sociaux note 1.2 - Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole).

La collecte monétaire correspond aux dépôts à vue et aux dépôts à terme des clients. Ces opérations sont conservées dans le bilan de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La collecte hors-bilan correspond aux placements des clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur des produits dont les encours sont gérés par les sociétés d'assurance-vie ou des centrales titres.

Activité assurance et services :

Compte de service et compte à composer	Nombre		Evolution	
	31/12/2022	31/12/2021	Nombre	%
Total Dépôt à vue	690 015	661 859	28 156	4,3%
Total produits assurances	552 739	536 343	16 396	3,1%
Total des cartes bancaires	564 270	540 215	24 055	3,7%

Le dynamisme de l'activité commerciale se traduit par la progression du nombre de dépôt à vue et de l'équipement des clients.

4.1.4 Les faits marquants

4.1.4.1 Remboursement partiel du TLTRO

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la COVID-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification, en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 31 décembre 2022.

Le Groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps « flooré » à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps « flooré » à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

Le Conseil des gouverneurs de la BCE, lors de sa réunion du 27 octobre 2022, a décidé d'une modification des conditions de rémunération applicables à ces opérations de refinancement à compter du 23 novembre 2022 (Décision 2022-2128 de la BCE).

La Décision (UE) 2022/2128 de la Banque Centrale Européenne du 27 octobre 2022 a défini deux nouvelles périodes comme suit :

- la « période de taux d'intérêt postérieure à la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle » ou "post-additional interest rate period (post-ASIRP)" du 24 juin au 22 novembre 2022 (ou la date de remboursement anticipé si elle intervient avant cette date) ; au cours de cette période, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter de la date de tirage jusqu'à la fin de la fin de cette période ;
- la « dernière période de taux d'intérêt » ou "last interest rate period (LIRP) " : du 23 novembre 2022 jusqu'à la date de maturité attendue des tirages. Au cours de la LIRP, la rémunération du TLTRO III est calculée sur la base d'une moyenne des Taux de Facilités des Dépôts à compter du 23 novembre jusqu'à la date de remboursement attendue.

Le groupe a ré-estimé les flux de trésorerie attendus afin de refléter (i) les fluctuations des intérêts des différents tirages en fonction de la maturité attendue et (ii) les modifications des conditions de rémunération décidées par la BCE, ce qui est venu modifier le taux d'intérêt effectif des différents tirages de TLTRO III et le coût amorti de chaque tranche.

Les nouveaux taux d'intérêt effectif ainsi déterminés sont proches du dernier taux de Facilité des Dépôts connu à la date de l'arrêté comptable.

Compte tenu des mécanismes de refinancement interne, le Crédit Agricole Atlantique Vendée se refinance auprès de Crédit Agricole S.A., souscripteur des emprunts TLTRO III auprès de la BCE, et bénéficie ainsi de ces bonifications.

4.1.4.2 Impact de l'augmentation des taux du marché interbancaire

Cette année s'est inscrite dans un environnement géopolitique particulier, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie. Après plus d'une décennie de taux bas, voire négatifs, les Banques centrales ont remonté brutalement leurs taux d'intérêt pour contrer l'inflation. La Banque centrale européenne (BCE) a procédé à une hausse de 2,5% de ses taux directeurs en 2022. Le taux de dépôt est désormais à 2% contre -0,50% un an auparavant. L'€STR, indicateur du marché monétaire de la zone euro (qui a remplacé définitivement l'EONIA depuis le 3 janvier 2022), a quitté le territoire négatif pour finir l'année à 1.90% en rythme annualisé.

Cette forte hausse des taux se traduit par une augmentation du coût de la ressource en raison de la revalorisation des taux servis sur les livrets d'épargne réglementés et du taux de refinancement sur le marché interbancaire. Par contre, la répercussion de cette remontée des taux sur le prix des crédits est plus progressive ; elle ne peut se faire qu'au rythme des renouvellements du portefeuille de crédits (pour sa composante à taux fixe), et sous contrainte du taux d'usure dont le calcul est basé sur les taux du trimestre précédent.

Cette situation aboutit à un pincement temporaire de la marge d'intérêt en 2022. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a dû s'adapter à ce nouveau contexte macro-économique défavorable à l'intermédiation bancaire. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2022.

4.1.4.3 Risque de crédit

La Caisse régionale a pris en compte le contexte d'environnement géopolitique particulier de 2022, marqué par la crise en Ukraine et les tensions sur les matières premières et l'énergie, ainsi que le retour de l'inflation et la hausse des taux. En particulier, le Groupe a revu ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit et la Caisse régionale a procédé à une revue de son portefeuille de crédits, qui l'a conduite à la mise à jour du forward looking local sur un certain nombre de filières considérées à risques.

4.1.4.4 Mise en place du FCT Crédit Agricole Habitat 2022

Au 31 décembre 2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du Groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS (Residential Mortgage Backed Security) français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, le Crédit Agricole Atlantique Vendée a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 33,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 4,7 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 31 décembre 2022, le Crédit Agricole Atlantique Vendée ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'elle a cédées au FCT.

4.1.4.5 Réaménagement du refinancement

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi son programme de réaménagement de son refinancement et de sa couverture par le remboursement par anticipation d'avances globales pour 312 millions d'euros en 2022, contre 155 millions d'euros en 2021. Le montant de l'indemnité de remboursement par anticipation s'est élevé à 25 millions d'euros en 2022 contre 26 millions d'euros en 2021.

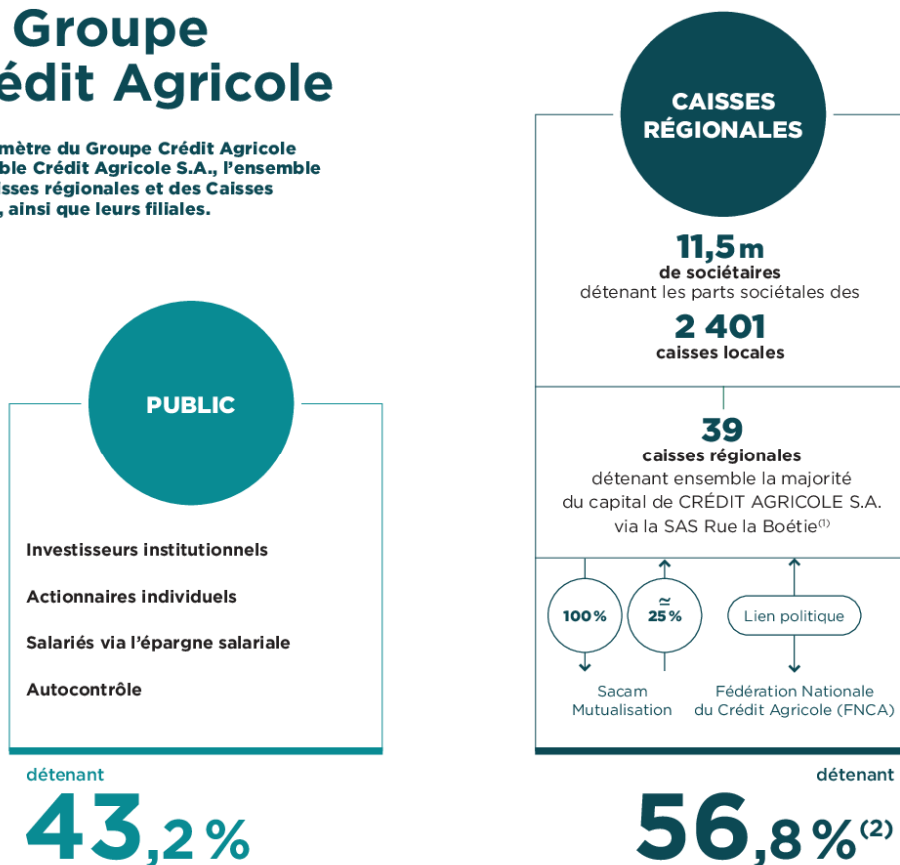
Les conditions de réaménagement de la dette financière en 2022 (variation de cash-flow inférieur à 10 %), conformément à IFRS 9, ont conduit à maintenir une partie de la dette au bilan et à comptabiliser une partie de l'indemnité de remboursement anticipé pour 25 millions d'euros en charge et en produit le gain réalisé sur la réduction du taux de refinancement pour 22,2 millions d'euros.

4.2 Analyse des comptes consolidés

4.2.1 Organigramme du Groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation.

(2) Hors information faite au marché par La SAS Rue La Boétie, en novembre 2022, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

(3) Cession de Crédit du Maroc en décembre 2022.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

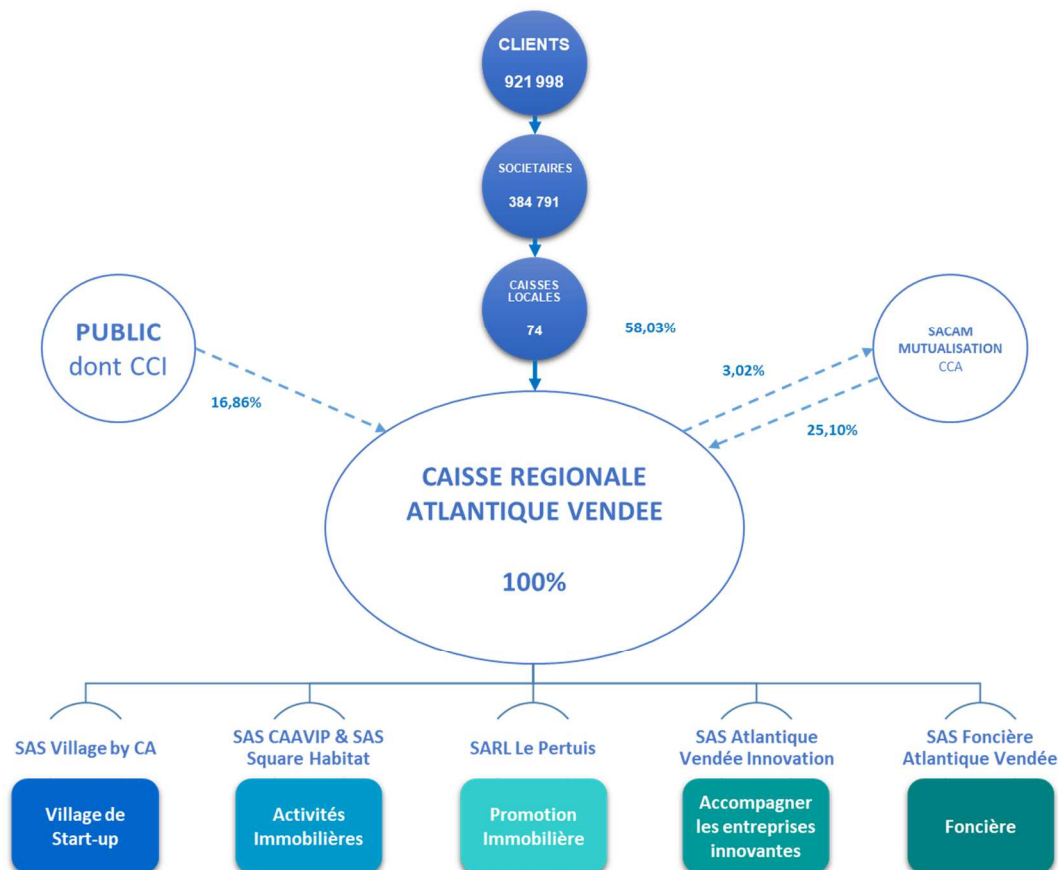
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 11,5 millions de sociétaires qui élisent quelques 28 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code Monétaire et Financier veille, conformément aux dispositions du Code Monétaire et Financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

4.2.2 Présentation du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée



La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constitué de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Ainsi, le périmètre de consolidation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est constitué de :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- 74 Caisses Locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- la SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP),
- la SAS Square Habitat Atlantique Vendée,
- la SAS Foncière Atlantique Vendée,
- des Sociétés Techniques de Titrisation CA Habitat mis en place depuis 2018.

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale.

4.2.3 Contribution des entités du groupe de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

En milliers d'euros	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat Brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse régionale	462 859	164 931	115 492
Caisses locales	7 415	7 282	6 331
Cumul des 4 STT	12 850	12 850	9 600
SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP)	-	(33)	(33)
SAS Square Habitat Atlantique Vendée	15 641	1 971	1 754
SAS Foncière Atlantique Vendée	92	(327)	(243)

4.2.4 Résultats consolidés

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montants	%
PNB	498 857	453 296	45 561	10,1%
Charges de fonctionnement	(312 183)	(289 999)	(22 184)	7,6%
Résultat brut d'exploitation	186 674	163 297	23 377	14,3%
Coût du risque	(25 887)	(13 814)	(12 073)	87,4%
Résultat d'Exploitation	160 787	149 483	11 304	7,6%
Gains ou pertes sur les autres actifs	515	635	(120)	-18,9%
Résultat avant impôt	161 302	150 118	11 184	7,5%
Impôt sur les bénéfices	(28 400)	(36 655)	8 255	-22,5%
Résultat net	132 902	113 463	19 439	17,1%
Résultat net part du groupe	132 902	113 463	19 439	17,1%

Le Produit Net Bancaire s'élève à 498,9 millions d'euros contre 453,3 millions d'euros en 2021, soit une augmentation de 10,1 %.

Le Produit Net Bancaire est en nette progression, porté par les revenus de l'assurance avec +9,9 millions d'euros (+13%) et ceux de la banque au quotidien avec +5,4 millions d'euros (+9%). La contribution des marchés des professionnels et des entreprises est également à souligner avec une forte croissance des commissions (+14%) liée à l'augmentation du fonds de commerce. La marge d'intérêts, hors reprise de la provision épargne logement, souffre de la forte hausse du coût de refinancement sur les ressources clients de +26,3 millions d'euros (+20,7%), ou des ressources de

marché avec la fin des conditions liées à la bonification des opérations ciblées de refinancement de long terme (TLTRO) de -9,6 millions d'euros. La forte dynamique sur les crédits atténue cette baisse de la marge d'intérêts, par un mix volume/crédit favorable.

Les charges de fonctionnement augmentent en lien avec la stratégie de développement et d'investissement de la Caisse régionale, mais aussi avec les premiers effets de l'inflation. Les charges de personnel progressent ainsi de 5,1%. Cette hausse s'explique par les différentes mesures prises pour le pouvoir d'achat des salariés, la création d'une centaine de postes supplémentaires depuis deux ans dans les différents métiers pour accompagner le développement, et l'engagement pour l'emploi des jeunes avec le recrutement d'une centaine d'alternants. Les impôts et taxes progressent de 3,6 millions d'euros, et plus particulièrement les contributions bancaires FRU et FGDR (Fonds de Résolution Unique et Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution) en forte hausse de 2,6 millions d'euros.

Le coût du risque, qui s'élève à 25,9 millions d'euros, est composé principalement de provisions collectives, et reflète la volonté de maintenir une couverture des risques suffisante dans un contexte d'accroissement significatif des encours de crédits. Il se décompose de la manière suivante :

- 0,5 million de reprise nette de provisions sur les créances en défaut, contre une reprise nette de 1,7 millions d'euros sur 2021,
- 25,6 millions d'euros de dotation nette de provision collectives forward-looking, contre 15,8 millions d'euros de dotation nette sur 2021,
- 0,6 million d'euros de reprise nette de provisions sur risques et charges contre une reprise nette de 1,5 million d'euros en 2021.
- le reclassement de 1,2 millions d'euros, comme en 2021, de reprises de provisions sur actualisation du coût du risque vers le Produit Net Bancaire
- 0,1 million d'euros de dotation de provision sur les titres de dettes comptabilisés au coût amorti en normes IFRS.

Au 31 décembre 2022, les provisions forward-looking présentent un total de 169,9 millions d'euros. Ces dernières intègrent des provisions forward-looking Central pour 69 millions d'euros, et des provisions forward-looking Local pour un total de 100,9 millions d'euros calculées sur les secteurs d'activités suivants :

- Agriculture et agroalimentaire,
- Bâtiment et travaux publics,
- Financements à effet de levier,
- Crédits restructurés type Forbone,
- Immobilier locatif et promotion immobilière de logement,
- Activités de holding et sièges sociaux,
- Distributions,
- Habitat hors CAMCA,
- Impayés particuliers,
- Commerces non alimentaires
- Énergie,
- Automobile,
- Industrie lourde.

La charge fiscale de l'exercice 2022 s'établit à 28,4 millions d'euros, en diminution de 8,3 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Ainsi, **le résultat net** de 2022 s'élève à 132,9 millions d'euros. Il est en augmentation de 17,1 % sur un an.

4.2.5 Bilan consolidé et variations des capitaux propres

Actif :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	71 984	68 166	3 818	5,6%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	267 769	245 217	22 552	9,2%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	25 229	9 101	16 128	177,2%
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	242 540	236 116	6 424	2,7%
Instruments dérivés de couverture	1 266 565	87 230	1 179 335	1352,0%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 679 410	1 833 212	-153 802	-8,4%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>				
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 679 410	1 833 212	-153 802	-8,4%
Actifs financiers au coût amorti	28 889 124	25 026 928	3 862 196	15,4%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	5 057 357	2 876 404	2 180 953	75,8%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	23 007 456	21 284 111	1 723 345	8,1%
<i>Titres de dettes</i>	824 311	866 413	-42 102	-4,9%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-1 192 014	74 784	-1 266 798	-1693,9%
Actifs d'impôts courants et différés (1)	66 050	53 793	12 257	22,8%
Comptes de régularisation et actifs divers	246 496	387 079	-140 583	-36,3%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Participation dans les entreprises mises en équivalence			0	
Immeubles de placement	10 423	11 132	-709	-6,4%
Immobilisations corporelles	213 735	205 436	8 299	4,0%
Immobilisations incorporelles	4 519	4 482	37	0,8%
Ecarts d'acquisition				
TOTAL DE L'ACTIF	31 524 061	27 997 459	3 526 602	12,6%

Avec 23 milliards d'euros, **les prêts et créances sur la clientèle** (présentés dans la rubrique des actifs financiers au coût amorti) représentent 73% du total de l'actif. Ce poste enregistre une hausse de 8,1% sur l'année. Cette hausse est directement liée au dynamisme de l'activité crédit présentée ci-dessous.

Les prêts et créances sur la clientèle présentent une évolution dynamique sur l'année de +8,1 %, en lien avec les bonnes performances de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Le portefeuille global de ces crédits présente un bon niveau de qualité avec 93,7 % des crédits classés en crédits sains.

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021	Evolution en montant	Evolution en %
les prêts et créances saines (Stage 1)	21 597 465	19 911 426	1 686 039	8,5%
les prêts et créances dégradés (Stage 2)	1 346 022	1 268 316	77 706	6,1%
les prêts et créances en défaut (Stage 3)	115 783	104 369	11 414	10,9%
Total	23 059 270	21 284 111	1 775 159	8,3%

Les prêts et créances sur les établissements de crédit (présentés dans la rubrique des actifs financiers au coût amorti) s'élèvent à 5,1 milliards d'euros en augmentation de 75,8 % par rapport au 31 décembre 2021.

Cette évolution est essentiellement justifiée par :

- l'augmentation des comptes ordinaires débiteurs pour 395,7 millions d'euros,

- une nouvelle opération de titres reçus en pension pour 14,9 millions d'euros,
- la diminution des comptes et prêts à vue du réseau dans les établissements de crédits pour 532 millions d'euros,
- l'augmentation des comptes et prêts à terme réseau pour 2,3 milliards d'euros, lié à l'opération NSFR Evergreen pour 2,1 milliards d'euros.
- l'augmentation des comptes ordinaires clients pour 17 millions d'euros.

Les titres de dettes (présentés dans la rubrique des actifs financiers au coût amorti) s'élèvent à 824 millions d'euros, en diminution de 4,9 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution est principalement liée à :

- des tombées d'échéance pour 19 titres pour un total de 124 millions d'euros,
- 4 remboursements anticipés à la demande de l'émetteur pour 17 millions d'euros,
- l'acquisition de 48 titres pour 117 millions d'euros,
- la sortie d'un titre souverain (France OAT) pour 10 millions d'euros,
- l'amortissement des primes/décotes pour 7 millions d'euros.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat avec 267,8 millions d'euros représentent 0,85 % du total de l'actif. Ce poste est en augmentation de 22,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, cette variation est essentiellement liée à :

- l'augmentation des instruments dérivés de transaction sur taux d'intérêts pour 14,6 millions d'euros,
- l'augmentation nette des titres de dettes (OPCVM) à la juste valeur pour environ 6 millions d'euros.

Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables s'élèvent à 1,7 milliard d'euros au 31 décembre 2022. Ce poste est en diminution de 8,4 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation est essentiellement liée à la baisse nette de la valeur des titres de capitaux pour 159 millions d'euros dont 167 millions d'euros pour les titres SAS rue La Boétie, 4 millions d'euros pour les titres SACAM Mutualisation et la réévaluation du titre UNEXO pour 13 millions d'euros.

Les comptes de régularisation et actifs divers diminuent de 36 % et représentent 246 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 387 millions d'euros au 31 décembre 2021. Cette évolution est essentiellement liée à :

- la diminution des appels de marge variables dérivés de 125,7 millions d'euros,
- la diminution des appels de marge variables sur titres en pensions pour 49 millions d'euros,
- la diminution des débiteurs divers d'administrations pour 1,6 millions d'euros,
- l'augmentation des comptes d'encaissement pour 16,4 millions d'euros,
- l'augmentation des débiteurs divers clients pour 7,1 millions d'euros,
- l'augmentation des autres comptes de régularisations pour 9,8 millions d'euros.

Passif :

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variation	
			Montants	%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	25 417	9 635	15 782	163,8%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	25 417	9 635	15 782	163,8%
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>			0	
Instruments dérivés de couverture	16 388	190 473	-174 085	-91,4%
Passifs financiers au coût amorti	26 125 048	23 702 640	2 422 408	10,2%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	17 591 943	15 362 360	2 229 583	14,5%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	7 936 687	7 920 292	16 395	0,2%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	596 418	419 988	176 430	42,0%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-5 824	5 185	-11 009	-212,3%
Passifs d'impôts courants et différés	4 681	3 344	1 337	
Comptes de régularisation et passifs divers	1 737 790	435 019	1 302 771	299,5%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées			0	
Provisions	73 097	84 864	-11 767	-13,9%
Dettes subordonnées	1		1	
Total dettes	27 976 598	24 431 160	3 545 438	14,5%
Capitaux propres	3 547 463	3 566 299	-18 836	-0,5%
Capitaux propres part du Groupe	3 547 463	3 566 299	-18 836	-0,5%
Capital et réserves liées	645 499	629 043	16 456	2,6%
Réserves consolidées	2 402 500	2 306 579	95 921	4,2%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	366 563	517 214	-150 651	-29,1%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées			0	
Résultat de l'exercice	132 901	113 463	19 438	17,1%
Participations ne donnant pas le contrôle			0	
TOTAL DU PASSIF	31 524 061	27 997 459	3 526 602	12,6%

Le principal poste du passif, pour un montant de 17,6 milliards d'euros, est constitué par **les dettes envers les établissements de crédit** (présentés dans la rubrique des passifs financiers au coût amorti) soit 55,8 % du total passif.

Il est composé des avances sur prêts et des emprunts. Ce poste constitue la principale source de refinancement des prêts à la clientèle. Il augmente de 2 229,6 millions d'euros (+14,5 %) par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution est essentiellement justifiée par :

- l'augmentation des avances à terme Réseau CA pour 1 939,8 millions d'euros, liée à l'opération NSFR Evergreen pour 2 053 millions d'euros,
- la diminution des comptes ordinaires créditeurs dans les établissements de crédits pour 2,2 millions d'euros,
- l'augmentation des comptes et emprunts à terme des établissements de crédit pour 1,3 million d'euros,
- la reprise des opérations sur titres données en pension livrée pour 290,6 millions d'euros.

Les dettes envers la clientèle (présentées dans la rubrique des passifs financiers au coût amorti), d'un montant de 7,9 milliards d'euros (25,2 %) enregistrent une hausse de 16,4 millions d'euros soit +0,21 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation est principalement justifiée par :

- la diminution des comptes ordinaires créditeurs pour 284 millions d'euros,
- l'augmentation des comptes créditeurs à terme pour 292 millions d'euros,
- l'augmentation des "Autres sommes dues clientèles" pour 8 millions d'euros.

L'encours des dettes représentées par un titre (présenté dans la rubrique des passifs financiers au coût amorti) s'élève à 596,4 millions d'euros au 31 décembre 2022 en augmentation de 176,4 millions d'euros. Cette évolution est justifiée majoritairement par la diminution des titres de créances négociables pour 156,8 millions d'euros et l'augmentation des emprunts obligataires pour 18,7 millions d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 3,6 milliards d'euros au 31 décembre 2022, en diminution de 18,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021 compte tenu des variations suivantes :

- les souscriptions nettes de parts sociales des Caisses locales par les sociétaires pour 16,9 millions d'euros,

- la distribution des résultats 2021 de la Caisse régionale et des Caisses locales pour - 17,1 millions d'euros
- la baisse de juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur OCI non recyclable de 154 millions d'euros,
- l'augmentation des engagements sociaux suite à leur actualisation pour 3,3 millions d'euros
- le résultat bénéficiaire de 132,9 millions d'euros.

4.2.6 Activité et résultat des filiales

En milliers d'euros (données en Normes françaises)	Total des dettes financières (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Caisses Locales	104	104	459 348	0,02%
SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP)	1	1	11 718	0,01%
SAS Square Habitat Atlantique Vendée	329	329	10 462	3,14%
SAS Foncière Atlantique Vendée	0	0	19 644	0,00%

L'activité de la SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation (CAAVIP) se limite à une activité de holding dans la filière immobilière. Le portefeuille des titres détenus par cette holding présente un total de 10,4 millions d'euros (coût d'acquisition historique) avec des participations majoritaires dans les 4 sociétés concernées. La participation la plus importante concerne la SAS Square Habitat Atlantique Vendée pour 8,8 millions d'euros (coût d'acquisition historique).

La SAS Square Habitat Atlantique Vendée intervient dans le domaine de l'immobilier et recouvre les activités de vente de neuf, de transaction dans l'ancien, de location à l'année et saisonnière, de gestion locative et de syndic, sur le territoire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

La SAS Foncière Atlantique Vendée a été créée en 2020 et est détenue à 100% par le Crédit Agricole Atlantique Vendée. Elle a pour activité l'acquisition pour vente et/ou location de tous immeubles, acquisition, détention, gestion, cession de toute participation de sociétés.

Ces 3 sociétés consolidées sur l'arrêté du 31 décembre 2022 présentent un niveau d'endettement contenu.

4.3 Analyse des comptes individuels

4.3.1 Résultat financier sur base individuelle

En milliers d'euros	31/12/2022	31/12/2021	Variations	
			Montants	%
PNB	459 060	422 564	36 497	8,6%
Charges de fonctionnement	(298 861)	(278 597)	(20 265)	7,3%
Résultat brut d'exploitation	160 199	143 967	16 232	11,3%
Coût du risque	(24 615)	(12 606)	(12 009)	95,3%
Résultat d'Exploitation	135 584	131 361	4 223	3,2%
Résultat net sur actifs immobilisés	(105)	3 362	(3 467)	-103,1%
Résultat avant impôt	135 479	134 722	756	0,6%
Impôt sur les bénéfices	(36 397)	(38 957)	2 560	-6,6%
Dotations/Reprises FRBG et provisions réglées	-	-	-	
Résultat net	99 081	95 765	3 317	3,5%

Le produit net bancaire s'élève à 459,1 millions d'euros au 31 décembre 2022. Ce poste est en hausse de 36,5 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

L'évolution du PNB se justifie avec les mêmes éléments que ceux présentés pour les comptes consolidés IFRS. Les éléments divergents sont principalement liés aux opérations suivantes :

- les comptes établis aux normes françaises se limitent aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et n'intègrent pas les éléments des sociétés consolidées que sont : les Caisses locales, les Sociétés Techniques de Titrisations, la SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation, la SAS Square Habitat Atlantique Vendée, la SAS Foncière Atlantique Vendée,
- les réaménagements du refinancement et de la couverture (présentés à la note 3 des annexes aux comptes consolidés) justifient des indemnités de remboursement dont le traitement comptable diffère entre les normes françaises et les normes IFRS (pour les comptes consolidés).

Le total des **charges générales d'exploitation** s'élève à 298,9 millions d'euros, il est en augmentation de 20,3 millions d'euros par rapport à 2021.

L'évolution des charges générales d'exploitation se justifie avec les mêmes éléments que ceux présentés pour les comptes consolidés IFRS. Les éléments divergents sont principalement liés aux opérations suivantes :

- les comptes établis aux normes françaises se limitent aux comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée : Ils n'intègrent pas les éléments des sociétés consolidées que sont : les Caisses locales, les Sociétés Techniques de Titrisations, la SAS Crédit Agricole Atlantique Vendée Immobilier Participation, la SAS Square Habitat Atlantique Vendée, la SAS Foncière Atlantique Vendée.
- La non application des normes IFRS 16 dans les comptes normes françaises. Pour rappel cette norme retraite les charges locatives (normes françaises) en droit d'utilisation des biens pris en location pour présenter les comptes consolidés selon les normes IFRS.

Le coût du risque s'élève à 24,6 millions d'euros, en augmentation de 12,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Les éléments principaux de divergence entre les normes Françaises et les normes IFRS (pour les comptes consolidés) sont :

- les reprises de provisions sur actualisation, pour 1,2 million d'euros sur 2022 (contre 1,2 million d'euros sur 2021), passent en coût du risque en normes françaises alors qu'elles sont enregistrées en PNB en normes IFRS,
- les titres de dettes comptabilisés au coût amorti en normes IFRS, font l'objet de provisions en normes IFRS pour un total de provision de 0,1 million d'euros au 31 décembre 2022.

Ainsi, **le résultat courant avant impôt** s'élève à 135,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 0,6 % par rapport au 31 décembre 2021.

L'impôt sur les sociétés est de 36,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de 2,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

Le **résultat net** s'élève à 99,1 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4.3.2 Bilan et variations des capitaux propres sur base individuelle

Actif :

En milliers d'euros	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	973 194	557 540	415 654	74,6%
Opérations internes au Crédit Agricole	4 650 535	2 860 947	1 789 588	62,6%
Opérations avec la clientèle	22 594 281	20 836 941	1 757 340	8,4%
Opérations sur titres	1 107 943	1 131 535	(23 592)	-2,1%
Valeurs immobilisées	1 611 601	1 585 449	26 152	1,6%
Capital souscrit non versé	-	-	-	0,0%
Actions propres	446	435	11	2,5%
Comptes de régularisation et actifs divers	339 253	456 852	(117 598)	-25,7%
TOTAL DE L'ACTIF	31 277 254	27 429 697	3 847 557	14,0%

Les opérations interbancaires et assimilées s'élèvent à 973,2 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 415,6 millions d'euros. Cette variation s'explique par :

- l'augmentation sur les comptes ordinaires et créances impayés pour 396,5 millions d'euros, liée à l'ouverture des comptes de la Caisse régionale auprès de CACIB en lieu et place de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du projet JAKARTA,
- l'augmentation des comptes et prêts pour 16,8 millions d'euros en lien avec le remboursement anticipé du prêt FCT 2021 et la mise en place du FCT 2022,
- l'augmentation des titres reçus en pension livrée pour 14,9 millions d'euros,
- la diminution des titres d'investissements pour 16,3 millions d'euros.

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 4 650,5 millions d'euros et représentent 14,9 % du total bilan. Ce poste est en augmentation de 62,6 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation s'explique par :

- la diminution de la réserve LCR pour 517 millions d'euros,
- l'augmentation des placements monétaires à terme pour 266,5 millions d'euros,
- la diminution des placements de capitaux permanents pour 88,4 millions d'euros,
- l'augmentation des prêts en blanc Crédit Agricole S.A. pour 2 133 millions d'euros,
- la diminution des produits à recevoir sur emprunts en blanc de 9,4 millions d'euros.

Avec 22 594,3 millions d'euros, **les opérations avec la clientèle** représentent 72,2 % du total du bilan, en augmentation de 1 757 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution s'explique par le dynamisme de l'activité commerciale et l'augmentation des encours de crédit :

- d'équipement pour 399,7 millions d'euros,
- habitat pour 1 211,6 millions d'euros,
- à la clientèle financière pour 103,1 millions d'euros,
- autres pour 34 millions d'euros.

A noter :

- l'augmentation des créances douteuses sur la clientèle pour 3,5 millions d'euros,
- la diminution des provisions pour dépréciations des créances douteuses sur la clientèle pour 9,7 millions d'euros.

Le poste **des opérations sur titres** s'élève à 1 107,9 millions d'euros au 31 décembre 2022, en diminution de 23,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation est principalement liée à :

- l'acquisition de 49 titres d'investissement pour 122 millions d'euros,
- la sortie à échéance de 20 titres d'investissement pour 128 millions d'euros,
- les remboursements anticipés de 4 titres d'investissement pour 17 millions d'euros.

Les valeurs immobilisées s'élèvent à 1 612 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 26 millions d'euros. Cette évolution s'explique par :

- l'augmentation des participations et autres titres détenus à long terme de 24 millions d'euros majoritairement liée à :
 - o l'acquisition de 6 titres de participations dont SACAM NEO PRO pour 1,5 millions d'euros,
 - o - de la nouvelle l'avance accordée à la SAS rue La Boetie en 2022 pour 31 millions d'euros,
 - o - du remboursement partiel de l'avance accordée à la SAS rue La Boétie en 2020 pour un montant de 13 millions d'euros,
 - o - du remboursement de l'avance UNEXO CAPITAL pour un montant de 3,6 millions d'euros,
- l'augmentation des immobilisations corporelles pour 2,3 millions d'euros, justifiée par :
 - o les investissements immobiliers de l'année, pour 14,5 millions d'euros avec majoritairement :
 - La poursuite de la transformation des agences Horizon sur 2022,
 - La rénovation du siège administratif de La Roche sur Yon.
 - o l'augmentation des amortissements de 11,5 millions d'euros conformément aux durées appliquées lors de leur mise en service.

Les postes du **capital souscrit non versé** et celui **actions propres** sont non significatifs.

Les comptes de régularisation et actifs divers avec un total de 339,3 millions d'euros, sont en baisse de 117,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation est principalement liée à :

- la diminution des autres dépôts de garantie versés de 125 millions d'euros liée au passage au passif du dépôt de garantie MATIF dans le contexte d'inversion des taux,
- la diminution des débiteurs divers compte tenu du passage au passif des appels de marge en pension pour 49 millions d'euros,

- la comptabilisation à l'actif des valeurs reçues à l'encaissement pour 16,5 millions d'euros au passif en 2021,
- l'augmentation des produits à recevoir de 40,4 millions d'euros dont 17,6 millions de fonctionnement et 21,9 millions d'opérations de hors-bilan.

Ainsi **le total de l'actif** s'élève à 31 277,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 14,0 % par rapport au 31 décembre 2021.

Passif :

En milliers d'euros	2022	2021	Variations	
			K€	%
Opérations interbancaires et assimilées	121 560	90 291	31 269	34,6%
Opérations internes au Crédit Agricole	17 631 416	15 427 727	2 203 689	14,3%
Comptes créditeurs de la clientèle	7 954 527	7 932 819	21 708	0,3%
Dettes représentées par un titre	497 439	339 960	157 479	46,3%
Comptes de régularisation et passifs divers	1 791 123	494 197	1 296 926	262,4%
Provisions et dettes subordonnées	603 605	551 764	51 841	9,4%
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)	172 300	172 300	-	
Capitaux propres hors FRBG	2 505 284	2 420 639	84 645	3,5%
TOTAL DU PASSIF	31 277 254	27 429 697	3 847 557	14,0%

Les opérations interbancaires et assimilées s'élèvent à 121,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, en augmentation de 34,6 % par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution s'explique par :

- l'augmentation des titres donnés en pension livrée pour 14,8 millions d'euros,
- au remboursement anticipé du prêt du FCT 2017 pour 12 millions d'euros puis à la mise en place du FCT 2022 avec un nouveau prêt de 29 millions d'euros.

Les opérations internes au Crédit Agricole s'élèvent à 17 631,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, représentant 56,4 % du total du bilan. Ce poste a augmenté de 2 203,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, cette évolution est directement liée à :

- l'augmentation des comptes d'avances internes au Crédit Agricole pour 1 007 millions d'euros,
- l'augmentation des emprunts en blanc pour 978 millions d'euros,
- l'amortissement de l'emprunt souscrit pour l'opération Eureka pour 46,1 millions d'euros,
- l'augmentation des titres donnés en pension livrée pour 276 millions d'euros.

Les comptes créditeurs de la clientèle s'élèvent à 7 954,5 millions d'euros au 31 décembre 2022, en augmentation de 21,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette évolution s'explique par :

- la diminution des comptes ordinaires de la clientèle pour 280,7 millions d'euros,
- l'augmentation des crédits en pool Caisse régionale pour 5,5 millions d'euros,
- l'augmentation des emprunts à terme de la clientèle financière pour 76,2 millions d'euros,
- l'augmentation des comptes créditeurs à terme pour 216,2 millions d'euros.

Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 497,4 millions d'euros au 31 décembre 2022, en augmentation de 46,3 % par rapport au 31 décembre 2022. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des CDN pour 189 millions d'euros et à la diminution des certificats de dépôts négociable pour 32 millions d'euros.

Les comptes de régularisations et passifs divers affichent un total de 1 791,1 millions d'euros au 31 décembre 2022, en augmentation de 1 296,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette variation s'explique par :

- le passage du collatéral des swaps de couverture de dépôt versé à dépôt reçu avec un impact de 1 257 millions d'euros,
- la baisse des appels de marge sur les opérations de REPO de 40 millions d'euros,
- un CDN en attente d'imputation pour 27 millions d'euros,
- la diminution des versements restant à effectuer sur les titres de 14,2 millions d'euros
- l'augmentation des charges à payer de 51,7 millions d'euros, principalement liée au paiement de la charge à payer commissionnement PRSE (Prestation de service comptable) fin décembre 2021, contre début janvier 2023 pour l'exercice 2022, soit +66,3 millions d'euros.

Les provisions et dettes subordonnées s'élèvent à 603,6 millions d'euros au 31 décembre 2022, ce poste augmente de 51,8 millions d'euros. Cette variation est principalement liée à :

- l'augmentation des provisions avec :
 - o La hausse des provisions sur risque de crédit des clients sains et dégradés pour 16,3 millions d'euros,
 - o La hausse des provisions pour autres risques pour 21 millions d'euros,
 - o La diminution des provisions pour risques sur les produits d'épargne logement pour 17,6 millions d'euros,
- l'augmentation des dettes subordonnées à durée indéterminée pour 39 millions d'euros liée au remplacement d'une partie des souscriptions des parts sociales des Caisses locales en titres court/moyen terme NEU-MTN.

Les fonds pour risques bancaires généraux s'élèvent à 172,3 millions d'euros et n'observent aucun mouvement depuis le 31 décembre 2020.

Les capitaux propres hors FRBG s'élèvent à 2 505,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 84,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021. Cette augmentation est directement liée au résultat de l'année en cours et à l'affectation du résultat de l'année précédente en réserve.

Ainsi **le total passif** s'élève à 31 277,3 millions d'euros au 31 décembre 2022, en augmentation de 3 847,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021.

4.3.3 Hors Bilan sur base individuelle

Engagements donnés :

En milliers d'euros	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements donnés HORS-BILAN Publiable	3 579 008	3 219 273	359 735	11,2%
Engagement de financement	2 660 620	2 366 953	293 667	12,4%
Engagement de garantie	915 045	847 419	67 626	8,0%
Engagements sur titres	3 344	4 901	(1 557)	-31,8%

Les engagements donnés en hors-bilan publiable s'élèvent à 3 579 millions d'euros au 31 décembre 2022, en une hausse de 11,2 % sur l'année.

Les engagements de financement s'élèvent à 2 660,6 millions d'euros se décomposent de la manière suivante :

- les engagements en faveur de la clientèle sous forme d'autres ouvertures de crédits confirmées qui s'élèvent à 985,9 millions d'euros,
- les autres engagements représentés par les encours de prêts acceptés en attente de déblocage pour 1 671,1 millions d'euros.

Les engagements de garantie qui s'élèvent à 915 millions d'euros se décomposent de la manière suivante :

- les engagements d'ordre de la clientèle (cautions immobilières, garanties de remboursement sur crédits distribuées par Crédit Agricole) pour 896,2 millions d'euros,
- les engagements d'ordre d'établissement de crédit (hors Crédit Agricole) pour 18,9 millions d'euros.

Les engagements sur titres s'élèvent à 3,3 millions d'euros. Ces engagements sont directement liés aux opérations sur titres initiés par nos clients en fin d'année.

Engagements reçus :

En milliers d'euros	2022	2021	Variations	
			K€	%
Engagements reçus HORS-BILAN publiable	10 037 061	8 923 041	1 114 020	12,5%
Engagement de financement	25 547	32 947	(7 400)	-22,5%
Engagement de garantie	10 008 170	8 885 193	1 122 977	12,6%
Engagements sur titres	3 344	4 901	(1 557)	-31,8%

Les engagements reçus en hors-bilan publiable s'élèvent à 10 307,1 millions d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 12,5 % sur l'année.

Les engagements reçus de financement s'élèvent à 25,6 millions d'euros en diminution de 7,4 millions, ce poste est principalement représenté par les engagements reçus du Crédit Agricole.

Les engagements reçus de garantie s'élèvent à 10 008 millions d'euros et représentent 99,7 % du montant total des engagements reçus hors-bilan. Ce poste augmente de 1 123 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2021, cette évolution est principalement liée à :

- l'augmentation des contres garanties reçues du crédit agricole pour 33,3 millions d'euros,
- la diminution des garanties reçues de l'état en lien avec les Prêts Garantis par l'Etat pour 11,4 millions d'euros,
- l'augmentation des engagements reçus du FGAS (Fonds de garantie de l'accèsion sociale) pour 62,2 millions et de l'OFIVAL (Office national interprofessionnel de la viande, de l'élevage et de l'aviculture) pour 48,8 millions d'euros,
- l'augmentation des autres garanties reçues de CAMCA pour 978,2 millions d'euros et des autres garanties sur l'assurance mutuel pour 9,4 millions d'euros.

Les engagements reçus sur titres s'élèvent à 3,3 millions d'euros, en baisse de 31,8 %. Ces engagements sont directement liés aux opérations sur titres initiées par nos clients en fin d'année.

4.4 Capital social et sa rémunération

La variation du capital est présentée dans les annexes consolidées dans le tableau des variations des capitaux propres.

La rémunération des titres, composant le capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, sur les trois derniers exercices, sont présentées dans les points suivants.

4.4.1 Les parts sociales

	Intérêts aux parts	Abattement*	Montant en milliers d'euros
Exercice 2021	0,34	0,14	1 450
Exercice 2020	0,26	0,10	1 110
Exercice 2019	0,26	0,10	1 108

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les sociétaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

4.4.2 Les certificats coopératifs d'associés

	Dividende unitaire	Montant en milliers d'euros
Exercice 2021	3,88	7 210
Exercice 2020	3,12	5 791
Exercice 2019	3,95	7 331

4.4.3 Les certificats coopératifs d'investissement

	Dividende unitaire	Abattement*	Montant en milliers d'euros
Exercice 2021	3,88	1,55	4 890
Exercice 2020	3,12	1,25	3 971
Exercice 2019	3,95	1,58	5 040

* Conditions prévues à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts ; abattement auquel les bénéficiaires peuvent prétendre en fonction de leur statut fiscal.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée générale du 30 mars 2023 de rémunérer les porteurs de Certificat Coopératif d'Investissement à hauteur de 4,02€ par titre, soit un rendement de 5,72% par

rapport au dernier cours de l'année. Cette rémunération sera proposée pour le même montant unitaire de 4,02€ au porteur des Certificats Coopératifs d'Associés.

4.5 Autres filiales et participations

4.5.1 Filiales non consolidées

Noms des filiales	Date arrêté	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
ATLANTIQUE VENDEE INNOVATION	31/12/2021	31	-76	5 000	100
VILLAGE BY CA ATLANTIQUE VENDEE	31/12/2021	406	-300	1 000	100
LE PERTUIS	31/12/2021	97	390	38	100
PANORAMIC	31/12/2021	0	-1	0	100

4.5.2 Participations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient des participations pour un montant total brut (en coût d'acquisition) de 1 369 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Sur ce montant, les actions de la SAS Rue La Boétie, portant les actions de Crédit Agricole S.A. depuis la mise sur le marché des titres de Crédit Agricole S.A. en décembre 2001, représentent 631 millions d'euros et 3,3 % du capital de la SAS Rue La Boétie.

Dans le cadre de l'opération de simplification du groupe Crédit Agricole, réalisée le 3 août 2016, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a acquis pour 561 millions et 3 % du capital la S.A.S. SACAM Mutualisation, filiale à 100 % des 39 Caisses régionales du groupe Crédit Agricole.

Les autres participations significatives sont les suivantes :

Noms des participations	Date arrêté	Chiffres d'affaires (k€)	Résultat (en K€)	Valeur d'acquisition (en K€)	Capital détenu (en %)
SACAM INTERNATIONAL	31/12/2021	0	8 322	28 049	3,12%
SACAM DEVELOPPEMENT	31/12/2021	0	39 268	22 620	3,10%
SACAM AVENIR	31/12/2021	0	-30	13 361	3,47%
SACAM IMMOBILIER	31/12/2021	0	687	5 833	3,21%
SACAM FIRECA	31/12/2021	0	-3 518	3 331	3,42%
SACAM PARTICIPATIONS	31/12/2021	225	14 903	2 211	3,05%
SACAM NEO PRO				1 516	3,36%
UNEXO CAPITAL	31/12/2021	29	30 102	34 879	13,79%
C2MS	31/12/2021	0	2 443	2 151	4,06%
DELTA	31/12/2021	0	-27	2 535	3,19%

Les principales acquisitions :

En milliers d'euros	Taux de détention avant l'acquisition	Acquisitions	Taux de détention après l'acquisition	Activités
SACAM NEO PRO	0,00%	1 516	3,36%	Prise de participation dans des sociétés
SACAM FIRECA	3,41%	474	3,42%	Prise de participation dans des sociétés
FIRECA PORTAGE DE PROJETS	1,68%	677	1,69%	Prise de participation dans des sociétés
VILLAGE BY CA	100,00%	500	100,00%	Accompagnement du développement de start-ups

Par ailleurs, le Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a cédé aucun titre de participation significatif en 2022.

4.6 Tableau des cinq derniers exercices

<i>Normes françaises</i>	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
1- Situation Financière (en milliers d'euros)					
Capital social	112 879	112 833	112 815	112 773	112 741
Nombre de parts sociales	4 261 789	4 266 886	4 268 976	4 278 619	4 290 455
Nombre de CCI	1 284 136	1 276 005	1 272 744	1 260 367	1 246 438
Nombre de CCA	1 855 972	1 855 972	1 855 972	1 855 972	1 855 972
2- Résultat global des opérations (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	410 967	416 543	416 961	422 564	459 060
Résultat Brut d'exploitation	158 823	147 432	148 148	143 967	160 199
Impôt sur les bénéfices	40 086	44 154	37 162	38 957	36 397
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	103 336	97 311	77 004	95 765	99 081
Bénéfices distribués	14 263	13 479	10 871	13 541	14 226
3- Résultat des opérations réduit à 1 titre (en €)					
Résultat Brut d'exploitation après impôt avant amortissements	21,46	19,93	20,03	19,47	21,67
Bénéfice après impôt, amortissement et provisions	13,96	13,15	10,41	12,95	13,40
Intérêt net versé à chaque Part Sociale	0,26	0,26	0,26	0,34	0,41
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'investissement	4,19	3,95	3,12	3,88	4,02
Dividende Net versé à chaque Certificat Coopératif d'associé	4,19	3,95	3,12	3,88	4,02
4- Personnel					
Effectif moyen des salariés employés durant l'exercice (équivalent temps plein)	2 083	2 107	2 138	2 150	2 196
Montant de la masse salariale de l'exercice	85 760	87 061	89 765	92 507	97 741

4.7 Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

4.7.1 Événements postérieurs à la clôture

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne dispose pas d'informations sur d'éventuels événements, postérieurs à la clôture, ayant un lien direct prépondérant avec une situation existant à la clôture de l'exercice, ou étant intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes et susceptibles, par leurs influences sur le patrimoine et la situation financière de l'établissement, de remettre en cause la continuité de l'exploitation.

4.7.2 Les perspectives 2023

En 2023, dans un contexte économique incertain, la Caisse régionale poursuit ses actions pour soutenir l'économie et accompagner les transformations de son territoire. En cohérence avec le projet sociétal du groupe Crédit Agricole, elle renforce sa politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise en développant son engagement pour l'inclusion sociale, la protection de l'environnement et l'accompagnement des transitions climatiques et sociétales.

La Caisse régionale intensifie la distribution de solutions à impact positif en crédit, en assurance ou en épargne en poursuivant la promotion d'offres facilitant la transition énergétique comme la rénovation des bâtiments, la mobilité douce pour les clients particuliers ou professionnels, ou l'accompagnement vers la neutralité carbone pour les entreprises et les agriculteurs.

Autant d'actions, non exhaustives, qui incarnent la volonté du Crédit Agricole Atlantique Vendée d'être utile à ses clients, à son territoire et à la société, en cohérence avec la raison d'être de l'ensemble du Groupe Crédit Agricole : « Agir chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société ».

En 2023, la Caisse régionale va encore plus loin pour accompagner avec expertise et attention tous les habitants de son territoire dans tous leurs moments de vie. Elle contribue aux projets du monde de demain et favorise l'accomplissement personnel et professionnel des jeunes.

4.8 Informations diverses

4.8.1 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

Au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, la Direction financière constitue un relais, chargé de la déclinaison, en fonction des spécificités du métier, des principes du Groupe Crédit Agricole en matière de normes et d'organisation des systèmes d'information ; elle constitue également dans certains cas un palier d'élaboration des données comptables et des données de gestion du métier.

La Direction des risques est également responsable de la production des données risques utilisées dans le cadre de l'élaboration de l'information financière et de la mise en œuvre de contrôles permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se dote des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables, de gestion et risques transmises au Groupe Crédit Agricole pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables au Groupe Crédit Agricole, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe de surveillance, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Au sein de la Direction financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, deux fonctions contribuent principalement à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée : la Comptabilité et le Contrôle de gestion.

LA FONCTION COMPTABLE

La fonction Comptable a pour mission principale d'élaborer les comptes individuels et les comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et certaines de ses filiales selon la définition des métiers arrêtée aux fins de communication financière et en application de la norme IFRS 8.

LA FONCTION CONTROLE DE GESTION

Dans le domaine de l'élaboration de l'information financière, la fonction Contrôle de gestion de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée participe, au sein de la Direction Financière, consolide, construit et chiffre le budget et le plan à moyen terme de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, et assure le suivi du budget.

PROCEDURES D'ELABORATION ET DE TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a la responsabilité, vis-à-vis du groupe Crédit Agricole et des autorités de tutelle dont elle dépend, de ses comptes individuels, qui sont arrêtés par son organe de surveillance.

L'arrêté des comptes s'accompagne d'une mission d'approbation réalisée par la Direction de la comptabilité de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de l'exercice de sa fonction d'organe central. Les comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont présentés au comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

L'information financière publiée s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion et des données risques.

Données comptables

Les données individuelles de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont établies selon les normes comptables applicables en France. Pour les besoins d'élaboration des comptes consolidés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du groupe Crédit Agricole, les comptes locaux sont retraités pour être en conformité avec les principes et méthodes IFRS retenus par Crédit Agricole S.A.

Données de gestion

Les données de gestion sont issues du système comptable et informatique de la Caisse régionale Atlantique Vendée, du Pôle Finances Groupe et de la Direction des Risques Groupe. Elles sont remontées en anticipation des données comptables définitives selon les mêmes normes de définition et de granularité et servent à alimenter le *reporting* de gestion interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Les données de gestion peuvent provenir également de sources d'information externes pour le calcul des parts de marché notamment.

Conformément aux recommandations de l'AMF et du « *European Securities and Markets Authority* » (ESMA) l'utilisation de données de gestion pour élaborer l'information financière publiée respecte les orientations suivantes :

- qualification des informations financières publiées : informations historiques, données *pro forma*, prévisions ou tendances ;
- description claire des sources desquelles est issue l'information financière. Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait mention des sources et de la définition des modes de calcul ;
- comparabilité dans le temps des données chiffrées et des indicateurs qui impliquent une permanence des sources, des modes de calcul et des méthodes.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF DE CONTROLE PERMANENT COMPTABLE

La fonction de contrôle permanent comptable et financier de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a pour objectif de s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables et financiers majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière. Cette fonction est réalisée par le service contrôle comptable et financier au sein du secteur risques et contrôle permanent, rattaché hiérarchiquement à la Direction des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. La fonction de contrôle permanent comptable et financier s'appuie sur un dispositif constitué de deux contrôleurs.

Le service exerce, dans le respect des normes et des principes d'organisation et de fonctionnement du contrôle permanent comptable du groupe Crédit Agricole, les missions suivantes :

- réalisation des contrôles comptables et financiers de second degré-second niveau,
- contrôle du respect et correcte application de la politique financière,
- surveillance et animation des plans de contrôle permanent comptable déployés au sein des Unités Comptables Décentralisées,
- émission d'avis risques comptables et financiers, portant notamment sur les choix d'investissement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée du Crédit Agricole Atlantique Vendée pour son compte propre.

RELATIONS AVEC LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Document de référence, ses actualisations, les notes d'opérations et les prospectus établis à l'occasion d'émissions de titres de créances ou de capital qui reprennent l'ensemble de l'information financière, sont soumis soit au visa soit à l'enregistrement de l'AMF.

Conformément aux normes d'exercice professionnel en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des informations financières trimestrielles et des supports de présentation de l'information financière aux analystes financiers.

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au comité d'audit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée leur programme général de travail, les différents sondages auxquels ils ont procédé, les conclusions de leurs travaux relatifs à l'information comptable et financière qu'ils ont examinée dans le cadre de leur mandat, ainsi que les faiblesses significatives du contrôle interne, pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

4.8.2 Informations sur les délais de paiement

L'article L. 441-6-1 du Code de commerce impose aux sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux comptes de publier dans leur rapport de gestion le solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance ainsi que les délais de paiements des clients suivant les modalités du décret n° 2008-1492 article D. 441-4.

Pour les contrats conclus avec les fournisseurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée retient comme règle un paiement dans le délai des 60 jours calendaires à compter de la date d'émission de la facture.

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4

	Article D.441 I.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-1° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	424	X				53	X					
Montant total des factures concernées h.t	3 413 439	65 349	64 426	1 311 564	2 534	1 443 873	X					
Pourcentage du montant total des achats h.t de l'exercice	3,21%	0,06%	0,06%	1,23%	0,00%	1,36%	X					
Pourcentage du chiffre d'affaires h.t de l'exercice	X						X					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice (tableau prévu au II de l'article D. 441-4)

	Article D.441 -II : Factures <u>reçues</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						Article D.441 -II : Factures <u>émises</u> ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées	16 812	X				1 817	X					
Montant cumulé des factures concernées h.t	99 636 271	4 970 388	1 240 386	209 030	208 654	6 628 459	X					
Pourcentage du montant total h.t des factures reçues dans l'année	93,76%	4,68%	1,17%	0,20%	0,20%	6,24%	X					
Pourcentage du montant total h.t des factures émises dans l'année	X						X					

L'information sur les délais de paiement des clients n'est pas pertinente au regard de l'activité bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

4.8.3 Informations spécifiques sur les opérations réalisées dans le cadre de rachat de CCI autorisé par l'Assemblée générale du 29/03/2022

Au 1^{er} janvier 2022, le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée était composé entre autres de 1 260 367 Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI).

Le nombre de CCI composant le capital social est donc au 31 décembre 2022 de 1 246 438.

Le cours du CCI a affiché une baisse de 20,65 % en 2022 pour atteindre 70,30 euros le 31 décembre 2022.

Cette année a été marquée par l'annulation de 13 929 CCI en décembre 2022. Cette annulation a été réalisée dans le cadre du programme de rachat de CCI dont la reconduction a été validée par l'Assemblée générale du 29 mars 2022.

Le programme de rachat est destiné à permettre à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

	Objectif animation	Objectif annulation	Cumul
Nombre de CCI détenus au 31/12/2021	4 909	0	4 909
Nombre de CCI acquis en 2022	4 123	13 929	18 052
Cours moyen des titres acquis en 2022 (euros)	81,09	80,06	80,29
Montant des frais de négociation (en euros)	0	7 248	7 248
Nombre de CCI vendus en 2022	2 753		2 753
Cours moyen des titres vendus en 2022 (en euros)	82,02		82,02
Nombre de CCI annulé en 2022		12 377	12 377
Nombre de CCI détenus au 31/12/2022	6 279	0	6 279
Valeur comptable des titres détenus au 31/12/2022	445 746	0	445 746
Valeur nominale du CCI (en euros)	15,25	15,25	15,25
Pourcentage de détention au 31/12/2022	0,50%	0,00	0,50%

Au 31 décembre 2022, La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détenait 6 279 titres soit 0,50 % des CCI émis.

Descriptif du programme de rachat :

I – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

Au 31 janvier 2023, 6 279 CCI, représentant 0,50 % de l'ensemble des Certificats Coopératifs d'Investissement composant le capital social de la Caisse régionale, et 0,08 % du capital social, sont détenus par la Caisse régionale.

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché secondaire ou de liquidité des Certificats Coopératifs d'Investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers et conclu avec la Société de Bourse Portzamparc demeurant à Nantes.

II – Objectifs du programme de rachat

L'autorisation conférée par l'Assemblée générale mixte des sociétaires du 30 mars 2023 est destinée à permettre à la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée d'opérer en bourse ou hors marché sur ses Certificats Coopératifs d'Investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité des Certificats Coopératifs d'Investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité dans le respect de la pratique de marché admise par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de procéder à l'annulation totale ou partielle des Certificats Coopératifs d'Investissement acquis.

III – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse régionale

La Caisse régionale sera autorisée à acquérir un nombre de Certificats Coopératifs d'Investissement ne pouvant excéder 9,50 % du nombre total de Certificats Coopératifs d'Investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui, au 31 janvier 2022, représente 118 365 des Certificats Coopératifs d'Investissement.

- Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : Certificats Coopératifs d'Investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment C)

Libellé : CCI du Crédit Agricole Atlantique Vendée

Code ISIN : FR 0000185506

- Prix maximal d'achat

L'acquisition de ses propres CCI par la Caisse régionale dans le cadre du programme de rachat ne peut excéder 200 euros par titre.

IV – Durée du programme

Conformément à l'article L. 22-10-62 du code de commerce et à la 10^{ème} résolution de l'Assemblée générale mixte du 30 mars 2023, ce programme de rachat peut être mis en œuvre jusqu'à son renouvellement par une prochaine Assemblée générale, et dans tous les cas, pendant une période maximale de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale mixte du 30 mars 2023, soit au plus tard jusqu'au 29 septembre 2024.

4.8.4 Informations relatives aux comptes inactifs

Dans le cadre de la loi ECKERT les éléments suivants sont présentés au 10 janvier 2023 :

- nombre de comptes inactifs : 21 336,
- montant des avoirs inactifs : 8 265 351 euros,
- nombre des comptes remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations : 626,
- montant des comptes remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations : 1 635 719 euros.

4.8.5 Charges fiscalement non déductibles

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 34 milliers d'euros.

4.8.6 Rémunération des dirigeants

Conformément à l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, les informations sur la rémunération des dirigeants sont présentes dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.8.7 Liste des mandats des mandataires sociaux

Conformément à l'ordonnance n° 2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations à la charge des sociétés, les informations sur la liste des mandats du dirigeant et du Président du Conseil d'Administration, sont présentes dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.8.8 Information sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique

Conformément à l'article L. 225-102-1 du Code du Commerce, les risques financiers liés aux effets de changements climatiques sont traités dans la déclaration de performance extra-financière (DPEF) présent dans le rapport financier.

4.8.9 Activité en matière de recherche et développement

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement au sens fiscal.

4.8.10 Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale mixte du 27 mars 2019, dans sa seizième résolution, a décidé de nommer en qualité de co-commissaires aux comptes les sociétés PricewaterhouseCoopers Audit et la société de Commissaires aux comptes MALEVAUT NAUD. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4.8.11 Calendrier 2023 des publications prévisionnelles des résultats

30 janvier 2023 : publication des résultats annuels 2022, avant bourse

30 mars 2023 : Assemblée Générale mixte

24 juillet 2023 : publication des résultats au 30 juin 2023, avant bourse.

5. Facteurs de risques et informations prudentielles

5.1 Informations prudentielles

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-atlantique-vendee/particulier/informations/informations-reglementees.html>

Situation au 31 décembre 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres pruden­tiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	2 210	2 141
dont Instruments de capital et réserves	3 526	3 548
dont Fil­tres pruden­tiels et autres ajustements réglemen­taires	(1 315)	(1 407)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	2 210	2 141
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	29	25
FONDS PROPRES TOTAUX	2 240	2 166
TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)	8 479	8 085
RATIO CET1	26,07%	26,48%
RATIO TIER 1	26,07%	26,48%
RATIO TOTAL CAPITAL	26,41%	26,79%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	25 576	25 008
RATIO DE LEVIER	8,64%	8,56%

Au 31 décembre 2022, les ratios de solvabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

5.2 Facteurs de risques

5.2.1 Facteurs de risques liés à l'émetteur et à son activité

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : (5.2.2) risques de crédit et de contrepartie, (5.2.3) risques financiers, (5.2.4) risques opérationnels et risques connexes, (5.2.5) risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale évolue, (5.2.6) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (5.2.7) risques liés à la structure du groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'il se concrétisait à l'avenir.

5.2.2 Risques de crédit et de contrepartie

a) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa

rentabilité.

Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élevait à 28,01 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 70,4% sur la clientèle de détail, 22,7 % sur les entreprises, 5,1 % sur les États et 1,8 % sur les établissements de crédit et les entreprises d'investissement. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée étaient respectivement de 4,647 milliards d'euros et de 5,964 milliards d'euros au 31 décembre 2022. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 290 millions d'euros.

b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. Les tensions récentes sur les prix et la disponibilité des énergies et matières premières pourraient particulièrement affecter la solvabilité de certains segments de clientèle (PME, professionnels) en dégradant leur rentabilité et leur trésorerie ou en provoquant des interruptions d'activité. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élevait à 28,01 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 326 millions euros.

c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La qualité du crédit des emprunteurs Corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait

apparaître, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 31 décembre 2022, l'exposition brute de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 6,367 milliards d'euros (dont 104 millions d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 83 millions euros.

d) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

Les expositions crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont diversifiées du fait de ses activités de banque universelle de proximité.

À fin décembre 2022, la part de la clientèle de particuliers dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée représentait 62,53 %, soit 16,240 milliards d'euros. Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque que certains événements puissent avoir un impact disproportionné sur un secteur industriel en particulier auquel elle est fortement exposée. Au 31 décembre 2022, le portefeuille d'engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée était composé à hauteur de 10,43 % d'emprunteurs de la filière « Immobilier » représentant un montant d'environ 2,709 milliards d'euros, et à hauteur de 8,93 % d'emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire représentant un montant d'environ 2,319 milliards d'euros. Les emprunteurs de la filière « Immobilier » pourraient être affectés par une augmentation des matières premières, un ralentissement voire un retournement du marché de l'immobilier (hausse des prix, hausse des taux des prêts bancaires, baisse de la demande). Les emprunteurs du secteur de l'agroalimentaire sont exposés à la volatilité des prix des matières premières, au coût de l'énergie, aux aléas climatiques, aux changements d'habitudes des consommateurs, aux cours de marchés mondiaux. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient en être affectées.

e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée à de nombreuses contreparties financières, y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au titre des prêts ou produits dérivés en défaut.

Au 31 décembre 2022, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 516 millions d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

f) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré dans les pays et territoires où elle exerce ses activités

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque-pays, c'est-à-dire au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel elle exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est particulièrement exposée, en valeur absolue, au risque pays sur la France, plus particulièrement aux départements de Loire Atlantique et de Vendée. Le montant des engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est au 31 décembre 2022 de 27,862 milliards d'euros en France et 238 millions d'euros en autres pays ce qui représente respectivement 99,15 % et 0,85 % des expositions ventilées de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 31 décembre 2022. Une dégradation des conditions économiques de ce pays, et ces départements aurait des répercussions sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

g) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'exerce pas d'activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

5.2.3 Risques financiers

a. La fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Depuis début 2022 on assiste à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas. Dans ce contexte, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a vu et pourrait continuer à voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant les revenus nets d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages, soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre demeurerait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêts, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée (salaires, achats).

b. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2022, les revenus de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont constitués à 52 % par la marge nette d'intérêts. Les taux d'intérêts sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêts des activités de prêts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ainsi que sa valeur économique.

A fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêts dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée⁵, la valeur économique de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée serait positivement affectée à hauteur de 225 millions d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de 164 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêts dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En prenant en considération un renouvellement des opérations arrivant à maturité à l'identique en volume et aux conditions de marché en vigueur en termes de marge sur un horizon de 12 mois : à fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêts de 50 bps dans les principales zones où la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée baisserait de 8 millions d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2022, en cas de hausse des taux d'intérêts de 50 bps dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée serait en hausse de 14 millions d'euros.

Les résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

c. Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que de la dette de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2022, les actifs financiers à la juste valeur par résultat de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élèvent à 244 millions d'euros. Les dépréciations en normes françaises sont de 5 millions d'euros.

⁵ Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

d. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale. Elle supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient, principalement dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient 1 709 millions d'euros d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

e. Les commissions tirées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée des produits d'assurance, de gestion d'actifs et autres pourraient être impactées par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée de ces activités. Sur l'année 2022, 21% du produit net bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a été généré par les commissions liées aux activités d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services.

Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

f. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de pertes. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de

paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est incertain, et si la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée affiche un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 124,16 %⁶ supérieur au plancher réglementaire de 100 % et un ratio NSFR (*Net Stable Funding Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 106,80 %, supérieur au plancher réglementaire de 100%.

g. L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui peuvent être, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, principalement en France. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est ainsi principalement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêts et des cours des titres.

À titre d'exemple, la Caisse régionale est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateforme de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs. De telles activités, que l'action Crédit Agricole S.A. ou le certificat coopératif d'investissement de la Caisse régionale en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties. Si les conditions financières de la Caisse régionale ou de ses contreparties devaient se détériorer, la Caisse régionale pourrait subir des pertes sur ses financements et sur les transactions avec ses contreparties, en plus d'autres effets négatifs indépendants.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise des stress tests afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés aux paragraphes 5.3.5 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne détient pas de portefeuille de trading et ne génère pas de montants d'actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de marché.

h. Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement

⁶ LCR de fin de période.

passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 31 décembre 2022, l'encours de swaps de macro-couverture s'élève à 10 901 millions d'euros.

5.2.4 Risques opérationnels et risques connexes

Le risque opérationnel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 66.35 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente -17.41 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 38.66 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et sécurité (8.13 %), les « dommages occasionnés aux actifs physiques » représentent 3.30%, la fraude interne (0.89 %), le dysfonctionnement de l'activité et des systèmes (0.09 %).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposé la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 886,2 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 932 millions d'euros au 31 décembre 2021.

a) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation, perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes, ou en portant atteinte aux droits d'autrui, ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin 2022, le montant de la fraude avérée pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 0,339 million d'euros, constitué à 100 % de fraude externe. Le montant reste maîtrisé malgré l'augmentation des tentatives de fraude et grâce au dispositif de détection qui a permis de déjouer ou récupérer encore cette année près des trois-quarts des montants en jeu (hors fraude à la carte bancaire). Les risques de fraude concernent quasi exclusivement le domaine des moyens de paiement, avec un accent sur la monétique et les tentatives d'intrusion de la banque en ligne.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cyber-criminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à protéger les clients et à préserver les intérêts de la banque. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

b) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation

durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité de ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période l'année 2022, les pertes opérationnelles au titre des interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes représentent 14% des pertes opérationnelles.

c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils

qualitatifs que le Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par le Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a une exigence de fonds propres prudentiels de 70,9 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels, contre 74,5 millions d'euros au 31 décembre 2021.

d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposé à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et géré par les services « Ethique et Conformité » et « Sécurité financière et fraude » de la Caisse régionale qui assurent notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

e) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

Les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée l'exposent aux risques inhérents à l'exercice de ses activités, notamment à la nécessité de se conformer à de multiples lois et réglementations, souvent complexes, régissant les activités concernées, telles que les lois et réglementations bancaires, les exigences en matière de contrôle interne et d'information, les règles en matière de confidentialité des données, les lois et réglementations européennes, américaines et locales sur le blanchiment de capitaux, la corruption et les sanctions internationales, ainsi que d'autres règles et exigences.

Toute violation de ces lois et réglementations pourrait nuire à la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, faire naître des litiges, engendrer le prononcé de sanctions civiles ou pénales, ou avoir un impact défavorable important sur l'activité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose de moyens de défense importants, elle pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités.

Les provisions pour litiges représentent 4.8 millions d'euros au 31 décembre 2022, versus 4.9 millions d'euros au 31 décembre 2021

5.2.5 Risques liés à l'environnement dans lequel le groupe Crédit Agricole évolue

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, bien que référencée comme banque de plein exercice, se trouve naturellement, directement ou via son organe central, exposée aux risques liés à l'environnement dans lequel elle évolue.

a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

b) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et les marchés sur lesquels il opère

Dans l'exercice de ses activités la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, 100% du produit net bancaire de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels le Crédit Agricole Atlantique Vendée intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêts et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, et, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise Covid en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, en

particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

- En cas d'exposition internationale, le contexte politique et géopolitique, plus conflictuel et tendu, induit une incertitude plus forte et augmente le niveau global de risque. Cela peut conduire, en cas de hausse de tension ou de matérialisation de risques latents, à des mouvements de marché importants et peser sur les économies : crises sociales ou politiques à travers le monde, tensions en Europe de l'Est ;
- En France, peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seraient les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

c) L'absence de baisse pérenne des taux d'inflation pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe.

La pandémie de Covid et le rebond économique qui l'a suivie se sont notamment traduits en termes économiques par des goulets d'étranglement (qui sont résorbés ou en cours de résorption), des tensions sur les coûts en amont, un très net redressement de l'inflation, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives. Le scénario économique et financier s'articule autour d'un repli progressif de l'inflation, se traduisant par une stabilisation en 2023 des taux directeurs assortie de tensions modérées sur les taux d'intérêt sans risques. Or, la baisse de l'inflation pourrait être contrariée par des facteurs tels que l'augmentation des prix de l'énergie (cf. notamment le conflit russo-ukrainien), des foyers localisés d'épidémie de Covid freinant l'activité et se traduisant par de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement, une inflation sous-jacente plus résistante, une accélération des salaires sans pour autant garantir le maintien du pouvoir d'achat.

Au 31 décembre 2022, les expositions du Crédit Agricole Atlantique Vendée aux secteurs considérés comme "sensibles" sont notamment les suivantes : (a) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 185 millions d'euros en EAD (Exposure at Default), (b) la distribution de biens non alimentaires avec 420 millions en EAD, (c) l'automobile avec 199 millions d'euros en EAD. Ces secteurs ont fait l'objet d'un provisionnement additionnel en 2022 pour tenir compte de leur sensibilité accrue, au même titre qu'une partie des encours sensibles de certaines typologies de créances habitat et que les filières agricoles historiquement provisionnées.

d) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Crédit Agricole Atlantique Vendée exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de

liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2022, le ratio CET1 non phasé de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée atteint 26,07% et le ratio global non phasé 26,41 %, contre respectivement 26,48% et 26,79% au 31 décembre 2021 ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprise d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution du Crédit Agricole Atlantique Vendée au Fonds de résolution unique s'établit à 6,73 millions d'euros, versus 4,43 millions d'euros en 2021, soit une variation de +51,8% par rapport à 2021 ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêts et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ;
- et les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a notamment été contrainte de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, notamment en l'obligeant à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse

régionale : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Les mesures relatives au secteur bancaire, au sein duquel la Caisse régionale opère, pourraient être à nouveau modifiées, élargies ou renforcées, et de nouvelles mesures pourraient être mises en place affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels le Crédit Agricole Atlantique Vendée est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Crédit Agricole Atlantique Vendée et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse régionale présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles et à la complexité de ces sujets, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, mais son impact pourrait être très important.

5.2.6 Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

- a) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultat. Les résultats actuels de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, bien que référencée comme banque de plein exercice, se trouve indirectement exposée aux risques liés à la stratégie du Groupe Crédit Agricole.

b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée perçoit sur cette activité.

c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Bien que les principales activités de la Caisse régionale soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêts sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale est d'autant plus important.

d) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est exposée aux risques liés au changement climatique

Les risques environnementaux peuvent affecter le Crédit Agricole Atlantique Vendée de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, ayant eu des conséquences demeurant marginales à l'échelle du Crédit Agricole Atlantique Vendée. La Caisse régionale est exposée également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Le Crédit Agricole Atlantique Vendée peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors mais pourraient être majeurs.

Les aléas de risques environnementaux peuvent ensuite affecter les contreparties de la Caisse régionale. Les risques environnementaux sont alors considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnels s'agissant des risques de réputation. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse

des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties du Crédit Agricole Atlantique Vendée dans l'exercice de leurs activités. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pourrait ainsi faire face à un risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes ...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus, et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

e) La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est confrontée à une concurrence intense

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée qui affiche un taux de pénétration commerciale proche de 35 % sur la clientèle de particuliers, est confronté à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'il offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar du Crédit Agricole Atlantique Vendée, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts, aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par le Crédit Agricole Atlantique Vendée et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiement et de banque au quotidien, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la block Chain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels elle intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultat.

5.2.7 Risques liés à la structure du groupe Crédit Agricole

- a) Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du « Réseau Crédit Agricole » composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le **“Réseau”**).

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aurait l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite “BRRD”), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite “BRRD2” est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de “point d'entrée unique élargi” (extended SPE) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du Réseau, un membre du Réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des

autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du Réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du Réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au Réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du Réseau dans son ensemble.

b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB (Directive sur le Redressement et la Résolution des Banques) pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

5.3 Gestion des risques

Cette partie du rapport de gestion présente l'appétit pour le risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, la nature des principaux risques auxquels elle est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information présentée au titre de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers couvre les principaux types de risques suivants ⁽⁷⁾ :

- les risques de crédit,
- les risques de marché,
- les risques structurels de gestion de bilan : risque de taux d'intérêt global, risque de change et risque de liquidité, y compris les risques du secteur de l'assurance.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- les risques opérationnels,
- les risques de non-conformité.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle tant de la Caisse régionale que du Groupe.

5.3.1 Appétence au risque, Gouvernance et organisation de la gestion des Risques

Brève déclaration sur les risques

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435(1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit pour le risque (*Risk Appetite*) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée décrit le type et le niveau agrégé de risque qu'elle est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit pour le risque du Groupe s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique de gestion des risques qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable ;
- une exposition au risque de marché d'intensité limitée ;
- la maîtrise des risques ALM (Liquidité, RTIG et Change) ainsi que la maîtrise de la croissance des emplois pondérés et de la taille de bilan ;
- un encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec un appétit nul au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux intégrant entre autres une politique de sécurité des SI et une organisation forte de la fonction sécurité informatique ;
- un risque de non-conformité limité au seul risque subi, lequel est strictement encadré ;

⁽⁷⁾ Cette information fait partie intégrante des comptes consolidés au 31 décembre 2021 et, à ce titre, elle est couverte par le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.

- une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements du Groupe, et suivant la réglementation évolutive. La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétit pour le risque est coordonnée avec les directions opérationnelles et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;
- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;
- améliorer la communication externe vis-à-vis des tiers sur la solidité financière et la maîtrise des risques.

L'appétit pour le risque du Crédit Agricole Atlantique Vendée reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le Plan Moyen Terme et forme le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs PMT que la Caisse régionale se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans le cadre du budget. L'appétit pour le risque s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée exprime également son appétit tout au long de l'année dans des cadres de risques approuvés par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil. Le Comité des risques appuie ses revues sur les validations données par le Comité de direction.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Groupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces cadres de risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Conseil.

L'appétit pour le risque de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée s'exprime au moyen :

- d'indicateurs clés portant sur :
 - la solvabilité du Crédit Agricole Atlantique Vendée qui garantit la pérennité de la Caisse régionale en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
 - la liquidité de la Caisse régionale dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - l'activité, dont le suivi permet à la fois de donner une mesure du risque business et d'assurer l'atteinte de la stratégie définie par le Crédit Agricole Atlantique Vendée et ainsi de garantir sa pérennité à long terme ;
 - le résultat de la Caisse régionale, car il nourrit directement la solvabilité future et la capacité de distribution aux actionnaires, et constitue un élément clé de la communication financière. De plus, son niveau reflète également la matérialisation des risques. ;
 - Les risques de taux et d'inflation qui sont de nature à impacter fortement les résultats de la Caisse régionale compte tenu de son activité de transformation et de collecteur d'épargne réglementée ;
 - le risque de crédit qui est le principal risque compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié aux suites de la crise sanitaire et de la crise en Ukraine.
- et des risques clé que sont les risques de marché, le risque opérationnel et le risque de non-conformité.
- de limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs ;

- d'axes qualitatifs, inhérents à la stratégie et aux activités du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise qui traduit la préoccupation de la Caisse régionale de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- **l'appétit** correspond à une gestion normale et courante des risques et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ;
- **la tolérance** correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites clés déclenche une information du Comité des risques ou du Conseil d'administration. Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées ;
- **la capacité**, définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétit pour le risque de la Caisse régionale s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs de la Caisse régionale et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité du Crédit Agricole Atlantique Vendée est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité avec un stock de défaut faible et un taux de provisionnement prudent. En outre, le profil de risque de marché s'est fortement réduit, en conséquence d'une évolution de la stratégie du Groupe depuis plus d'une décennie.

Le profil de risque de la Caisse régionale est suivi et présenté à minima semestriellement en Comité des risques et/ou au Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétit pour le risque.

Les principaux éléments du profil de risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 31 décembre 2022 sont détaillés respectivement dans les sections "Gestion des risques et Pilier 3" du présent document :

- Risque de crédit : partie 3.4 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risque de marché : partie 3.5 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risques financiers (taux, change, liquidité et financement) : parties 3.5 et 3.6 (Gestion des risques) (Pilier 3),
- Risque Opérationnels : partie 3.7 (Gestion des risques) (Pilier 3).

Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	<i>Ratio CET 1</i>	<i>Ratio LCR</i> (niveau de fin d'année)	<i>Coût du risque</i>	<i>Résultat net part du Groupe</i>	<i>Taux de créances dépréciées sur encours⁸</i>
<i>31 décembre 2021</i>	<i>26,48 %</i>	<i>160,02 %</i>	<i>12,6 M€</i>	<i>113,5 M€</i>	<i>1,17 %</i>
<i>31 décembre 2022</i>	<i>25,40%</i>	<i>124,16%</i>	<i>24,6 M€</i>	<i>132,9 M€</i>	<i>1,10%</i>

Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'appétit pour le risque, de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétit pour le risque définie par la Caisse régionale. Ils n'ont pas atteint les seuils exprimant son niveau de tolérance.

⁸ Le périmètre de calcul des taux de créances dépréciées sur encours inclut le crédit-bail et autres créances rattachées.

Adéquation aux risques des dispositifs de l'établissement l'article 435.1 (e) du règlement de l'Union européenne n°575/2013.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée exprime annuellement son appétit pour le risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse régionale. Les orientations stratégiques du Plan à moyen terme, de la déclaration d'appétit pour le risque, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

La responsabilité de la mesure des risques et de leur surveillance est assurée par une fonction dédiée, la ligne métier risques, indépendante des métiers et incarnée dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée par le responsable de la fonction gestion des risques (RFGR), également Directeur des risques, rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et fonctionnellement au RCPR du Groupe Crédit Agricole.

Afin d'assurer une vision homogène des risques au sein du Groupe, la fonction de gestion des risques assure les missions suivantes :

- coordonner le processus d'identification des risques et la mise en œuvre du cadre d'appétit pour le risque de la Caisse régionale en collaboration avec les fonctions finances, stratégie et conformité et les lignes métiers,
- définir et/ou valider les méthodes et les procédures d'analyse, de mesure et de suivi des risques de crédit, de marché et des risques opérationnels,
- contribuer à l'analyse critique des stratégies commerciales de développement des pôles métiers, en s'attachant aux impacts de ces stratégies en termes de risques encourus,
- fournir des avis indépendants à la Direction générale sur l'exposition aux risques induite par les prises de position des métiers (opérations de crédit, fixation des limites des risques de marché), ou anticipées par leur stratégie risques,
- assurer le recensement et l'analyse des risques des entités collectés dans les systèmes d'informations risques.

La gestion des risques structurels de gestion de bilan (taux, change, liquidité) ainsi que la politique de refinancement et le pilotage des besoins en capital sont assurés par la Direction finances, recouvrement et accompagnement.

La surveillance de ces risques par la Direction générale s'exerce dans le cadre des comités financiers auxquels participe le RFGR ou son représentant.

Le RFGR et ses équipes tiennent informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et les alertent de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Il les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention et de contrôle, dont ils valident les principes d'organisation. Il leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Cette action s'inscrit au niveau consolidé dans le cadre des **instances de gouvernance** tout particulièrement :

- **le comité des risques** (émanation du Conseil d'Administration, 6 réunions en 2022) : analyse des facteurs clés de la déclaration d'appétit pour le risque du Groupe définie par la Direction générale, examen régulier des problématiques de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe, revue de l'information semestrielle et du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques ;
- **le comité de contrôle interne**, instance de coordination des trois fonctions de contrôle, présidé par le Directeur général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée (quatre réunions par an) : examine des problématiques de contrôle interne, impulse des actions à caractère transverse à mettre en œuvre, valide l'information semestrielle et le rapport annuel sur le contrôle interne. Dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, tous les membres du Comité de direction participent au comité de contrôle interne,

- **le comité financier** (réunion mensuelle) présidé par un dirigeant effectif : analyse les risques financiers et valide les orientations de gestion permettant de les maîtriser ; risque de taux d'intérêt global, risque de liquidité, risque de marché... ;
- **le comité conformité**, présidé par un dirigeant effectif, se réunit à fréquence bimestrielle : il définit la politique en matière de conformité, examine avant leur application tous les projets de dispositifs de normes et procédures relatifs à la conformité, examine tous les dysfonctionnements significatifs et valide les mesures correctives, prend toute décision sur les mesures à prendre pour remédier aux défaillances éventuelles ;
- **le comité sécurité** présidé par un dirigeant effectif définit la stratégie et apprécie le niveau de maîtrise de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dans les quatre domaines suivants : risques liés à l'externalisation, plans de continuité d'activités, sécurité des personnes et des biens et sécurité des Systèmes d'information,
- **le comité des risques de crédits** présidé par un dirigeant effectif assure le suivi des risques crédits dont les suivis réglementaires (limites, revues de portefeuilles, grands risques). Plus précisément, sont produits dans ce comité :
 - o des analyses de fond sur le portefeuille crédits de la Caisse régionale et son évolution,
 - o les propositions et évolutions relatives à la politique crédit,
 - o les indicateurs de pilotage et de suivi du recouvrement amiable et contentieux,
 - o les sujets de coût du risque et de provisionnement,
 - o le suivi des chantiers en lien avec le risque de crédits.

En outre, le responsable de la fonction gestion des risques (RFGR) :

- supervise l'ensemble des unités de contrôle de second niveau, qui couvrent les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort des lignes métier Risques et Conformité du groupe Crédit Agricole,
- bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

La gestion des risques au sein du Crédit Agricole Atlantique Vendée repose également sur un certain nombre d'outils mis à disposition par le Groupe via sa direction des risques, pour permettre à l'organe dirigeant d'appréhender les risques encourus dans leur globalité :

- un système d'information et de consolidation globale des risques robuste et s'inscrivant dans la trajectoire définie par le comité de Bâle sur le contrôle bancaire pour les établissements de nature systémique globale (BCBS 239) ;
- une utilisation généralisée des méthodologies de *stress test* dans les procédures Groupe sur le risque de crédit, les risques financiers ou le risque opérationnel ;
- des normes et des procédures de contrôle formalisées et à jour, qui définissent les dispositifs d'octroi, sur la base d'une analyse de la rentabilité et des risques, de contrôle des concentrations géographiques, individuelles ou sectorielles, ainsi que de limites en risques de taux, de change et de liquidité.

Culture risque

La culture risque est diffusée de manière transverse dans l'ensemble du Crédit Agricole Atlantique Vendée en mettant en œuvre des moyens diversifiés :

- des formations réglementaires ou bagages de sensibilisation réalisés et déclinés dans les agences et services en réunions d'équipe ou par communautés de métiers,
- un espace « culture risques et conformité » où sont accessibles tous types de supports ; procédures, politiques, chartes, vidéos pédagogiques...
- une charte de contrôle interne qui décrit les rôles et responsabilités de chacun des acteurs de l'entreprise,
- un volume d'interventions faites dans les réunions de service ; accompagnement des gestionnaires d'activité dans les exercices de cartographie des risques, de détermination et déploiement de plan de contrôle, de mise à jour des Plans de continuité d'activités, etc...

5.3.2 Dispositif de stress tests

Les stress tests, simulations de crises ou tests de résistance font partie intégrante du dispositif de gestion des risques du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Les stress tests contribuent à la gestion prévisionnelle des risques, à l'évaluation de l'adéquation du capital et répondent à des exigences réglementaires. A ce titre, par la mesure de l'impact économique, comptable ou réglementaire de scénarios économiques sévères mais plausibles, le dispositif de stress tests apporte une mesure de la résilience d'un portefeuille, d'une activité, d'une entité ou du Groupe utilisée dans le cadre de l'ICAAP (internal capital adequacy assessment processes) et de l'appétit pour le risque. Le dispositif de stress tests couvre le risque de crédit, de marché, opérationnel, ainsi que le risque de liquidité et les risques liés aux taux et changes. Le dispositif de stress tests pour la gestion des risques de la Caisse régionale regroupe des exercices de natures diverses.

Différents types de stress tests

- **Gestion prévisionnelle du risque crédit par les stress tests** : des exercices spécifiques récurrents sont élaborés en central afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques crédits. Ces hypothèses sont complétées par des hypothèses locales permettant à la Caisse régionale d'atténuer ou renforcer les stress, selon son environnement économique propre. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale ainsi qu'au comité des risques. Elles contribuent également à définir les seuils de tolérance de la Caisse régionale lors des travaux sur l'appétit pour le risque. Ces tests trouvent pleinement leur utilité et application en situation de crise réelle telle que la crise sanitaire.
- **Stress tests budgétaires ou stress tests ICAAP** : un exercice annuel de stress est mené par le Crédit Agricole Atlantique Vendée dans le cadre du processus budgétaire et les résultats de ce stress test sont intégrés dans l'ICAAP. Il contribue à la planification des besoins en capital et permet d'estimer la capacité bénéficiaire de de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée à horizon trois ans en fonction de scénarios économiques. L'objectif de ce stress test dans le processus budgétaire et ICAAP est de mesurer les effets et la sensibilité de leurs résultats des scénarios économiques (central – baseline et stressé – adverse) sur les activités. Il repose obligatoirement sur un scénario économique construit et communiqué par l'organe central. L'objectif de cet exercice est d'estimer un ratio de solvabilité en mesurant les impacts sur le compte de résultat (coût du risque, marge d'intérêt, commissions), les emplois pondérés et les fonds propres et de le confronter aux niveaux de tolérance et de capacité de la Caisse régionale.
- **Stress tests réglementaires** : cette typologie de stress tests regroupe l'ensemble des demandes de la BCE, de l'EBA ou émanant d'un autre superviseur.

Gouvernance

Les exercices de stress tests sont mis à disposition par l'Organe Central sur la base de scénarios macro-économiques élaborés par la Direction économique du Groupe. Ces scénarios économiques présentent l'évolution centrale et stressée des variables macroéconomiques et financières (PIB, chômage, inflation, taux d'intérêt et de change...) pour l'ensemble des pays pour lesquels le Groupe est en risque. Leurs résultats en sont présentés à l'Organe de Direction, ainsi qu'au comité des risques administrateurs qui en fait la synthèse auprès du Conseil d'administration.

5.3.3 Procédures de contrôle interne et gestion des risques

L'organisation du contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée témoigne d'une architecture en phase avec les exigences légales et réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du comité de Bâle.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein du Crédit Agricole Atlantique Vendée, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Le dispositif et les procédures de contrôle interne se caractérisent par les objectifs qui leur sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction générale,
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources de la Caisse régionale, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, ainsi qu'à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée. Ce principe appliqué par la Caisse régionale permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et sur l'ensemble des entités. Ainsi, le dispositif mis en œuvre par le Crédit Agricole Atlantique Vendée est déployé d'une façon adaptée aux différents métiers et aux différents risques, à chacun des niveaux de la Caisse régionale afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

Les moyens, outils et reporting mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière, notamment au Conseil d'administration, au comité des risques, à la Direction générale et au management, sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctives, etc.).

I. Références en matière de contrôle interne

Les références en matière de contrôle interne procèdent des dispositions du Code Monétaire et Financier⁽⁹⁾, de l'arrêté du 3 novembre 2014 modifié relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), du Règlement général de l'AMF et des recommandations relatives au contrôle interne, à la maîtrise des risques et à la solvabilité émises par le comité de Bâle et sa transposition européenne (CRR2 / CRD5).

Ces normes, nationales et internationales, sont complétées de normes internes propres au Crédit Agricole :

- *corpus* des communications à caractère permanent, réglementaire (réglementation externe et règles internes au Groupe) et d'application obligatoire, relatives notamment à la comptabilité, à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents, applicables au Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- charte de déontologie,
- corps de "notes de procédure", portant sur l'organisation, le fonctionnement ou les risques. La Caisse régionale est soumise à ce corpus visant au contrôle de la conformité aux lois et réglementaire, régulièrement adapté aux évolutions réglementaires, et est responsable de sa déclinaison en local, notamment en matière de sécurité financière (prévention du blanchiment de capitaux, lutte contre le financement du terrorisme, gel des avoirs, respect des embargos...) ou de détection des dysfonctionnements dans l'application des lois, règlements, normes professionnelles et déontologiques, par exemple. Ces notes de procédure font l'objet d'une actualisation régulière, autant que de besoin, en fonction notamment des évolutions de la réglementation et du périmètre de surveillance sur base consolidée.

II. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Afin que les dispositifs de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différents niveaux d'organisation du Groupe, le Groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux.

Ainsi, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se doit d'appliquer ces principes à son propre niveau.

⁽⁹⁾ Article L. 511-41.

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe de surveillance (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne, incidents significatifs),
- d'implication directe de l'organe de direction dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (réalisés par les unités d'inspection générale ou d'audit),
- l'adaptation des politiques de rémunération du Groupe (suite aux délibérations du Conseil d'administration des 9 décembre 2009 et 23 février 2011) et des procédures de contrôle interne – en application de la réglementation nationale, européenne ou internationale en vigueur et notamment les réglementations liées à la *Capital Requirements Directive 4* (CRD 4), à l'AIFM, à UCITS V et à solvabilité 2, aux dispositions relatives à la *Volcker Rule*, à la loi de séparation bancaire et à la directive MIF ainsi que les recommandations professionnelles bancaires relatives d'une part, à l'adéquation entre la politique de rémunération et les objectifs de maîtrise des risques, et d'autre part, à la rémunération des membres des organes exécutifs et de celle des preneurs de risques.

Pilotage du dispositif

Depuis l'entrée en vigueur des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne relatives à l'organisation des fonctions de contrôle, les éléments repris dans l'arrêté du 3 novembre 2014 abrogeant ce règlement, l'obligation est faite à chaque responsable d'entité ou de métier, chaque manager, chaque collaborateur et instance du Groupe, d'être à même de rendre compte et de justifier à tout moment de la correcte maîtrise de ses activités et des risques induits, conformément aux normes d'exercice des métiers bancaires et financiers, afin de sécuriser de façon pérenne chaque activité et chaque projet de développement et d'adapter les dispositifs de contrôle à mettre en œuvre à l'intensité des risques encourus.

Cette exigence repose sur des principes d'organisation et une architecture de responsabilités, de procédures de fonctionnement et de décision, de contrôles et de reporting à mettre en œuvre de façon formalisée et efficace.

COMITE DE CONTROLE INTERNE

Le comité de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, instance faïtière, s'est réuni à 4 reprises en 2022 sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Ce comité a pour objectif de renforcer les actions à caractère transversal à mettre en œuvre au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Il a vocation à examiner les problématiques de contrôle interne communes et à s'assurer de la cohérence et de l'efficacité du contrôle interne sur base consolidée. Le comité de contrôle interne, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, est composé de dirigeants salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. À ce titre, il est distinct du comité des risques, démembré du Conseil d'administration, et il est notamment chargé de la coordination des trois fonctions de contrôle : audit-inspection, risques, conformité.

TROIS LIGNES MÉTIERS INTERVENANT SUR L'ENSEMBLE DU GROUPE

Le Directeur des risques et le responsable du contrôle périodique sont directement rattachés à un dirigeant effectif du Crédit Agricole Atlantique Vendée et disposent d'un droit d'accès au comité des risques ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, le Directeur des risques a été désigné comme responsable de la fonction gestion des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, ainsi que de la fonction vérification de la conformité. A ce titre, il accueille dans sa ligne hiérarchique les responsables respectifs du Contrôle Permanent et de la Conformité. Au titre de l'arrêté du 06/01/2021 sur le contrôle interne de la LCB-FT, il porte également la responsabilité de la mise en œuvre et du contrôle permanent du dispositif LCB-FT. L'usage veut que le Responsable de la Fonction Gestion des Risques soit dénommé sous l'acronyme de RFGR.

Les fonctions de contrôle sont chargées d'accompagner les métiers et les unités opérationnelles pour assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Elles effectuent à ce titre :

- le pilotage et le contrôle des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers et opérationnels, par la ligne métier risques, également en charge du contrôle de dernier niveau de l'information comptable et financière et du suivi du déploiement par le responsable de la sécurité informatique Groupe de la sécurité des systèmes d'information et des plans de continuité d'activités,
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité par la ligne métier conformité qui assure notamment la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs,
- le contrôle indépendant et périodique du bon fonctionnement de l'ensemble de la Caisse régionale par la ligne métier Audit-Inspection.

En complément, les lignes métiers citées en sus concourent à la mise en œuvre des dispositifs de contrôle interne sur base consolidée.

La ligne métier juridique est également déclinée au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée avec pour objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire aux services du Crédit Agricole Atlantique Vendée afin de leur permettre d'exercer leurs activités, tout en maîtrisant les risques juridiques et en minimisant les coûts associés.

ROLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a connaissance de l'organisation générale de l'entreprise et approuve son dispositif de contrôle interne. Il définit l'appétit pour le risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, dans le cadre d'une déclaration annuelle. Il est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel et de la présentation semestrielle sur le contrôle interne qui lui sont communiqués, conformément à la réglementation bancaire et est informé des résultats des missions d'audit interne. Le conseil est informé, au travers du comité des risques, des principaux risques encourus par l'entreprise et des incidents significatifs révélés par les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.

Le président du comité des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée rend compte au Conseil des travaux du comité et en particulier du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. À la date de l'Assemblée générale, le rapport annuel aura été présenté au comité des risques, transmis à bonne date à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et aux commissaires aux comptes. Il aura également fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration.

ROLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN MATIÈRE DE CONTROLE INTERNE

Le Directeur général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes habilitées et compétentes. Il est directement et personnellement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. En particulier, il fixe les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par le Conseil d'administration, dans le cadre de la déclaration d'appétit pour le risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permettrait d'identifier et des mesures correctives proposées. À ce titre, le Directeur général est destinataire des notes de synthèse circonstanciées présentant les conclusions des missions d'audit interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Pour ce faire, depuis les dernières évolutions de l'arrêté du 3 novembre 2014, le Directeur général est assisté dans sa mission par un Directeur général adjoint, également dirigeant effectif, en charge de la cohérence et de l'efficacité du contrôle permanent et du contrôle périodique.

III. Dispositifs de contrôle interne spécifiques et dispositifs de maîtrise et surveillance des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, opérationnels, risques financiers, etc.) adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance, au comité des risques, notamment *via* les rapports sur le contrôle interne et la mesure et la surveillance des risques.

Les éléments détaillés relatifs à la gestion des risques sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » et dans l'annexe aux comptes consolidés qui leur est consacrée (note 3).

Fonction risques et contrôles permanents

En application des modifications du règlement 97-02 (abrogé et remplacé par l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution), la ligne métier risques a en charge à la fois la gestion globale et le dispositif de contrôle permanent des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée : risques de crédit, financiers et opérationnels, notamment ceux liés à la qualité de l'information financière et comptable, à la sécurité physique et des systèmes d'information, à la continuité d'activité et à l'encadrement des prestations de services essentielles externalisées.

La gestion des risques s'appuie sur un dispositif selon lequel les stratégies des métiers, y compris en cas de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits, font l'objet d'un avis risques, et de limites de risques formalisées dans les stratégies risques pour chaque entité et activité sensible. Ces limites sont revues *à minima* une fois par an ou en cas d'évolution d'une activité ou des risques et sont validées par le comité des risques. La cartographie des risques potentiels, la mesure et le suivi des risques avérés font l'objet d'adaptations régulières au regard de l'activité. Les plans de contrôle sont adaptés au regard des évolutions de l'activité et des risques, auxquels ils sont proportionnés.

La ligne métier risques est placée sous la responsabilité du Directeur des risques, indépendant de toute fonction opérationnelle et rattaché au Directeur général du Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Le fonctionnement de la ligne métier s'appuie sur des instances de gouvernance structurées, parmi lesquelles les comités de contrôle interne, le comité des risques de la Caisse régionale, le comité de sécurité, le comité des risques crédits, le comité financier et les comités en charge notamment des systèmes de notation et des systèmes d'information.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance un *reporting* périodique sur la situation des principales entités en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

PLANS DE CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la majorité des filiales de Crédit Agricole S.A. ainsi que celles des 39 Caisses régionales hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées de manière récurrente. La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée participe régulièrement, à ce titre, au Plan de Secours Informatique du Groupe.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, le Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose de trois sites et de son réseau d'agences pour appliquer les scénarios prévus en cas de repli. La Caisse régionale est ainsi dotée d'espaces et équipements de travail disponibles en cas de sinistre majeur et/ou d'indisponibilité de site. A cet effet, une convention de mutualisation de moyens a été signée en 2021 avec deux autres entités du groupe. En outre, la solution du télétravail, déployée avec succès en pleine crise Covid 2020, reste une solution complémentaire, bien que non prioritaire, en cas de repli nécessaire. Par ailleurs, et conformément à la politique du Groupe, le Crédit Agricole Atlantique Vendée est en capacité à faire face à une attaque virale massive des postes de travail avec des solutions adaptées (site de secours physique, banc de matricage de poste et stock de PC de crise).

SÉCURITÉ DES SYSTEMES D'INFORMATION

Le Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité a été mise en œuvre avec un comité sécurité qui supervise l'exécution de la stratégie sécurité sur la base d'indicateurs de pilotage et/ou de suivi et qui apprécie le niveau de maîtrise dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

Le Chief Information Security Officer (CISO) est rattaché à une Direction opérationnelle tandis que le MRSI (Manager des risques systèmes d'information), rattaché au contrôle permanent, consolide les informations et contrôles lui permettant d'exercer un second regard.

Prévention et contrôle des risques de non-conformité

Cette partie est abordée dans le chapitre 8 (Risques de non-conformité).

Contrôle périodique

À partir d'une approche cartographique actualisée des risques, le service Contrôle périodique, directement rattaché à la Direction générale de la Caisse régionale, mène des missions d'audit sur pièces et sur place ou à distance, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel établi sur une période de 5 ans, de l'ensemble des activités et fonctions de la Caisse régionale relevant de son périmètre de surveillance consolidée (PSC), auxquelles s'ajoutent notamment les prestations de services essentielles externalisées contractualisées par celle-ci. Certaines des missions d'audit portant sur ces dernières peuvent être conduites pour compte commun par d'autres Caisses régionales ou par l'Inspection Générale Groupe (IGL).

Les missions d'audit réalisées ont pour objet de s'assurer :

- de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de contrôle visés aux articles 12 et 16 de l'arrêté du 03 novembre 2014, relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, et à l'article 13 de l'arrêté du 06 janvier 2021, relatif au dispositif et au contrôle interne en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs et d'interdiction de mise à disposition ou d'utilisation des fonds ou ressources économiques, ainsi que de ceux permettant d'assurer la fiabilité et l'exactitude des informations financières, de gestion et d'exploitation des domaines audités ;
- de la maîtrise et du niveau effectivement encouru des risques les plus significatifs du Crédit Agricole Atlantique Vendée (identification, enregistrement, encadrement, couverture) ;
- de la conformité des opérations et du respect des procédures.

Une importance particulière est donnée aux investigations à caractère thématique et transversal.

La fonction de contrôle périodique fait l'objet d'un dispositif spécifique de normalisation, de coordination et d'animation par l'Inspection Générale Groupe dans le cadre de la ligne métier audit-inspection. Le service Contrôle périodique de la Caisse régionale a en outre obtenu la certification professionnelle des activités d'audit interne, délivrée le 19/10/20 par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI).

Par ailleurs, le comité de contrôle interne de la Caisse régionale, auquel participent la Direction générale, le responsable du contrôle périodique, le responsable risques opérationnels et contrôle permanent, et le responsable de la conformité, s'assure du bon déroulement des plans d'audit, de la correcte maîtrise des risques et d'une façon générale, de l'adéquation des dispositifs de contrôle interne de chaque entité.

Les recommandations formulées à l'occasion des missions réalisées par le service Contrôle périodique, ou par tout audit externe (Inspection Générale Groupe, autorités de tutelle), font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi sur une base trimestrielle. Ce dernier permet de s'assurer, pour chacune d'entre elles, de l'avancement des actions correctrices programmées selon un calendrier précis en fonction de leur niveau de priorité, et de leur mise en œuvre sur la base d'un contrôle sur pièces. Le service Contrôle périodique en informe régulièrement le comité de contrôle interne, en mettant l'accent si besoin sur les recommandations en difficulté significative de réalisation. En application de l'article 23 de l'arrêté du 03 novembre 2014, le responsable du contrôle périodique rend compte par ailleurs de l'exercice de ses missions au Conseil d'Administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Il exerce en outre, le cas échéant, son devoir d'alerte auprès de l'organe de surveillance et du comité des risques en vertu de l'article 26 de l'arrêté du 03 novembre 2014 et de l'article 26 de l'arrêté du 06 janvier 2021.

5.3.4 Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2020 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de forbearance au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers du Groupe.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée doit s'inscrire dans le cadre de l'appétence au risque et des stratégies risques validées par le Conseil d'administration et approuvées par le comité des risques. Les stratégies risques sont adaptées à chaque métier et à leur plan de développement. Elles décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Ces stratégies risques sont déclinées autant que de besoin par métier, entité, secteur d'activité ou pays. Le respect de ces stratégies risques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par le responsable des risques et contrôles permanents.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'efforce de diversifier ses risques afin de limiter son exposition au risque de crédit et de contrepartie, notamment en cas de crise sur un secteur industriel ou un pays. Dans cet objectif, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée surveille régulièrement le montant total de ses engagements par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays, en tenant compte des méthodologies de calcul interne selon la nature des engagements (cf. notamment paragraphe II.2.2 « Mesure du risque de crédit »).

Lorsque le risque est avéré, une politique de dépréciation individuelle ou sur base de portefeuille est mise en œuvre.

S'agissant plus spécifiquement du risque de contrepartie sur opération de marché, la politique en matière de constitution de réserves de crédit sur ce type de risque est similaire au risque de crédit avec, pour les clients « sains » un mécanisme d'évaluation du risque CVA (Credit Valuation Adjustment) économiquement comparable à une provision collective, et pour les clients en défaut une dépréciation adaptée à la situation du dérivé, tenant compte de l'existence du montant de CVA constitué avant le défaut.

En cas de défaut, le niveau de dépréciation est examiné suivant les mêmes principes que pour le risque de crédit (estimation du risque de perte des dérivés relativement à leur rang dans le « waterfall »), en tenant compte de l'existence du mécanisme de CVA, selon deux cas : soit les dérivés sont maintenus en vie (CVA ou dépréciation individuelle), soit ils sont dénoués (dépréciation individuelle).

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés

et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier ou de l'entité concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale. La décision finale d'engagement s'appuie sur la note interne de la contrepartie et est prise par des unités d'engagement ou des comités de prêts, sur la base d'un avis double regard du représentant de la ligne métier Risques concerné, dans le cadre du système de délégation en vigueur.

Chaque décision de crédit requiert une analyse du couple rentabilité/risque pris.

Par ailleurs, le principe d'une limite de risque sur base individuelle est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 LES SYSTEMES DE NOTATION INTERNE ET DE CONSOLIDATION DES RISQUES DE CREDIT

Les systèmes de notation interne couvrent l'ensemble des méthodes, des procédés et des contrôles qui permettent l'évaluation du risque de crédit, la notation des emprunteurs ainsi que l'évaluation des pertes en cas de défaut de l'emprunteur. La gouvernance du système de notation interne s'appuie sur le Comité des normes et méthodologies (CNM) présidé par la Directrice des risques et des contrôles permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et les méthodologies de mesure et de contrôle des risques au sein du Groupe Crédit Agricole. Le CNM examine notamment :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes de notation des contreparties, les scores d'octroi et en particulier les estimations des paramètres bâlois (probabilité de défaut, facteur de conversion, perte en cas de défaut) et les procédures organisationnelles associées ;
- la segmentation entre clientèle de détail et grande clientèle avec les procédures associées comme l'alimentation du système d'information de consolidations des risques ;
- la performance des méthodes de notation et d'évaluation des risques, au travers de la revue au minimum annuelle des résultats des travaux de backtesting ;
- l'utilisation des notations (validation des syntaxes, glossaires et référentiels communs).

Sur le périmètre de la clientèle de détail, qui couvre les crédits aux particuliers (notamment les prêts à l'habitat et les crédits à la consommation) et aux professionnels, chaque entité a la responsabilité de définir, mettre en œuvre et justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole disposent de modèles communs d'évaluation du risque gérés au niveau de Crédit Agricole S.A. Des procédures de contrôles a posteriori des paramètres utilisés pour le calcul réglementaire des exigences de fonds propres sont définies et opérationnelles dans toutes les entités. Les modèles internes utilisés au sein du Groupe sont fondés sur des modèles statistiques établis sur des variables explicatives comportementales (ex : solde moyen du compte courant) et signalétiques (ex : secteur d'activité). L'approche utilisée peut être soit de niveau client (Particuliers, Agriculteurs, Professionnels et TPE) soit de niveau produit. La probabilité de défaut à 1 an estimée associée à une note est actualisée chaque année.

Sur le périmètre de la grande clientèle, une échelle de notation unique sur quinze positions, qui a été établie sur la base d'une segmentation du risque "au travers du cycle", permet de disposer d'une vision homogène du risque de défaillance. Elle est constituée de treize notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut et de deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
Equivalent indicatif Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3/A1/A2/A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1/Ba2	Ba3	B1/B2/B3	Caa1	Caa2	Caa3/Ca/C
Equivalent indicatif Standard & Poor's	AAA	AA+	AA/AA-	A+/A/A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+/BB	BB-	B+/B	B-	CCC+	CCC/CCC-/CCC
Probabilité de défaut à 1 an	(0%-0,01%)	(0,01%-0,02%)	(0,02%-0,04%)	(0,04%-0,10%)	(0,10%-0,20%)	(0,20%-0,30%)	(0,30%-0,60%)	(0,60%-1,00%)	(1,00%-1,90%)	(1,90%-4,90%)	(4,90%-11,80%)	(11,80%-19,80%)	(19,80%-100%)

Au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, la grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies

communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie au sein du groupe Crédit Agricole, une seule entité du Groupe assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée continue de porter ses efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a autorisé le groupe Crédit Agricole à utiliser ses systèmes de notation interne pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail et de grande clientèle pour l'essentiel de son périmètre. Au cours de l'année 2021, la Banque Centrale Européenne a autorisé le Groupe à utiliser les modèles de probabilité de défaut dédiés aux professionnels de l'immobilier et d'étendre l'utilisation des modèles de probabilité de défaut concernant les opérations à effet de levier (leverage buy-out ou LBO) aux Caisses régionales.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet au Groupe de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

2.2 MESURE DU RISQUE DE CREDIT

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés augmentés des engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, Crédit Agricole S.A., ses filiales et les Caisses régionales utilisent différents types d'approches pour estimer le risque courant et potentiel inhérent aux instruments dérivés (swaps ou produits structurés par exemple).

La gestion du risque de crédit sur ces opérations de marché suit des règles établies par le Groupe. La politique de fixation de limites pour le risque de contrepartie est identique à celle décrite ci-dessus dans le paragraphe II.1 "Gestion du risque de crédit – Principes généraux de prise de risque".

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée intègre dans la juste valeur des dérivés l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA) ; cet ajustement de valeur est décrit dans les notes annexes consolidées 1.2 sur les principes et méthodes comptables et 11.2 sur les informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur des comptes consolidés.

La juste valeur brute positive des contrats, ainsi que les bénéfices de la compensation et les sûretés détenues, et l'exposition nette sur instruments dérivés après effets de la compensation et des sûretés sont détaillées dans la note annexe consolidée 6.9 relative à la compensation des actifs financiers.

Concernant la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, le calcul de l'assiette de risque de contrepartie sur opérations de marché est basé sur l'approche réglementaire.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

3.1 PROCESSUS DE SURVEILLANCE DES CONCENTRATIONS PAR CONTREPARTIE OU GROUPE DE CONTREPARTIES LIÉES

Les engagements consolidés de l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole sont suivis par contrepartie d'une part et par groupe de contreparties liées d'autre part. On entend, par groupe de contreparties, un ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant de prendre la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités. Les engagements sur une contrepartie ou sur un groupe de contreparties liées incluent l'ensemble des crédits accordés par le Groupe, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements par signature et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sur les contreparties et sur les groupes de contreparties liées sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque filiale ou métier. Lorsqu'une contrepartie est partagée entre plusieurs filiales, un dispositif de limite globale de niveau Groupe est alors mis en place à partir de seuils d'autorisation d'engagement dépendant de la notation interne.

Fin 2022, les engagements commerciaux de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée auprès de ses vingt plus grands clients non bancaires hors États souverains représentent 4,49% du portefeuille total d'engagements commerciaux non bancaires (contre 4,56% au 31 décembre 2021). La diversification du portefeuille sur base individuelle est satisfaisante.

3.2 PROCESSUS DE REVUE DE PORTEFEUILLE ET DE SUIVI SECTORIEL

Des revues périodiques de portefeuille par entité ou métier étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d'identifier les dossiers qui se dégradent, d'actualiser la notation des contreparties, d'opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l'évolution des concentrations (par filière économique par exemple).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en œuvre un processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel adapté à son profil de risques :

- une revue de portefeuille trimestrielle sur chaque segment de clientèle intégrant des clients en risque né ou à naitre,
- une revue annuelle des plus grands encours de crédits,
- une revue annuelle de l'ensemble du portefeuille LBO/FSA et CEL,
- un suivi trimestriel des limites d'engagements pris sur le secteur PIM
- un suivi trimestriel des limites d'engagements pris sur les financements à effet de levier par catégorie : LBO, FSA et CEL.

3.3 PROCESSUS DE SUIVI DES CONTREPARTIES DÉFAILLANTES ET SOUS SURVEILLANCE

Les contreparties défaillantes, sensibles ou sous surveillance font l'objet d'une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec le responsable des risques de crédit, qui peuvent décider conjointement de convoquer un comité ad'hoc en cas de besoin.

3.4 PROCESSUS DE SUIVI DES RISQUES DE CREDIT SUR BASE CONSOLIDÉE

Le profil de risque de crédit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est suivi et présenté régulièrement à la gouvernance, à travers les tableaux de bord des risques élaborés par le service Risques de crédit de la Caisse régionale.

En complément, la Direction des risques Groupe adresse régulièrement à la Direction générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée le positionnement de l'entité en termes de risques (situation, positionnement, évolution).

3.5 PROCESSUS DE SURVEILLANCE ET DE GESTION DU RISQUE PAYS

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Par ailleurs, les expositions aux autres pays dont la notation interne est inférieure à la note B sont détaillées dans le chapitre III paragraphe 2.4 "Risque pays" ci-dessous.

3.6 STRESS TESTS DE CREDIT

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit (PD et LGD) aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté. Ces modèles satellites sont utilisés pour les stress réglementaires (stress test 2021 organisé par l'EBA par exemple) pour le stress budgétaire (ou stress ICAAP) et pour certains stress sur des portefeuilles spécifiques. En outre, depuis le 1er janvier 2018, ces modèles contribuent également au calcul des ECL selon la norme IFRS9 (cf. partie IV.1 ci-dessous).

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres IFRS9 (PD, LGD, EAD) conditionnels aux scénarios économiques pour l'estimation du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et sur les paramètres Bâlois pour estimer l'impact en emploi pondéré.

La Direction des risques Groupe conduit, en collaboration avec les métiers et les entités concernés, des exercices spécifiques récurrents ou réalisés à la demande afin de compléter et d'enrichir les diverses analyses assurant le bon suivi des risques. Ces études font l'objet d'une présentation à la Direction générale dans le cadre du Comité des Risques Groupe.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Le processus de stress est intégré dans la gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et vise à renforcer le dialogue entre les filières risque et finance sur la sensibilité du coût du risque et des exigences en fonds propres à une dégradation de la situation économique.

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

4.1 GARANTIES REÇUES ET SURETES

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les principes d'éligibilité, de prise en compte et de gestion des garanties et sûretés reçues sont établis par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole (en application du dispositif CRR/CRD 4 de calcul du ratio de solvabilité).

Ce cadre commun, défini par des normes de niveau Groupe, permet de garantir une approche cohérente entre les différentes entités du Groupe. Sont documentées notamment les conditions de prise en compte prudentielle, les méthodes de valorisation et revalorisation de l'ensemble des techniques de réduction du risque de crédit utilisées : sûretés réelles (notamment sur les financements d'actifs : biens immobiliers, aéronefs, navires, etc.), sûretés personnelles, assureurs de crédit publics pour le financement export, assureurs de crédit privés, organismes de caution, dérivés de crédit, nantisements d'espèces.

La déclinaison opérationnelle de la gestion, du suivi des valorisations et de la mise en action est du ressort de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. Une politique de garantie est déclinée et différenciée sur chaque marché. Elle est actualisée à minima annuellement dans le cadre de la révision de la politique crédit.

Les engagements de garanties reçus sont présentés en note 3.1 et en note 9 de l'annexe aux états financiers.

4.2 UTILISATION DE CONTRATS DE COMPENSATION

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'utilise pas ce type de contrats.

4.3 UTILISATION DE DERIVES DE CREDIT

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas recours aux dérivés de crédit.

III. Expositions

1. Exposition maximale

Le montant de l'exposition maximale au risque de crédit de Crédit Agricole S.A., de ses filiales et des Caisses régionales correspond à la valeur nette comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés avant effet des accords de compensation non comptabilisés et des collatéraux. Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers.

Au 31 décembre 2022, l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 27,814 milliards d'euros (25,355 milliards d'euros au 31 décembre 2021), en hausse de 9,7% par rapport à l'année 2021.

2. Concentration

L'analyse du risque de crédit sur les engagements commerciaux hors opérations internes au groupe Crédit Agricole et hors collatéral versé par le Groupe dans le cadre des opérations de pension (prêts et créances sur les établissements de crédit, prêts et créances sur la clientèle, engagements de financements et de garanties données) est présentée ci-dessous.

2.1 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Sur ce portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires), le périmètre ventilé par zone géographique s'élève à 28,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 contre 25,634 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Ces ventilations reflètent le pays de risque des engagements commerciaux.

REPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR ZONE GEOGRAPHIQUE DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

Zone géographique de risque	déc-22	déc-21
Afrique et Moyen-Orient	0,02%	0,02%
Amérique Centrale et du Sud	0,03%	0,03%
Amérique du Nord	0,03%	0,03%
Asie et Océanie hors Japon	0,02%	0,02%
Japon	0,00%	0,00%
Pays de l'Union européenne hors France	0,70%	0,88%
Autres pays d'Europe	0,04%	0,07%
France	99,15%	98,95%
Total	100%	100%

La répartition des engagements commerciaux par zone géographique est stable. Les engagements sur la France représentent 99 % fin 2022, comme à fin 2021.

La note 3.1 des états financiers présente par ailleurs la répartition des prêts et créances et des engagements donnés en faveur de la clientèle et des établissements de crédit, et par zone géographique sur la base des données comptables.

2.2 DIVERSIFICATION DU PORTEFEUILLE PAR FILIÈRE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Sur le portefeuille d'engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires hors Groupe), le périmètre ventilé par filière d'activité économique s'élève à 25,972 milliards d'euros au 31 décembre 2022, contre 23,945 milliards d'euros au 31 décembre 2021. Ces ventilations reflètent la filière économique de risque des engagements commerciaux sur la clientèle.

REPARTITION DES ENGAGEMENTS COMMERCIAUX PAR FILIERE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDEE

Secteur d'activité	déc-22	déc-21
Clientèle PARTICULIERS	62,53%	62,81%
IMMOBILIER	10,43%	9,86%
AGROALIMENTAIRE	8,93%	9,25%
SERVICES NON MARCHANDS / SECTEUR PUBLIC / COLLECTIVITES	3,77%	4,15%
DIVERS	3,33%	3,01%
DISTRIBUTION / INDUSTRIES DE BIEN DE CONSOMMATION	2,66%	2,54%
SANTE / PHARMACIE	1,87%	1,84%
BTP	1,28%	1,31%
AUTOMOBILE	0,94%	0,96%
TOURISME / HÔTELS / RESTAURATION	0,87%	0,93%
ENERGIE	0,81%	0,76%

INDUSTRIE LOURDE	0,65%	0,68%
AUTRES ACTIVITES FINANCIERES (NON BANCAIRES)	0,46%	0,44%
AUTRES TRANSPORTS	0,44%	0,39%
AUTRES INDUSTRIES	0,28%	0,29%
INFORMATIQUE / TECHNOLOGIE	0,18%	0,16%
UTILITIES	0,16%	0,18%
BOIS / PAPIER / EMBALLAGE	0,12%	0,10%
MEDIA / EDITION	0,10%	0,11%
ASSURANCE	0,07%	0,09%
TELECOM	0,06%	0,05%
AERONAUTIQUE / AEROSPATIAL	0,04%	0,05%
MARITIME	0,02%	0,03%
BANQUES	0,01%	0,00%

Le portefeuille d'engagements commerciaux ventilé par filière d'activité économique est bien diversifié et sa structure reste globalement stable sur l'année 2022. Deux filières représentent plus de 10% de l'activité : la filière clientèle particuliers qui occupe la première place à 62,53% contre 62,81% en 2021 et la filière Immobilier avec 10,43% contre 9,86% en 2021. Une autre filière est proche des 10% : l'agroalimentaire qui représente 8,93%.

2.3 VENTILATION DES ENCOURS DE PRETS ET CREANCES PAR AGENT ECONOMIQUE

Les concentrations par agent économique des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont présentées en note 3.1 des états financiers.

Les encours bruts de prêts et créances (28,1 milliards d'euros au 31 décembre 2022 incluant les créances rattachées, contre 25,634 milliards d'euros au 31 décembre 2021) augmentent de 9,6 % en 2022. Ils se répartissent essentiellement entre la clientèle Grandes entreprises et la clientèle de détail (respectivement 22,7 % et 70,4 %).

2.4 EXPOSITION AU RISQUE PAYS

Au 31 décembre 2022, les engagements commerciaux (y compris sur contreparties bancaires) sur la clientèle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se concentrent à 99% sur la France, pays dont le rating est supérieur à "B" sur la base de l'échelle de notation interne du Groupe.

La concentration des encours sur ce pays est stable entre 2021 et 2022.

On peut donc considérer que l'exposition au risque sur les autres pays est marginale pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

3. Qualité des encours

3.1 ANALYSE DES PRETS ET CREANCES PAR CATEGORIES

La répartition des encours de prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle se présente de la manière suivante :

	déc-22	déc-21
EAD (en milliers €)	25 973 945	23 946 247
EAD NPE (en milliers €)	281 813	278 268
EAD défaut (en milliers €)	272 460	267 843
Taux d'EAD NPE	1,08%	1,16%
Taux d'EAD défaut	1,05%	1,12%

Le terme EAD signifie Exposition At Default, ce qui représente l'exposition en cas de défaut dans l'année, c'est une exposition réglementaire.

Un prêt Non Performing Exposures (NPE) est une exposition dont il est probable que la contrepartie ne rembourse pas tout ou une partie de l'encours qui a été mis à sa disposition. Toutefois, à des fins de reporting, l'EBA a défini la notion de Non Performing Exposures (NPE), définition qui a ensuite été reprise par la BCE. Les NPE sont les expositions qui répondent à au moins l'un des deux critères suivants :

- crédit en souffrance : une exposition est en souffrance quand le retard de paiement est supérieur à 90 jours à compter du premier incident de paiement (principal, intérêts ou frais non payés)
- crédit avec une probabilité de non-paiement : ce critère implique que le débiteur est considéré comme étant très peu disposé à payer l'intégralité de ses obligations de crédit, sans tenir compte du collatéral et indépendamment de l'existence de tout montant en retard de paiement ou du nombre de jours de retard.

Le portefeuille de prêts et créances au 31 décembre 2022 est composé à 98,92 % d'encours performant (98,84 % au 31 décembre 2021). Parmi les encours en souffrance ou dépréciés individuellement, 46 480 milliers d'euros présentent des retards supérieurs à 90 jours (vs 38 966 milliers d'euros en 2021), soit une hausse de 19,28% sur un an.

Selon la norme IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci. Le Groupe considère qu'il n'y a pas de risque de crédit avéré sur les encours en souffrance présentant un retard inférieur à 90 jours.

Le détail des actifs financiers en souffrance ou dépréciés est présenté en note 3.1 des états financiers.

3.2 ANALYSE DES ENCOURS PAR NOTATION INTERNE

Groupe (clientèle de proximité, entreprises, institutions financières, banques, administrations et collectivités publiques).

Sur le portefeuille des engagements commerciaux hors clientèle de proximité (6 318 millions d'euros au 31 décembre 2022, contre 5 824 millions d'euros au 31 décembre 2021), les emprunteurs faisant l'objet d'une notation interne représentent 99,86 % de ce portefeuille, contre 99,77% à fin 2021.

Parmi ces engagements commerciaux hors clientèle de proximité, l'évolution de la ventilation des engagements commerciaux du segment Entreprises par notation interne du Groupe et par équivalent indicatif Banque de France est présentée ci-dessous :

ÉVOLUTION DU PORTEFEUILLE D'ENGAGEMENTS COMMERCIAUX DU SEGMENT ENTREPRISES DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE ATLANTIQUE VENDÉE PAR ÉQUIVALENT INDICATIF BANQUE DE FRANCE (BDF) DU RATING INTERNE 2022 (NOR)

Cote BdF	Note interne (NOR)	12 mois avant		Maintenant		Taux évolution des montants
		Montant (million euros)	%	Montant (million euros)	%	
3++ / 3+ / 3 / 4+	A+ à C-	1 632	50%	2 231	60%	37%
4 / 5+	D+ à D-	1 430	44%	1 286	35%	-10%
5 / 6 / 7 / 8	E+ à E-	107	3%	96	3%	-11%
9 / P	Défaut	75	2,3%	87	2,4%	16%
	Total	3 245	100%	3 700	100%	14%

Cette ventilation reflète un portefeuille crédits de bonne qualité. Au 31 décembre 2022, 95 % des engagements sont portés sur des emprunteurs sains non sensibles (94 % au 31 décembre 2021). Les engagements notés sensibles en décembre 2022 ont diminué de 11% par rapport à décembre 2021. Les engagements en défaut restent stables sur la période autour des 2,4%.

3.3 DÉPRÉCIATION ET COUVERTURE DU RISQUE

3.3.1 Politique de dépréciation et couverture des risques

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de corrections de valeur pour pertes de crédit :

- des dépréciations sur base individuelle destinées à couvrir la perte probable sur les créances dépréciées,
- des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains pays, certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Des dépréciations sur base de portefeuille sont également réalisées en Banque de proximité. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (*Loss Given Default – LGD*).

3.3.2 Encours d'actifs financiers dépréciés

Au 31 décembre 2022, l'ensemble des engagements objets de dépréciations individuelles s'élève à 260 millions d'euros contre 258 millions d'euros au 31 décembre 2021. Ils sont constitués des engagements sur lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée anticipe un non-recouvrement. Les encours dépréciés individuellement représentent 1,15 % des encours bruts comptables de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée contre 1,23% au 31 décembre 2021.

Les encours restructurés () s'élèvent 157 millions d'euros au 31 décembre 2022.

4. Coût du risque

Les principaux facteurs ayant eu un impact sur le niveau des dépréciations observées au cours de l'année :

4.1 Principaux facteurs économiques et sectoriels de l'année 2022

Une description de l'environnement global et des perspectives macroéconomiques est détaillé dans le chapitre Rapport de gestion, partie « Environnement économique et financier » ci-dessus.

L'année 2022 a été marquée par les conséquences du conflit russo-ukrainienne qui a eu des effets différenciés suivant les portefeuilles. Dans un contexte où la reprise reste incertaine, l'inflation, les coûts

de l'énergie et la vitesse de retour à une situation économique normalisée seront les points-clés pour l'année 2023.

4.2 Données chiffrées

Le coût du risque de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'élève à 24,6 millions d'euros au 31 décembre 2022 contre 12,6 millions d'euros en 2021, soit en hausse de 95 %.

Le détail des mouvements impactant le coût du risque est présenté en note 4.9 des états financiers.

5. Risque de contrepartie sur instruments dérivés

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

IV. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la Covid-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (*forward looking*) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31/12/2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2022 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Premier scénario : Scénario « central »

Ce scénario, pondéré à 50%, prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

Deuxième scénario : Scénario « adverse modéré »

Ce scénario, **pondéré à 35%**, reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « *core* », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartent modérément.

Troisième scénario : Scénario « favorable »

Dans ce scénario favorable, **pondéré à 5%**, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières :

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés

Quatrième scénario : Scénario adverse sévère décrit dans le stress budgétaire de juillet 2022

Scénario **pondéré à 10%**.

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (*spread* OAT-Bund à 185 bp et *spread* BTP-Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie, Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumulé pour l'immobilier commercial.

Précisions communes :

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans c'est-à-dire jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le T2 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit pouvant conduire à des reprises dans les modèles IFRS9 actuels.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking local*) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

Decomposition Stage1-Stage 2 et Stage 3 :

À fin décembre 2022, en intégrant les *forward looking* locaux, les provisions Stage 1 / Stage 2 d'une part (provisionnement des actifs clientèles sains) et les provisions Stage 3 d'autre part (provisionnement

pour risques avérés) ont représenté respectivement 42 % et 58 % des stocks de couverture sur le périmètre Groupe Crédit Agricole (P4).

À fin décembre 2022, les dotations nettes de reprises de provisions Stage 1 / Stage 2 ont représenté 36 % du coût du risque semestriel du Groupe Crédit Agricole (P4) contre 64 % pour la part du risque avéré Stage 3 et autres provisions. Hors effets directs du conflit russo-ukrainien, les dotations sur provisions de prudence ont représenté 27% de la charge totale du risque (et 73% sur le risque avéré).

Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux

Le scénario central est actuellement pondéré à 50 % pour le calcul des ECL IFRS centraux du 31/12/2022.

Sur le Périmètre Groupe Crédit Agricole :

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Groupe Crédit Agricole)			
Scénario central	Adverse modéré	Adverse sévère	Scénario favorable
-2.9%	+2.8%	+8.3%	-6.5%

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des *forward looking* locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

2. Evolution des ECL

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des états financiers au 31 décembre 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 90% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours

L'année 2022 a connu une activité crédit restée dynamique pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée avec une hausse des expositions de 2,47 milliards d'euros contre +1,67 milliards d'euros en 2021. La principale évolution se réalise sur la clientèle de détail avec + 1,45 milliards d'euros.

Le poids des encours sains les moins risqués (stage 1) est en légère augmentation, malgré le contexte, à 93,64% par rapport à 93,35% en fin 2021. Sur la période, les encours clientèle Stage 1 ont progressé de 1,30 milliards d'euros soit + 5,43% par rapport à fin 2021 (sur l'année 2021, il y avait eu une progression de + 0,9 milliard d'euros).

La part des encours sains présentant une indication de dégradation significative du risque de crédit (stage 2) a diminué sur l'année (5,33% vs 5,51% en début d'année). Ces encours ont augmenté de 147 millions d'euros (+ 10,37%).

Les encours défaillants (stage 3) sont en hausse de 1,2 millions d'euros sur l'année avec un taux de créances défaillantes restant faible à seulement 1,03% et en diminution par rapport à fin 2021 (1,14%).

Evolution des ECL

Les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont progressé en lien avec la croissance des encours, mais aussi et essentiellement avec l'intégration dans les paramètres de calculs des ECL des scénarios macro-économiques évoqués dans le point précédent. Le taux de couverture progresse à 0,33% (vs 0,28% au 31 décembre 2021).

Les ECL du portefeuille en stage 2 sont en légère hausse, en lien avec la croissance des encours, la mise à jour des scénarios macro-économiques dans les paramètres de calcul, et également les renforcements locaux de couverture sur les secteurs les plus affectés par la crise. Le taux de couverture du stage 2 s'élève à 5,71% contre 5,58% en début d'année.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse sur la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée (55,01% vs 59,63% fin 2021), reflétant les usages de la nouvelle définition du défaut et une révision de méthode de provisionnement plus en adéquation avec notre territoire.

5.3.5 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché dont les principaux sont :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché incertain et marqué par la crise sanitaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des Risques Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'exposition du Groupe aux risques de marché ;
- au niveau de la Caisse régionale, un Responsable de la Fonction des Risques (RFGR) pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de la Caisse régionale. Ce responsable est nommé par le Directeur général de la Caisse régionale.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reporting que la Caisse régionale doit transmettre à sa gouvernance et à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les comités de décision et de suivi des risques

Au niveau central, le comité des normes et méthodologies, présidé par le Directeur des risques et contrôles permanents Groupe, est notamment responsable de la validation et de la diffusion des normes et des méthodologies en matière de pilotage et de contrôles permanents des risques de marché.

Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, le suivi du risque de marché s'effectue en comité financier.

Il est composé d'un président membre de la Direction générale, de membres permanents (les Directeurs des finances et recouvrement, des risques, des entreprises et innovations, et des marchés de proximité et assurance, l'équipe financière, le middle office et les représentants du contrôle permanent, de la comptabilité et du contrôle de gestion) et de membres invités.

Le caractère pluridisciplinaire de ce comité est recherché, notamment avec la présence de la fonction risques.

Le comité se réunit mensuellement et intervient :

- sur les décisions liées à la stratégie et aux risques (la définition de la politique financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, le suivi et la révision du dispositif de limites et alertes pour validation en Conseil d'Administration...),

- sur les décisions opérationnelles (l'analyse des propositions des gestionnaires, la validation des opérations en veillant aux risques et au respect des limites...).

Le comité est notamment en charge de la gestion des fonds propres, du pilotage de la liquidité/refinancement et du RTIG, du suivi des risques associés, de la coordination des travaux afférents à la politique financière, du pilotage des projets majeurs du domaine.

Les comités spécialisés ad hoc et le Conseil d'Administration sont tenus informés semestriellement de l'évolution des différents indicateurs de risques, du respect des limites. Le Conseil d'administration est informé mensuellement en cas de dépassement de limites ou de seuils d'alerte.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

1. Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la Value at Risk (VaR), les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires. Le niveau d'exposition au risque de marché est présenté mensuellement au Comité Financier et encadré par un dispositif de contrôles réalisés par le middle office et le contrôle permanent. Ces contrôles mensuels et trimestriels portent notamment sur les valeurs liquidatives des titres, sur le respect du dispositif de limites et alertes, sur l'application des décisions du Comité Financier et la conformité des opérations.

1.1 LA VAR (VALUE AT RISK)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la Value at Risk (VaR) historique. Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix d'actifs, etc.), sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille titres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 1 mois, en s'appuyant sur un an d'historique de données.

Le calcul est réalisé mensuellement par Crédit Agricole S.A. pour les produits vanilles et par des prestataires indépendants pour les produits complexes. Les résultats sont présentés à chaque comité financier.

L'encadrement en VaR ne constitue plus une obligation pour les caisses régionales, l'encadrement du risque de marché est recentré sur le suivi des stress scénarii. Seule une limite et un seuil d'alerte en VaR sur les produits complexes sont maintenus. Les seuils sont exprimés en montant et en pourcentage

du résultat net social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 31 décembre de l'année précédente.

Au 31 décembre 2022, les seuils sont les suivants :

- alerte globale : information Direction Générale si la VaR est supérieure à 3,1 % du résultat net social 2021, soit 3 millions d'euros ;
- limite globale : information Conseil d'Administration si la VaR est supérieure ou égale à 4,2 % du résultat net social 2021, soit 4 millions d'euros.

1.2 LES STRESS SCENARIOS

Les stress scenarios complètent la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marché. Ces calculs de scénarios de stress, conformément aux principes du Groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

- les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ; les stress scenarios historiques ainsi retenus sont ceux des crises de 1987 (scénario de krach boursier), de 1994 (scénario de crise obligataire), de 1998 (scénario de crise du marché du crédit, baisse des marchés d'actions, forte progression des taux d'intérêt et baisse des devises émergentes) et de 2008 (deux stress mesurant l'impact des mouvements de marché suite à la faillite de Lehman Brothers) ;
- les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes ; les scénarios hypothétiques sont ceux d'une **reprise économique** (progression des marchés d'actions et de matières premières, aplatissement des courbes de taux et appréciation de l'USD, resserrement des spreads de crédit), d'un **resserrement de la liquidité** (aplatissement des courbes de taux, élargissement des spreads de crédit, baisse des marchés d'actions) et de **tensions internationales** (scénario représentant les conditions économiques dans un contexte de tensions internationales entre la Chine et les États-Unis : augmentation de la volatilité et baisse des cours sur les marchés actions, baisse du cours des futures et hausse de la volatilité sur le marché des matières premières, aplatissement des courbes de taux, baisse du dollar US par rapport aux autres devises, élargissement des spreads de crédit).

Par ailleurs, d'autres types de stress sont réalisés :

- stress Groupe : stress hypothétique élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres titres souverains, corporates et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques,
- stress Adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (*spread* de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an observé sur un historique long (supérieur à 10 ans).

Le calcul de ces stress est réalisé selon une périodicité mensuelle par Crédit Agricole S.A. En conformité avec les normes Groupe, ils s'appliquent sur les titres comptabilisés en coût amorti (CAM), en juste valeur par résultat (JVR) ou en juste valeur par capitaux propres (JCR).

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée est dotée de limites et alertes sur les stress Groupe portefeuille JVR, JCR, JVO, JCN et CAM et sur le stress adverse 1 an portefeuille JVR, JCR, JVO et JCN.

Les seuils sont exprimés en montant et en pourcentage du résultat net social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au 31 décembre de l'année précédente.

Au 31 décembre 2022, les seuils sont les suivants :

- limite et alerte globales sur le stress scénario pour les produits complexes :
- alerte globale : information de la Direction Générale si le stress est supérieur à 4,2 % du résultat net social au 31 décembre 2021 soit 4 millions d'euros,

- limite globale : information du Conseil d'Administration si le stress est supérieur à 6,3 % du résultat net social au 31 décembre 2021 soit 6 millions d'euros.

- alerte globale sur le stress adverse 1 an pour les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN : information de la Direction Générale si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-values est supérieure à 42,8 % du résultat net social au 31 décembre 2021 soit 41 millions d'euros,

- limite globale sur le stress Groupe pour les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN : information du Conseil d'Administration si, en cas de stress scénario, la variation de la plus ou moins-value est supérieure à 42,8 % du résultat net social au 31 décembre 2021 soit 41 millions d'euros,

- alerte globale pour le stress Groupe sur le portefeuille CAM : information de la Direction générale si, en cas de stress scénario, la variation de la valorisation est supérieure à 100 millions d'euros.

1.3 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est également dotée d'un système de limites globales en termes d'allocation d'actifs qui a été revu en décembre 2022, conformément aux objectifs définis.

1.4 INDICATEURS RELATIFS A LA DIRECTIVE CRD 4

VaR stressée

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée.

Incremental Risk Charge

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée.

Comprehensive Risk Measure

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée.

Credit Value Adjustment (CVA)

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*Credit Value Adjustment – CVA*) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions, déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur des instruments financiers à l'actif du bilan.

La directive CRD 4 a introduit une nouvelle charge en fonds propres au titre de la volatilité du *Credit Value Adjustment (CVA)*. Selon cette directive, les établissements autorisés à calculer leurs exigences en fonds propres en modèle interne au titre du risque de contrepartie et au titre du risque spécifique de taux sont tenus de calculer leur charge en capital au titre du risque CVA en méthode avancée ("VaR CVA"). La méthodologie et le dispositif utilisés pour estimer le montant de ces exigences de fonds propres sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul de la VaR de marché au titre du risque spécifique de taux.

IV. Expositions

VaR (Value at Risk) sur les produits complexes

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne possède pas de produit complexe et n'est donc pas concernée.

Stress scénarios

1. Stress scénario sur les produits complexes :

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne possède pas de produit complexe et n'est donc pas concernée.

2. Stress scénario sur le portefeuille titres au 31 décembre 2022 :

- le stress Groupe sur les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN conduirait à -13.55 millions d'euros de variation des plus ou moins-values,
- le stress Groupe sur le portefeuille CAM conduirait à - 31,75 millions d'euros de variation des plus ou moins-values,
- le stress Adverse 1 an sur les portefeuilles JVR, JCR, JVO et JCN conduirait à -23,93 millions d'euros de variation des plus ou moins-values.

V. **Risque action**

Le risque action trouve son origine dans les activités de *trading* sur actions, dans le portefeuille de placement investi en actions.

1. **Risque sur actions provenant des activités de *trading***

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas d'activité de trading.

2. **Risque sur actions provenant d'autres activités**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée détient un portefeuille investi en partie en FCPR et SICAV. Au 31 décembre 2022, l'encours exposé au risque action au travers de ces produits s'élève à 29 millions d'euros.

La note 1.2 Principes et méthodes comptables des états financiers présente les différents modes de valorisation des instruments de capitaux propres à la juste valeur.

La note 6.4 des états financiers présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables. Par ailleurs, les informations relatives au risque de marché (y compris risque sur actions) des portefeuilles détenus par les sociétés d'assurance sont présentées dans la partie "Risque du secteur de l'assurance" ci-dessous.

5.3.6 Gestion du bilan

I. **Gestion du bilan – Risques financiers structurels**

La Direction de la gestion financière de Crédit Agricole S.A. définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein du groupe Crédit Agricole S.A. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

L'optimisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est un objectif permanent. Dans ce cadre, la mutualisation des ressources excédentaires et la possibilité de couverture des risques induits contribuent à cette fin.

Ainsi, les principes de gestion du Groupe assurent que les excédents et/ou les déficits en termes de ressources clientèle, notamment en provenance des Caisses régionales, sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. Cette mise en commun participe au refinancement des autres entités du Groupe (notamment Crédit Agricole Leasing & Factoring, Crédit Agricole Consumer Finance) en tant que de besoin.

Ce dispositif de centralisation à Crédit Agricole S.A. de la gestion de la liquidité permet d'en maîtriser et d'en optimiser la gestion d'autant plus qu'il s'accompagne d'un adossement partiel en taux.

Ainsi, le Groupe se caractérise par une forte cohésion financière et une diffusion limitée des risques financiers, de liquidité notamment. Les diverses entités du Groupe sont néanmoins responsables de la gestion du risque subsistant à leur niveau, dans le cadre des limites qui leur ont été dévolues.

Les limites sont arrêtées par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. au sein du Comité des risques Groupe, approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. et portent sur le périmètre du groupe Crédit Agricole S.A. :

- les filiales prenant des risques actif-passif observent les limites fixées par le Comité des risques Groupe de Crédit Agricole S.A. ;

- les méthodes de mesure, d'analyse et de gestion actif-passif du Groupe sont définies par Crédit Agricole S.A. En ce qui concerne en particulier les bilans de la Banque de proximité, un système cohérent de conventions et de modèles d'écoulement est adopté pour les Caisses régionales, LCL et les filiales étrangères ;
- Crédit Agricole S.A. consolide les mesures des risques actif-passif des filiales. Les résultats de ces mesures sont suivis par le Comité de trésorerie et de gestion actif-passif de Crédit Agricole S.A. ;
- la Direction de la gestion financière et la Direction des risques et contrôles permanents de Crédit Agricole S.A. participent aux Comités actif-passif des principales filiales.

Au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, les dispositifs de limites et alertes sont revus annuellement et font l'objet d'une validation par le Conseil d'administration. Ces limites font l'objet d'un suivi par Crédit Agricole S.A.

II. Risque de taux d'intérêt global

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, couvrent certains des thèmes jusqu'à présent traités dans la partie Gestion des risques.

Pour simplifier la lecture, l'ensemble des informations relatives à la mesure et la gestion du risque de taux d'intérêt global sont regroupées dans la publication « Informations au titre du Pilier 3 ».

1. Objectifs

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêt.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge nette d'intérêt en raison des décalages de durée et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise, par des opérations de bilan ou de hors bilan, à limiter la volatilité de cette marge.

Le périmètre du suivi du risque de taux d'intérêt global est constitué des entités dont l'activité est génératrice de risque de taux :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- Les Sociétés Techniques de Titrisation (STT).

2. Gouvernance

2.1 GESTION DU RISQUE DE TAUX DE LA CAISSE RÉGIONALE ATLANTIQUE VENDÉE

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée gère son exposition sous le contrôle de son comité financier, dans le respect de ses limites et des normes Groupe.

La situation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée au regard de son risque de taux d'intérêt global fait l'objet d'un examen mensuel au sein de son comité financier. Une information semestrielle est réalisée auprès du comité des risques et du Conseil d'administration. En cas de dépassement de limites globales, une information mensuelle est faite auprès du Conseil d'administration.

2.2 GESTION DU RISQUE DE TAUX DU GROUPE

L'exposition au risque de taux d'intérêt global du Groupe est suivie par le comité actif-passif de Crédit Agricole S.A. Celui-ci est présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A. et comprend plusieurs membres du comité exécutif ainsi que des représentants de la Direction des risques et contrôles permanents :

- il examine les positions individuelles de Crédit Agricole S.A. et de ses principales filiales ainsi que les positions consolidées de chaque arrêté trimestriel,
- il examine le respect des limites applicables au groupe Crédit Agricole S.A. et aux entités autorisées à porter un risque de taux d'intérêt global,

- il valide les orientations de gestion s'agissant du risque de taux d'intérêt global de Crédit Agricole S.A. proposées par le Département ALM.

Des limites approuvées par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. encadrent l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt global.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

3.1 MESURE

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à échéancer dans le futur (selon une vision dite en extinction) les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres),
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

La cohérence des modèles entre les différentes entités du groupe Crédit Agricole est assurée par le fait que ceux-ci doivent respecter les principes de modélisation validés par le comité des normes et méthodologies. Leur validation est de la responsabilité du comité actif-passif de l'entité (comité financier pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée) et leur pertinence est contrôlée annuellement.

Les impasses sont consolidées trimestriellement au niveau du groupe Crédit Agricole. Si leur gestion l'exige, certaines entités, notamment les plus importantes, produisent une impasse plus fréquemment.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité du Groupe est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. Le Groupe est donc amené à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent, l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

Ce dispositif de mesures est décliné pour l'ensemble des devises significatives. Pour la Caisse régionale, seule la devise Euro entre dans le dispositif de mesures.

Une approche en revenu complète cette vision bilancielle avec des simulations de marge nette d'intérêt projetées sur 3 années. La méthodologie correspond à celle des stress tests EBA, à savoir une vision à bilan constant avec un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à maturité.

Ces simulations sont effectuées selon 4 scénarios :

- réalisation des taux à terme (scénario central),
- chocs de plus ou moins 200 pb sur les taux d'intérêt,
- et choc de +100 pb sur l'inflation.

Elles sont calculées sur les périmètres des principales entités du Groupe et sur base consolidée.

Ces indicateurs ne font pas l'objet d'un encadrement mais contribuent à la mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux.

3.2 DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années et le montant de perte maximale annuelle sur chacune des 12 prochaines années en cas de choc de taux.

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale du Groupe dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge nette d'intérêt en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Outre les validations du comité des risques du Groupe, ces limites sont approuvées par l'organe délibérant de chaque entité.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée assure à son niveau la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan, fermes ou optionnels.

3.3 ÉVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Le besoin en capital interne au titre du risque de taux est mesuré selon une approche duale en valeur économique et en revenu.

L'impact en valeur économique est réalisé en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses),
- du risque de taux optionnel (effet gamma des *caps*, principalement),
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment),
- des limites sur l'exposition en risque de taux.

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarii internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

L'impact en revenu est calculé à partir des simulations de marge nette d'intérêt (cf. supra).

4. Exposition

Les impasses de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négalif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2022, les résultats de ces mesures sont les suivants :

(en milliers d'euros)	Année 1 glissante	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Gap TF	905 961	993 864	924 927	821 159	709 448	868 964	998 774	1 007 572	933 530	852 715	844 018	878 260
Gap Equivalent Delta	60 966	114 543	107 951	105 428	100 401	92 393	83 010	73 787	65 805	57 970	48 522	39 809
Gap Inflation	-408 780	-347 566	-294 372	-240 270	-183 963	-189 900	-298 865	-246 673	-187 613	-129 550	-162 551	-112 055
Gap Synthétique	558 147	760 841	738 506	686 317	625 886	771 457	782 919	834 686	811 722	781 134	729 988	806 015

Sur l'année 2023, en cas de hausse des taux d'intérêt de la zone euro de 100 points de base, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée perdrait 5 millions d'euros sur le portefeuille bancaire au 31 décembre 2022, soit une hausse de 1 % du PNB 2022 (par comparaison, au 31/12/2022, la Caisse régionale était sensible à la baisse des taux sur 12 mois : une baisse de 100 points de base aurait eu un impact de 9 millions d'euros).

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de + 200 points de base correspond à un impact négatif de - 165 millions d'euros, soit 7,7 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2) de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée après déduction des participations.

III. Risque de change

La gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit des positions de change structurelles (réévaluées par OCI) ou des positions de change opérationnelles (réévaluées par PNL).

1. Le risque de change structurel

En cas de réalisation d'investissements en devises étrangères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée décide systématiquement des actions à réaliser en matière de couverture suivant les situations ainsi que les éventuelles latitudes de gestion.

Au 31/12/2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée.

2. Le risque de change opérationnel

Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel. Ainsi, tout prêt en devises doit être déclaré et faire l'objet d'une avance à 100 % dans la même devise. Par conséquent, le risque de change ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres.

Le risque de change sur les OPCVM gérant des expositions en devises hors zone Euro est résiduel. La Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée vérifie le caractère résiduel du risque de change de son portefeuille d'OPCVM, deux fois par an.

Le dispositif d'encadrement est le suivant : pour l'ensemble des OPCVM, l'impact d'une baisse de 20% des devises contre euro est appliqué sur toutes les lignes du portefeuille de fonds propres libellées en devises autres que l'euro.

La limite opérationnelle sur ce risque est une limite de variation à 0,25 % du PNB de l'exercice N -1 soit 1 056 milliers d'euros pour l'année 2022.

Au 31 décembre 2022, les OPCVM détenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée ne portent pas de risque de change.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le Groupe est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

1. Objectifs et politique

L'objectif du Groupe en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur un système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité,
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir,
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement),
- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte, calculés et suivis sur l'ensemble des entités du Groupe, et qui font l'objet d'une consolidation afin de permettre un suivi du risque de liquidité sur le périmètre du groupe Crédit Agricole.

Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité. Le LCR, le NSFR, ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM) calculés sur base sociale ou sous-consolidée pour les entités assujetties du Groupe, et sur base consolidée pour le groupe Crédit Agricole, font ainsi l'objet d'un reporting mensuel (LCR/ALMM) ou trimestriel (NSFR) transmis à la BCE.

2. Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en quatre ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarii de crise et dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme,

- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché,
- les indicateurs de diversification, qui permettent de suivre et piloter la concentration des sources de refinancement sur les marchés (par canal de refinancement, type de dette, devise, zone géographique, investisseurs),
- les indicateurs de coût, qui mesurent l'évolution des *spreads* d'émission du Groupe sur le court et le long terme et son impact sur le coût de la liquidité.

Il revient au comité normes et méthodologies, après examen de l'avis de la Direction risques et contrôles permanents Groupe, de valider la définition et les modifications de ces indicateurs tels que proposés par la Direction financière Groupe de Crédit Agricole S.A.

Le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité du Groupe et fixe les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité du Groupe. Le comité des risques Groupe, qui propose au Conseil d'administration le niveau de ces limites, en fixe la déclinaison sur les entités constituant le Groupe.

Ainsi, chacune des filiales de Crédit Agricole S.A. et chacune des Caisses régionales se voient notifier des limites sur les indicateurs encadrés au niveau Groupe. En complément de cette déclinaison du système Groupe, les comités actif-passif (comité financier pour la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée) de ces entités définissent un jeu de limites spécifique portant sur les risques propres à leurs activités. Ils peuvent également décider localement d'un encadrement plus restrictif que la notification Groupe.

3. Gestion de la liquidité

Crédit Agricole S.A. assure le pilotage de la gestion du risque de liquidité. À ce titre, la Direction financière est en charge pour le refinancement à court terme de :

- la fixation des *spreads* de levées de ressources à court terme des différents programmes (principalement les Negotiable European Commercial Papers – NEU CP),
- la centralisation des actifs éligibles aux refinancements par les Banques centrales des entités du Groupe et la définition de leurs conditions d'utilisation dans le cadre des appels d'offres,
- la surveillance et la projection des positions de trésorerie.

Pour le refinancement à long terme :

- du recensement des besoins de ressources longues,
- de la planification des programmes de refinancement en fonction de ces besoins,
- de l'exécution et du suivi des programmes au cours de l'année,
- de la réallocation des ressources levées aux entités du Groupe,
- de la fixation des prix de la liquidité dans les flux intragroupes.

Les programmes de refinancement à long terme comprennent divers instruments (*cf. infra*). L'instance opérationnelle du Groupe sur le suivi de la liquidité est le comité de trésorerie et de liquidité qui examine tous les sujets relatifs aux questions de liquidité, depuis la liquidité *intraday* jusqu'à la liquidité moyen long terme. Il prépare les orientations proposées au comité actif-passif et liquidité fonds propres du Groupe.

L'instance décisionnaire sur les points importants (pilotage du programme de refinancement, lancement de nouveaux programmes, validation des budgets de refinancement, pilotage de l'équilibre collecte/crédit...) est le comité actif-passif et liquidité fonds propres, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., à qui il est également rendu compte de la situation en liquidité du Groupe.

En cas de tensions avérées sur les marchés du refinancement, un comité de suivi rapproché est instauré entre la Direction générale, la Direction risques et contrôles permanents Groupe et la Direction des finances Groupe, aux fins de suivre au plus près la situation en liquidité du Groupe.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, le dispositif de limites et alertes fait l'objet d'une révision annuelle validée par le Conseil d'administration.

Le dispositif en vigueur au 31/12/2022 est le suivant :

Nature de l'indicateur	Seuil réglementaire	Limite Globale
Ratio LCR	100%	100% (niveau réglementaire depuis 01/2018)
Ratio NSFR	100%	100%
Limite CT	encadrement groupe	Limite ferme : 556 M€ Limite conditionnelle : 828 M€
Limite en stress global	encadrement groupe	Trésorerie excédentaire à 1 mois par entité
Limite en stress liée au groupe CA (idiosyncratique)	encadrement groupe	Trésorerie excédentaire à 3 mois par entité
Limite en Position de Ressources Stables (PRS)	encadrement groupe	>0
Limite en stress systémique	encadrement groupe	Trésorerie excédentaire à 12 mois par entité
Limite de concentration : refinancement échu dans l'année	encadrement groupe	Amortissement LT < 1,8% des encours crédits par semestre de l'entité
Equilibre de Fonds Propres (EFP)	encadrement groupe	EFP Historique > 0 (sinon encadrement via 2 limites complémentaires)

4. Données quantitatives

- Bilan de liquidité au 31 décembre 2022

BILAN SYNTHETIQUE (en millions d'euros)		
Actifs	31/12/2021	31/12/2022
Titres constitutifs de réserves	3 407	2 850
Reverse repo		15
Replacements CT	55	734
Replacements LT	247	2 356
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	125	-1
Actifs clientèle	21 334	23 114
Autres Actifs (Emplois permanents)	2 826	2 727
Total	27 994	31 794
Passifs	31/12/2021	31/12/2022
Repo	0	291
Ressources de marché CT	504	2 823
Ressources de marché LT	5 927	5 068
Passif de négoce nécessaire à l'activité	49	1 266
Ressources clientèle	17 320	17 981
Autres Passifs (Ressources permanentes)	4 194	4 364
Total	27 994	31 794
Net P/E Evergreen LT		2 053

Le bilan liquidité est élaboré à partir des comptes en normes françaises de la Caisse régionale et du FCT Habitat.

L'excédent de 2 537 millions d'euros appelé "position en ressources stables" permet à la Caisse régionale de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables (clientèle, immobilisation, ressources LT et fonds propres). Il est supérieur à la limite fixée par la Caisse régionale

(supérieur à 0). Le ratio des ressources stables sur emplois stables s'établit à 109 % au 31 décembre 2022.

La règle d'équilibre de fonds propres permet d'encadrer et préciser les règles de gestion en liquidité des investissements en fonds propres de la Caisse régionale tels que les titres, les immobilisations, les participations intra-groupe...

Au 31/12/2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée présente un excédent de fonds propres qui atteint 617 millions d'euros (EFPH).

- Evolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée

Les réserves de liquidité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, en valeur de marché et après décotes, s'élèvent à 2 747 millions d'euros au 31 décembre 2022, en baisse de 571 millions d'euros par rapport à fin décembre 2021.

- Ratios règlementaires :

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à une limite sur ce ratio fixée à 100 % depuis le 1^{er} janvier 2018.

Au 31 décembre 2022, le ratio LCR de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'établit à 124,16%.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100 % depuis le 28 juin 2021. Le ratio NSFR fin de période au 31 décembre 2022 s'élèvent à 106,80 % pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2022

Dans le contexte de crise Covid-19, le Groupe a pris part en 2021 aux opérations de refinancement moyen-long terme « T-LTRO 3 » de la Banque centrale européenne, contribuant à rehausser son niveau de ressources stables. Le Groupe a décidé, début décembre 2022, de rembourser par anticipation une partie du TLTRO lors de la fenêtre du 21/12/2022, soit 993 millions d'euros pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Au 31/12/2022 la Caisse dispose encore de 929 M€ de TLTRO dont 703M€ adossé à la diminution de la limite CT.

Le *spread* de crédit de Crédit Agricole S.A. est resté sur des niveaux relativement bas sur l'ensemble de l'année 2022.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée dispose par ailleurs d'un programme d'émission de TCN (NEU CP et NEU MTN). L'encours de NEU CP au 31 décembre 2022 est de 494 millions d'euros et de 386 millions d'euros pour les NEU MTN.

V. Politique de couverture

Au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, l'utilisation d'instruments dérivés répond à deux objectifs principaux :

- apporter une réponse aux besoins des clients du Crédit Agricole Atlantique Vendée,
- gérer les risques financiers de la Caisse régionale.

L'intention de couverture est documentée dès l'origine et vérifiée par la réalisation des tests appropriés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée gère ses risques financiers dans le cadre des limites qui ont été validées par le Conseil d'administration.

Les états de la note 3.4 des états financiers consolidés présentent les valeurs de marché et montants notionnels des instruments dérivés de couverture.

Le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (dit « CRR 2 ») modifiant le règlement (UE) 575/2013 a introduit de nouvelles exigences de publication au titre du Pilier 3 relatives au risque de taux d'intérêt global. Les informations qualitatives attendues, précisées à l'article 448, sont regroupées dans la publication « Information au titre du Pilier 3 ».

1. Couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*) et couverture de flux de trésorerie (*Cash Flow Hedge*)

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- la protection de la valeur patrimoniale du Groupe, qui suppose d'adosser les postes du bilan/hors bilan sensibles à la variation des taux d'intérêt (*i.e.* de manière simplifiée, les postes à taux fixe) à des instruments à taux fixe également, afin de neutraliser les variations de juste valeur observées en cas de variation des taux d'intérêt. Lorsque cet adossement est fait au moyen d'instruments dérivés (principalement des *swaps* de taux fixe et inflation, *caps* de marché), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture de juste valeur (*Fair Value Hedge*)** dès lors que les instruments identifiés (micro FVH) ou les groupes d'instruments identifiés (macro FVH) comme éléments couverts (actifs à taux fixe et inflation : crédits clientèle, passifs à taux fixe et inflation : dépôts à vue et épargne) sont éligibles au sens de la norme IAS 39 (à défaut, comme indiqué précédemment, ces dérivés, qui constituent pourtant une couverture économique du risque, sont classés en *trading*).

En vue de vérifier l'adéquation de la couverture, les instruments de couverture et les éléments couverts sont échéancés par bande de maturité en utilisant les caractéristiques des contrats ou, pour certains postes du bilan (collecte notamment) des hypothèses qui se basent notamment sur les caractéristiques financières des produits et sur des comportements historiques. La comparaison des deux échéanciers (couvertures et éléments couverts) permet de documenter la couverture de manière prospective, pour chaque maturité et chaque génération.

Pour chaque relation de macrocouverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés. L'efficacité rétrospective est ainsi mesurée en s'assurant que l'évolution de l'encours couvert, en début de période, ne met pas en évidence de surcouverture a posteriori. D'autres sources d'inefficacité sont par ailleurs mesurées : l'écart BOR / OIS, la Credit Valuation Adjustment (CVA) / Debit Valuation Adjustment (DVA).

- la protection de la marge d'intérêt, qui suppose de neutraliser la variation des futurs flux de trésorerie associés d'instruments ou de postes du bilan liée à la refixation dans le futur du taux d'intérêt de ces instruments, soit parce qu'ils sont indexés sur des indices de taux qui fluctuent, soit parce qu'ils seront refinancés à taux de marché à un certain horizon de temps. Lorsque cette neutralisation est effectuée au moyen d'instruments dérivés (*swaps* de taux d'intérêt principalement), ceux-ci sont considérés comme des dérivés de **couverture des flux de trésorerie (*Cash-Flow Hedge*)**. Dans ce cas également, cette neutralisation peut être effectuée pour des postes du bilan ou des instruments identifiés individuellement (micro CFH) ou des portefeuilles de postes ou instruments (macro CFH). Comme pour la couverture de juste valeur, la documentation et l'appréciation de l'efficacité de ces relations de couverture s'appuient sur des échéanciers prévisionnels. Pour chaque relation de couverture, l'efficacité prospective est mesurée, en fin de période, en s'assurant que pour chaque bande de maturité, le principal des éléments couverts est supérieur au notionnel des instruments financiers dérivés de couverture désignés

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'a pas d'élément de couverture de flux de trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (*Net Investment Hedge*)

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée n'est pas concernée.

5.3.7 Risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations de service essentielles externalisées (PSEE).

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels

- supervision du dispositif par la Direction générale via le comité de contrôle interne,
- mission des responsables Risques et des managers Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels,
- corpus de normes et procédures,
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétit pour le risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies

Une cartographie est réalisée et exploitée annuellement avec une validation des résultats et plans d'action associés en comité de contrôle interne et une présentation en comité des Risques du Conseil d'administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels établissant le coût du risque de la période, en vision de date de détection et date de comptabilisation. D'autres tableaux de bord existent, et permettent d'agréger les risques opérationnels enregistrés dans le trimestre par catégorie de risque bâloise ou par processus.

Outils

La plateforme outil RCP (risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019. Ces dernières ont été déclinées dans une norme Groupe, publiée en décembre 2021, dédiée à la maîtrise des risques des activités externalisées au sein du Groupe.

II. Méthodologie

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée utilise l'approche des mesures avancées (AMA), validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe,
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés,
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...),
- de l'évolution des cartographies de risques,
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

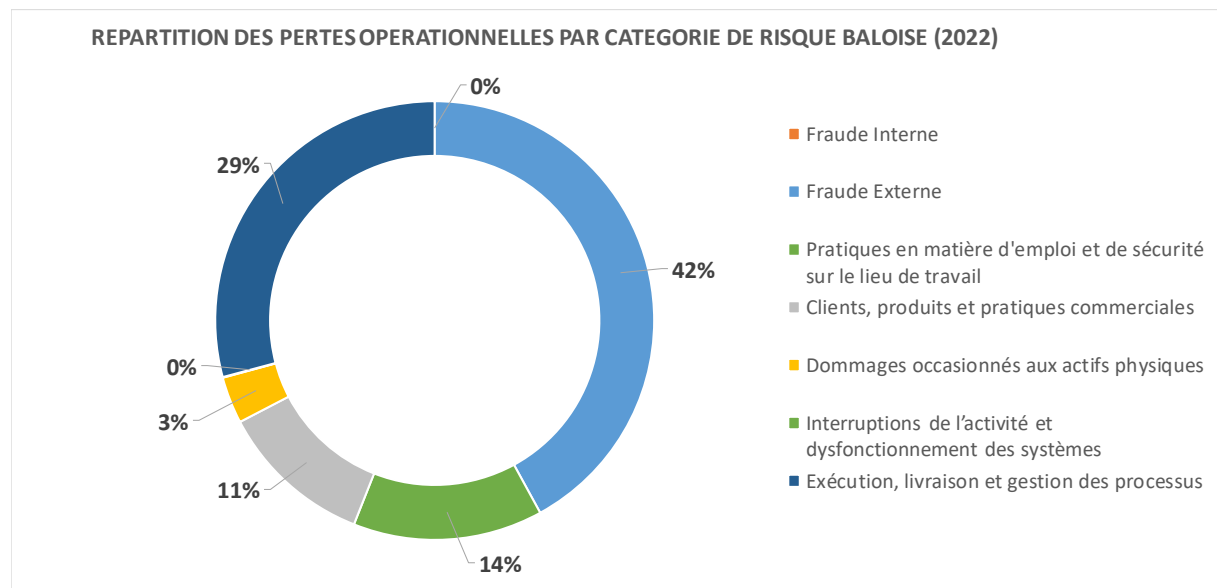
- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements,
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements, et aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques,
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles,
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers,
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

III. Exposition

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2022)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détecté cette dernière année reflète les répartitions habituellement observées :

- une exposition principalement portée sur la fraude externe, avec cependant une bonne maîtrise du niveau de risque avéré par rapport à l'évolution très significative depuis 2020 des tentatives de fraude.
- une exposition sur la catégorie Exécution, livraison et gestion des processus, liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie...),

Des plans d'action locaux et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse risque opérationnel. Un suivi régulier des plans d'action relatifs aux processus particulièrement sensibles ou critiques est également réalisé auprès des instances de gouvernance.

Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée pour son propre compte auprès de la CAMCA. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par les entités concernées.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

L'ensemble des polices incluant les polices dommage ou responsabilité civiles (courtage, exploitation, responsabilité du banquier, responsabilité des dirigeants et mandataires sociaux) a été renouvelé en 2022. De même des polices spécifiques aux cyber risques émergents ont été souscrites en 2021 et renouvelées en 2022, pour faire face à la cyber menace le cas échéant.

Les polices "éligibles Bâle 2" sont utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise ou conservés au niveau de la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée (auto-assurance).

5.3.8 Risques de non-conformité

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe et des instructions, codes de conduite et procédures internes à la Caisse régionale du Crédit Agricole Atlantique Vendée en relation avec les domaines relevant de la Conformité. Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions internationales (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, la déontologie, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, actionnaires, collaborateurs), la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée se fixe comme objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable. Les règles et initiatives en matière de conformité visent dès lors à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, à contribuer à l'intégrité des marchés financiers, à prévenir du risque de réputation et des risques de sanctions pénales, administratives et disciplinaires dans les domaines de son ressort.

Organisation et gouvernance

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité s'organise autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Le Comité Conformité, présidé par le Directeur général adjoint, se réunit 5 fois par an. Le Comité de Contrôle Interne, présidé par le Directeur général, se réunit trimestriellement. Ces comités prennent les décisions nécessaires tant pour la prévention des risques de non-conformité que pour la mise en place et le suivi des mesures correctrices à la suite des dysfonctionnements portés à sa connaissance. Les risques de non-conformité et décisions prises en vue de leur maîtrise sont régulièrement présentées au comité des risques du Conseil d'administration et au Conseil d'administration de la Caisse régionale.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a défini et mis en place un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, actualisé, adéquat et proportionné aux enjeux, qui implique l'ensemble des acteurs (collaborateurs, management, fonctions de contrôle dont la Conformité). Ce dispositif s'appuie notamment sur des organisations, des procédures, des systèmes d'information ou des outils, utilisés pour identifier, évaluer, surveiller, contrôler ces risques, et déterminer les plans d'actions nécessaires. Un plan de contrôle dédié permet de s'assurer de la maîtrise de ces risques et de leurs impacts (pertes financières, sanctions judiciaires, administratives ou disciplinaires), avec l'objectif constant de préserver la réputation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du Groupe. En lien avec la ligne métier Conformité du groupe Crédit Agricole, le dispositif est structuré et déployé par les équipes Conformité de la Caisse régionale. Celles-ci sont placées sous l'autorité du Responsable de la Fonction de Gestion des Risques (RFGR), également Responsable de la Fonction de Vérification de la Conformité (RFVC), lui-même rattaché directement au Directeur général de la Caisse régionale. La maîtrise des risques de non-conformité s'appuie notamment sur des indicateurs et contrôles permanents et dont la Direction de la Conformité Groupe (DDC) assure la supervision de niveau Groupe. Le dispositif fait l'objet de reporting réguliers à l'attention des instances de gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du Groupe.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Ethique. Celle-ci, commune à l'ensemble des entités du Groupe, promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité portées par le Groupe. La diffusion de la culture éthique s'appuie également sur des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux et risques de non-conformité qui mobilisent fortement l'ensemble des parties prenantes de la Caisse régionale : collaborateurs, dirigeants et administrateurs. Fin 2022, le programme de sensibilisation à l'éthique s'est intensifié avec la diffusion de communications à l'ensemble des collaborateurs (articles sur l'intranet, quiz "L'éthique et vous"). Des modules et supports de formation – généralistes ou spécifiques destinés aux collaborateurs plus exposés – couvrent l'ensemble des domaines de conformité au quotidien, de prévention et détection de la fraude, de protection des données personnelles, de lutte contre le blanchiment et prévention du financement du terrorisme, du respect des sanctions internationales...

Dans le prolongement de la Charte éthique, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée s'est dotée d'un Code de conduite, qui vient la décliner opérationnellement. Il s'applique à tous, que ce soient les administrateurs, les dirigeants, les collaborateurs de la Caisse régionale, quelles que soient leur situation et leur fonction. Le Code de conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. S'inscrivant dans la démarche de maîtrise des risques de non-conformité, il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi dite Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Lutte contre la corruption

Conformément aux directives anticorruption, nationales et internationales, et dans le prolongement des dispositions prises par le Crédit Agricole depuis de nombreuses années, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a engagé, depuis 2018, les actions nécessaires à l'enrichissement de son dispositif de lutte contre la corruption. Ainsi, la Caisse régionale a mis à jour ses procédures et ses modes opératoires fondés sur une gouvernance engagée, un code anticorruption dédié, un dispositif lanceur d'alerte, des contrôles comptables et des programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, les processus de cartographie des risques de corruption ont été actualisés. Après la mise en œuvre effective d'un dispositif d'évaluation des fournisseurs, les travaux sont en cours pour optimiser l'évaluation des clients et intermédiaires au regard des risques de corruption. Le Crédit Agricole est ainsi une des premières banques françaises à bénéficier de la certification ISO 37001 pour son système de management anticorruption.

Lanceur d'alerte

Le dispositif est complété d'un droit d'alerte permettant au salarié, s'il constate une anomalie dans le processus normal de la remontée des dysfonctionnements de conformité ou s'il estime faire l'objet d'une pression susceptible de le conduire à la réalisation d'un dysfonctionnement, de signaler cet état de fait au responsable Conformité de la Caisse régionale, sans passer par sa ligne hiérarchique. L'outil du Groupe Crédit Agricole "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permet à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler de façon sécurisée toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...). Il garantit la stricte confidentialité de l'auteur du signalement, des faits signalés, des personnes visées ainsi que des échanges entre le lanceur d'alerte et la personne en charge du traitement de cette alerte.

Sécurité Financière

La maîtrise des risques relatifs aux exigences de sécurité financière et notamment de sanctions internationales constitue une priorité forte du Groupe et de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée.

Les dispositifs de connaissance client et de **lutte contre le blanchiment et de prévention du financement du terrorisme** font l'objet de plans d'actions continus au regard tant de l'évolution des risques que des exigences réglementaires et des autorités de supervision.

La démarche, visant à actualiser la **Connaissance Client** lors des opportunités commerciales, doit améliorer le niveau de connaissance client sur le long terme pour en faire un facteur de loyauté et prévenir et détecter les risques, notamment de blanchiment et de financement du terrorisme, mais aussi l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales.

Les évolutions liées à la maîtrise des risques de **sanctions internationales** s'inscrivent dans le cadre d'un vaste projet de renforcement du dispositif de gestion des sanctions internationales, le plan de remédiation OFAC, conséquence des accords signés avec les autorités américaines le 19 octobre 2015 suite à des manquements au régime des « Sanctions OFAC » sur des opérations en USD de la période 2003/2008. Ce plan de remédiation a été approuvé par la Réserve Fédérale américaine (FED) le 24 avril 2017 et a fait l'objet d'un pilotage rapproché et d'un reporting régulier à la gouvernance du Groupe et aux autorités américaines.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité affirmée du Crédit Agricole Atlantique Vendée, qui s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » du projet de l'entreprise. La Caisse régionale porte une attention spécifique à la qualité de l'information et du conseil délivrée et au bon respect des règles d'adéquation des produits proposés aux clients. Ainsi, la

gouvernance « produits » est placée au centre des mesures d'excellence relationnelle afin d'en faire un instrument majeur de la loyauté et de la transparence des offres et services mis à la disposition de nos clients, mais aussi via le développement de « l'écoute client ». Pour ce faire, le suivi des réclamations est un élément central du dispositif. La Caisse régionale accorde également une attention particulière aux clients en situation de fragilité financière. En terme de prévention, elle a notamment déployé en 2022 auprès de tous ses clients le service Alerte découvert qui permet au client d'être avisé et de régulariser pour éviter la facturation d'une commission d'intervention. En matière de détection et d'accompagnement des situations de fragilité avérée, la Caisse régionale a mis en œuvre une approche par client tant au niveau de la détection que du plafonnement de certains frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte. Les clients revenus à une situation financière stable et saine font également l'objet d'un accompagnement.

Prévention de la fraude

La prévention de la fraude vise à protéger les clients et à préserver les intérêts de la banque. Le dispositif de lutte contre la fraude est déployé dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée depuis 2018. Des outils ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux. Des modules de formation et de prévention, à l'intention des collaborateurs et également des clients, sont régulièrement actualisés en fonction de l'évolution des menaces et des modes opératoires des fraudeurs. La crise sanitaire de la Covid 19 a constitué une opportunité immédiatement saisie par de nombreux escrocs et par des groupes criminels organisés, notamment via Internet (phishing) et en matière d'escroqueries par ingénierie sociale (fraudes au président, abus de confiance, placements frauduleux...). La Caisse régionale a pris des dispositions sur toutes les lignes de défense et dans tous les secteurs. Des actions ont été engagées en matière de sensibilisation des collaborateurs et des clients, de renforcement des outils de détection et des travaux sont en cours pour mieux accompagner les entreprises clientes qui seraient victimes de cyber-attaques, avec ou sans demande de rançon.

Protection des données personnelles

La Caisse régionale a poursuivi, avec son informatique, la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD). Le dispositif du groupe Crédit Agricole et de la Caisse régionale, déployé en 2018, a fait l'objet d'actions d'industrialisation et de remédiation, tout en inscrivant la protection des données dans le cadre de la gouvernance de la donnée et des projets de la Caisse régionale. L'année 2022 a été notamment consacrée à des actions de sensibilisation des développeurs d'applications et de requêtes et à la diffusion d'une nouvelle formation obligatoire pour les collaborateurs les plus exposés et tous les managers.

Finance durable

La Finance Durable est un pilier du Projet Groupe 2022 Crédit Agricole, notamment dans le cadre du volet « Engagement Sociétal ». A ce titre, la fonction Conformité contribue au programme de transformation Finance Durable de la Caisse régionale en lien étroit avec la ligne métier Conformité du Groupe Crédit Agricole et l'ensemble des fonctions et métiers impactés. En particulier, la Conformité est en charge de la mise en place des réglementations européennes visant à la transparence et à la protection de la clientèle sur les sujets de durabilité. Elle accompagne notamment les métiers dans l'évolution des démarches conseil et de l'offre de produits afin de proposer une offre durable cohérente avec les attentes des clients et de la société. Au-delà des enjeux réglementaires, la fonction Conformité soutient activement les engagements sociétaux volontaristes du Groupe et contribue à l'acculturation « Finance Durable » des équipes métiers.

Intégrité des marchés

Par les dispositifs mis en place, la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée participe à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. La Caisse régionale veille également au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR, MIF et DDA, reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Sur les deux années passées, les outils de détection des abus de marché et des conflits d'intérêt potentiels ont fait l'objet d'évolutions majeures qui en ont considérablement renforcé l'efficacité. Les

procédures sont régulièrement révisées et le dernier chantier d'importance a porté sur la revue des dispositifs d'encadrement permanent de l'information privilégiée, outil primordial dans la lutte contre les abus de marché.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations) et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). La Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée a mis en place des procédures permettant de décliner ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent. En 2022, une nouvelle transaction sur le poste de travail facilite l'accès par le conseiller à l'auto-certification et permet de proposer au client une signature électronique sur tablette en agence ou à distance via l'espace client. Enfin, des actions visant à collecter des informations fiscales (le numéro d'identification fiscale – dans le cadre de FATCA et EAI) ont été réalisées en 2022.

5.3.9 Risque juridique

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations. La fonction juridique assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux « nouvelles activités, nouveaux produits » et conseille les directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit Agricole S.A.

Les principales procédures judiciaires en cours impliquant la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances,
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit, qui ne sont pas considérées comme susceptibles d'avoir des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, et qui ont fait l'objet de provisions en tenant compte des informations à disposition.

Dans le cadre des activités commerciales et financières de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée, il n'existe à la connaissance de la Caisse régionale, au 31 décembre 2022, aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir, ou ayant eu au cours des 12 derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale de Crédit Agricole Atlantique Vendée et du Groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 3 mai 2017, la Caisse régionale Atlantique Vendée a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 100,3 millions d'euros. Le Tribunal Judiciaire d'Amiens dans sa décision du 21 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation du Crédit Agricole Atlantique Vendée. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Elle a toutefois fait l'objet d'appel de la part de la partie adverse.